

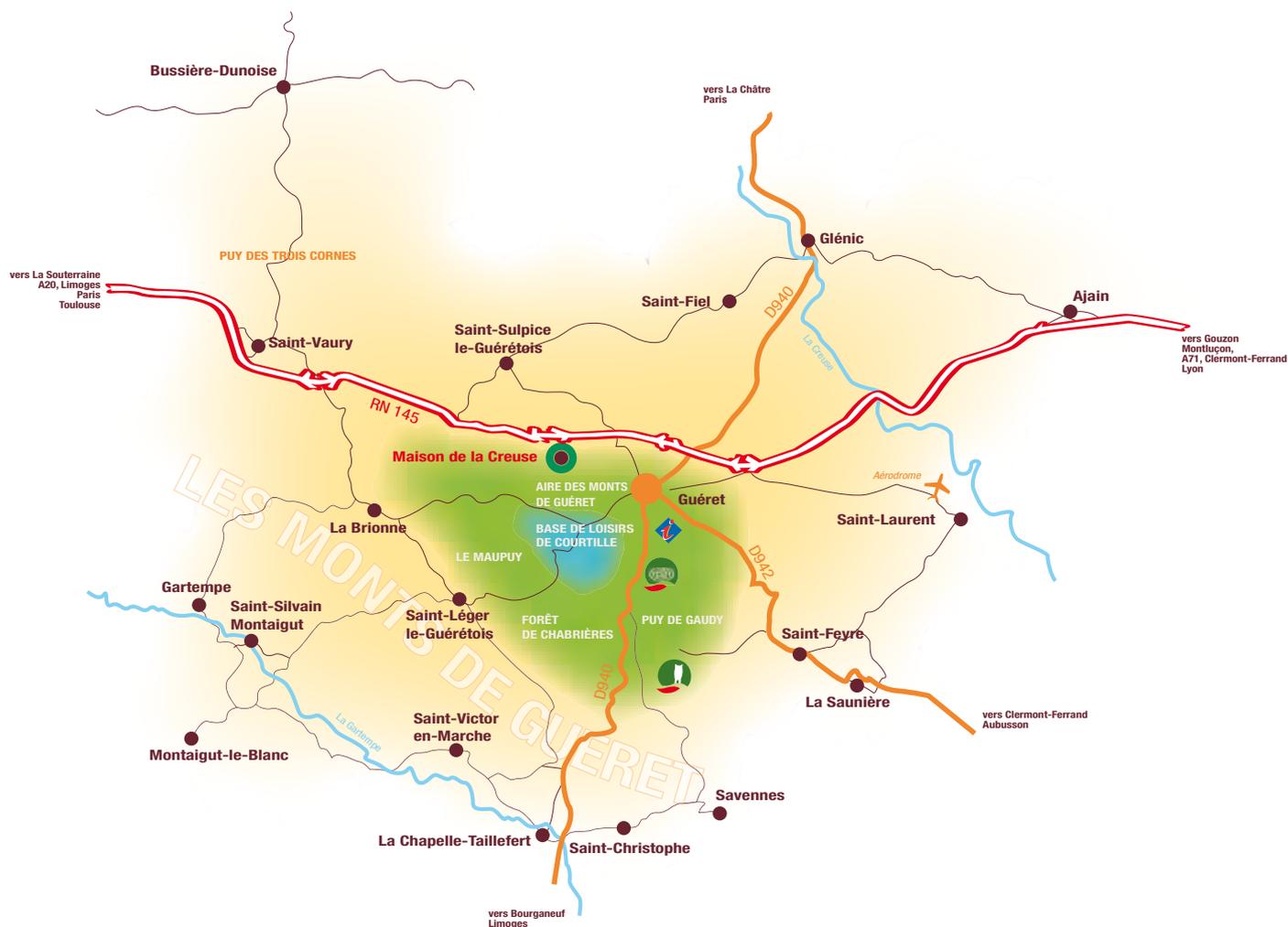


**GRAND
GUÉRET**

Communauté
d'Agglomération

2012
RAPPORT
D'ACTIVITÉS

Le territoire intercommunal en 2012



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GUERET SAINT-VAURY

Ajain - Bussière-Dunoise - La Brionne - La Chapelle-Taillefert
Gartempe - Glénic - Guéret - Montaigut-le-Blanc - Saint-Christophe
Sainte-Feyre - Saint-Fiel - Saint-Laurent - Saint-Léger-le-Guérétois
Saint-Silvain-Montaigut - Saint-Sulpice-le-Guérétois - Saint-Vaury
Saint-Victor-en-Marche - La Saunière - Savennes

SOMMAIRE

Question de territoire

Transformation en Communauté d'Agglomération	p.4
--	-----

Fonctionnement institutionnel

Les élus de la collectivité	p.9
Acquisitions foncières	p.12
Délégation de Service Public	p.15
Ressources Humaines	p.17

Finances et fiscalité

Budget général	p.20
Budget annexe "Immobilier d'Entreprises"	p.23
Budget annexe "Tourisme"	p.24
Budget annexe "Zones d'Activités"	p.25
Budget annexe "SPANC"	p.26
Budget annexe "Eco-village de Saint-Christophe"	p.27
Les indicateurs de loi ATR	p.28
Fiscalité 2012 - Attribution de compensation 2012	p.29
Subventions et participations financières	p.29

Economie

Zones d'Activités et Parc Industriel	p.31
Pôle Domotique et Santé " Odysée 2023 "	p.41

SCOT

Schéma de COhérence Territoriale (SCoT)	p.47
---	------

Logement et habitat

Politique de l'Habitat	p.51
Aire d'Accueil des Gens du Voyage	p.53

Accueil de la Petite Enfance

Pôle Petite Enfance	p.55
---------------------------	------

Culture

Bibliothèque Multimédia Intercommunale de Guéret	p.74
--	------

Tourisme

Signalisation touristique	p.93
Hébergements	p.94
Sports de nature	p.95
Parc Animalier des Monts de Guéret " Les Loups de Chabrières "	p.96

Promotion du territoire

Aire des Monts de Guéret	p.97
--------------------------------	------

Communication

Qu'a fait la Com'Com' pour faire parler d'elle ?	p.99
--	------

Environnement

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	p.108
---	-------

QUESTION DE TERRITOIRE

Transformation en Communauté d'Agglomération du Grand Guéret au 1^{er} janvier 2013

- Quelques dates liées à l'historique de la structure intercommunale

- 15 décembre 1992 : Création du District du Pays de Guéret Saint-Vaury regroupant 17 communes : AJAIN, GARTEMPE, GUERET, LA BRIONNE, LA CHAPELLE-TAILLEFERT, LA SAUNIERE, MONTAIGUT-LE-BLANC, SAINT-CHRISTOPHE, SAINTE-FEYRE, SAINT-FIEL, SAINT-LAURENT, SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS, SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT, SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS, SAINT-VAURY, SAINT-VICTOR-EN-MARCHE, SAVENNES.
- 18 décembre 1992 : Installation du 1^{er} Conseil du District du Pays de Guéret Saint-Vaury
- 1^{er} décembre 1999 : Le District du Pays de Guéret Saint-Vaury est transformé en Communauté de Communes du Pays de Guéret Saint-Vaury.
- 23 Février 2001 : La Communauté de Communes est dénommée « Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury »
- 1^{er} janvier 2003 : Adhésion des communes de Bussière-Dunoise et Glénic à la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury
- 1^{er} janvier 2013 : Transformation-extension de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury en Communauté d'Agglomération du Grand Guéret comprenant désormais 22 communes. Les communes d'Anzême, Jouillet et Saint-Eloi rejoignent le territoire.

- Une année 2012 marquée par la transformation de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury en Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

De nouvelles dispositions législatives, notamment liées à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, assouplissent les conditions de création des communautés d'agglomération, dans certains cas limitativement énumérés.

Ainsi, en lieu et place du traditionnel seuil démographique de 50 000 habitants issu de la loi du 12 juillet 1999, il est désormais prévu la possibilité de prendre en compte un seuil réduit à 30 000 habitants dès lors que le périmètre envisagé comprend le chef-lieu de département.

De même, le seuil démographique de 15 000 habitants de la commune centre ne s'applique pas lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu du département ou la commune la plus importante du département.

Aussi, la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury pouvait prétendre en 2012 à se transformer en communauté d'agglomération pour les raisons suivantes :

- La prise de nouvelles compétences statutaires (cf ci-après), à savoir celles dont disposent les communautés d'agglomération ;
- Le périmètre incluait Guéret, Chef-lieu du Département de la Creuse, ce qui permettait de bénéficier du seuil minimum des 30 000 habitants et de ne pas tenir compte du seuil des 15 000 habitants ;
- L'extension du périmètre de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury aux communes de Anzème, Jouillat et Saint-Eloi est un périmètre d'un seul tenant et sans enclave,
- La population de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury et des trois nouvelles communes représentait en 2012 30 343 habitants (source : INSEE) et dépassait ainsi le seuil des 30 000 habitants requis par la loi.

Sur proposition de son Président, Michel VERGNIER, le Conseil Communautaire a pris l'initiative d'engager la procédure nécessaire pour permettre, en accord avec la Préfecture de la Creuse, la transformation en Communauté d'agglomération avec date d'effet au 1^{er} janvier 2013.

Après délibérations concordantes du Conseil Communautaire, des Conseils Municipaux des communes membres de la Com'Com' et des Conseils Municipaux d'Anzème, Jouillat et Saint-Eloi, la transformation de la Communauté de communes de Guéret Saint-Vaury en Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, avec extension du périmètre communautaire aux communes de Anzème, Jouillat et Saint-Eloi, a été décidée par arrêté préfectoral le 27 Novembre 2012, avec date d'effet de cette transformation au 1^{er} janvier 2013.

• Les nouvelles compétences transférées en 2012



Territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret au 1^{er} janvier 2013

Les nouvelles compétences suivantes ont été transférées en 2012 à la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury pour pouvoir se transformer en Communauté d'Agglomération :

- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;
- En matière d'équilibre social de l'habitat : réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- En matière de politique de la ville dans la communauté : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance ;
- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire.

6 En plus de ces nouvelles compétences, les élus communautaires ont souhaité également déclarer d'intérêt communautaire les compétences suivantes pour permettre la mise en oeuvre d'autres projets ou actions communautaires :

- l'adhésion de la structure intercommunale au syndicat mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Montluçon Guéret,
- l'étude, la construction et la gestion d'un centre aqualudique,
- l'aménagement et la gestion d'immobiliers en vue de la création de pôles de santé ou de Maisons de santé pluridisciplinaires correspondant à la définition des articles L 6323-3 et L 6323-4 du Code de la Santé publique,
- l'étude, l'aménagement et la gestion des équipements touristiques, sportifs et socio-éducatifs qui pourront être aménagés sur les sites de la Vallée de la Creuse concernés par les barrages de l'Age, de Champsanglard et des Chezelles en vue de l'adhésion de la structure intercommunale au syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion des sites de la Vallée de la Creuse (Syndicat des trois Lacs).

Les avantages du passage en Communauté d'Agglomération

- *Un financement abondé pour mettre en œuvre des actions et projets structurants pour l'agglomération*

La collectivité reçoit une dotation supplémentaire (dotation d'intercommunalité) en plus des autres dotations évaluée à 780 000€, afin de permettre de financer les projets d'intérêt communautaire.

Cela représente une recette de 26€ en plus par habitant, rendue possible par la transformation en Communauté d'Agglomération.

- *La contractualisation avec l'Etat et la Région : le contrat d'agglomération*

Instauré par l'article 26 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 (dite loi Voynet), le contrat d'agglomération est un contrat conclu par les agglomérations avec l'Etat et la Région.

Il est consécutif à l'adoption d'un projet d'agglomération. Ce projet détermine les orientations que se fixe l'agglomération en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources.

Le contrat va garantir à l'agglomération des financements émanant de l'Etat et de la Région Limousin pour mettre en œuvre ce projet.

Le contrat d'agglomération couvrira la période 2014-2020.

- *Un positionnement renforcé de l'agglomération du Grand Guéret au niveau de la Région Limousin*

La création de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret permettra de disposer d'un positionnement juridique et administratif de même niveau que les Communautés d'Agglomération existantes à ce jour en Limousin, à travers celles de Limoges, Brive et Tulle.

Une architecture administrative régionale avec :

- La Région Limousin,
- Les 3 Départements,
- 4 Communautés d'Agglomération.

Au niveau du territoire, le positionnement régional s'en trouvera renforcé par le Département de la Creuse et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

- *De nouvelles perspectives de développement à partir de 2013*

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret exercera de nouvelles compétences pour davantage de services envers la population dont les principales sont :

- L'organisation des transports urbains sur le territoire communautaire par la mise en œuvre des principaux services suivants à l'intérieur d'un Périmètre des Transports Urbains :
 - Un transport urbain sur Guéret avec trois lignes régulières,
 - Des lignes interurbaines entre les principaux pôles de services et la Ville de Guéret,
 - Un Transport A la Demande (TAD) sur les communes rurales suivant 6 secteurs, pour rejoindre un pôle de proximité ou Guéret ;
- Le développement des actions déjà menées dans le cadre du logement et de l'habitat (PLH, OPAH...) à travers des actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

- Une nouvelle action : la compétence liée à la « politique de la ville » à travers des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; des dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance,

- L'engagement et la mise en œuvre de nouveaux projets communautaires pour certains déjà initiés en 2012 tels que :
 - L'aménagement du pôle intermodal de transports à partir de la Gare SNCF de Guéret,
 - La construction d'un centre aqualudique,
 - Le déplacement et l'aménagement des locaux de l'Office de Tourisme des Monts de Guéret au cœur de ville de Guéret,
 - Une Maison de santé pluridisciplinaire à Saint-Vaury,
 - Le Pôle Sport Nature destiné à offrir une offre sportive, éducative et touristique aux pratiquants et aux touristes en partenariat avec les associations et clubs locaux,
 - Le Développement du réseau intercommunal de lecture publique,
 - L'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial avec depuis 2012 la mise à disposition aux communes d'un agent « Conseiller en Energie Partagée ».



FONTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Les élus de la collectivité

Délégués titulaires et suppléants

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
GUERET	M. Michel VERGNIER	Mme Ginette DUBOSCLARD
	M. Christian FAVIER	M. Bertrand SOUQUET
	M. Eric CORREIA	M. Jean-Claude BRUNETAUD
	M. Serge CEDELLE	Mme Ginette MICHON
	M. Eric JEANSANNETAS	Mme Claire MORY
	M. Guy AVIZOU	Mme Annie CONCHON
	M. Nady BOUALI	Mme Christine CHAGNON
	Mme Véronique REEB	M. Christian DUSSOT
	Mme Delphine BONNIN	Mme Véronique COWEZ
	M. Jean-Bernard DAMIENS	Mme Bernadette FREYET
	M. Serge GILET	Mme Martiale ROBERT
	M. Alain TEISSEBRE	Mme Liliane DURAND-PRUDENT
	M. Serge PHALIPPOU	Mlle Emeline BROUSSARD
	M. Jean-François THOMAS	M. Dominique MAZURE
AJAIN	M. Jean BOYER	M. Claude LUTZ
	M. Gilles PEINAUD	M. Jean-Paul NOUAILLE
SAINT-FIEL	M. François BARNAUD	M. Didier BOURLIAUD
	M. Bernard de FROMENT	M. Alain PARRAIN
LA SAUNIERE	M. Michel SUDRON	Mme Claude OLIVRIN
	M. Bernard TRESPEUX	Mme Annie ZAPATA
SAINT-LAURENT	M. Alain CLEDIERE	M. Jean-Luc LEMASSON
	Mme Josiane LECHAT	Mme Nadia CHARPENTIER
SAINTE-FEYRE	M. Michel VILLARD	M. Christian JEANNOT
	M. Jean-Yves COUTURIER	Mme Sylvie BAURIENNE
	M. Yannick PILIPOVIC	M. Thierry VIERA
	M. Jean-Luc MARTIAL	M. Pascal CHAULET
LA CHAPELLE-TAILLEFERT	M. Alain MONTMARTIN	M. Thierry DUBOSCLARD
SAINT-CHRISTOPHE	M. Jacques VELGHE	M. Michel VOISIN
SAINT-VICTOR-EN-MARCHE	M. Serge YAURY	M. Ludovic DUTELH
SAVENNES	M. Claude CANIGLIA	M. Philippe PONSARD
	M. Philippe BAYOL	M. Patrick PLANCOULAIN
SAINT-VAURY	Mme Armelle MARTIN	Mme Marie-Thérèse DUFAU
	M. Jean-Luc BARBAIRE	M. Bernard CUBIZOLLES
	M. Daniel TEINTURIER	M. Stéphane MAISONNEUVE
	M. Bernard LEFEVRE	M. Daniel PASTY
LA BRIONNE	M. Jean-Claude ROUET	M. Michel PASTY
GARTEMPE	M. Alain MOREAU	Mme Evelyne LAURENT
MONTAIGUT-LE-BLANC	M. Serge MARGUET	Mme Florence JANNOT
	M. Patrick ROUGEOT	M. Robert CIBOT
SAINT-LEGER-LE-GTS	M. Michel AMEAUME	M. Alain CIBOT
	M. Jean-Pierre DEVILLE	M. Patrice DHEZ
SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT	M. Claude GUERRIER	M. Jean-Claude LABESSE
	M. Jean-Claude DUQUEROIX	Mme Marie-Françoise PASCAL
	Mme Annie DEVINEAU	M. Christian LAVAUD
GLENIC	M. Roland BRUNAUD	M. Philippe ISOLA
	M. Georges GOUNY	M. Gérard GASNET
BUSSIÈRE-DUNOISE	M. Jean-Pierre GRIMAUD	M. Roger BAREGE
	M. Claude DESHERAUD	M. Robert FIOLE

Bureau communautaire et Vice-Présidents

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES
GUERET	<i>M. Michel VERGNIER (Président)</i>
	<i>M. Eric CORREIA (Vice-Président)</i>
	<i>M. Guy AVIZOU (Vice-Président)</i>
	<i>M. Serge CEDELLE (Vice-Président)</i>
	<i>M. Eric JEANSANNETAS (Vice-Président)</i>
	<i>M. Christian FAVIER (Vice-Président)</i>
	<i>M. Nady BOUALI (délégué)</i>
	<i>M. Serge PHALIPPOU</i>
	<i>M. Jean-Bernard DAMIENS (délégué)</i>
	<i>M. Alain TEISSEDE (délégué)</i>
<i>Mme Véronique REEB (déléguée)</i>	
AJAIN	<i>M. Gilles PEINAUD</i> <i>M. Jean BOYER (Maire)</i>
SAINT-FIEL	<i>M. François BARNAUD (délégué)</i> <i>M. Bernard de FROMENT (Maire)</i>
LA SAUNIÈRE	<i>M. Michel SUDRON</i>
SAINT-LAURENT	<i>M. Alain CLEDIERE (Vice-Président)</i>
SAINTE-FEYRE	<i>M. Michel VILLARD</i> <i>M. Yannick PILLIPOVIC</i>
LA CHAPELLE-TAILLEFERT	<i>M. Alain MONTMARTIN</i> <i>M. Thierry DUBOSCLARD (Maire)</i>
SAINT-CHRISTOPHE	<i>M. Jacques VELGHE (Vice-Président)</i>
SAINT-VICTOR-EN-MARCHE	<i>M. Serge VAURY</i>
SAVENNES	<i>M. Claude CANIGLIA</i>
SAINT-VAURY	<i>Mme Armelle MARTIN (Vice-Présidente)</i> <i>M. Daniel TEINTURIER (Vice-Président)</i> <i>M. Philippe BAYOL (Maire)</i>
LA BRIONNE	<i>M. Bernard LEFEVRE</i>
GARTEMPE	<i>M. Jean-Claude ROUET</i>
MONTAIGUT-LE-BLANC	<i>M. Alain MOREAU</i>
SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS	<i>M. Patrick ROUGEOT</i>
SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT	<i>M. Jean-Pierre DEVILLE</i>
SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS	<i>M. Claude GUERRIER (Vice-Président)</i> <i>M. Jean-Claude DUQUEROIX</i>
BUSSIÈRE-DUNOISE	<i>M. Jean-Pierre GRIMAUD</i>
GLENIC	<i>M. Roland BRUNAUD</i>

Commissions intérieures

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Economie Promotion Communication	Aménagement de l'Espace Communautaire et Territorialité	Tourisme	Logement et Habitat	Finances et Fiscalité	Environnement
GUERET	M. Michel VERGNIER						
	M. Christian FAVIER	X		X		X	
	M. Eric CORREIA	X				X	
	M. Serge GEDELLE				X	X	
	M. Eric JEANSANNETAS	X					
	M. Guy AVIZOU		X			X	
	M. Nady BOUAIJ	X	X	X		X	
	Mme Véronique REEB			X			
	Mme Delphine BONNIN	X		X			
	M. Jean-Bernard DAMIENS		X				X
	M. Serge GILET		X				X
	M. Alain TESSÉDRE			X		X	
	M. Serge PHALIPPOU	X	X			X	
	M. Jean-François THOMAS	X					
AJAIN	M. Jean BOYER						X
	M. Gilles PEINAUD	X	X				X
SAINT-FIEL	M. François BARNAUD	X	X			X	
	M. Bernard de FROMENT	X	X				
LA SAUNIÈRE	M. Michel SUDRON				X		
	M. Bernard TRESPÉUX						X
SAINT-LAURENT	M. Alain CLEDIÈRE				X		X
	Mme Josiane LECHAT	X			X		
	Mme Nadia CHARPENTIER			X			
SAINTE-FEYRE	M. Michel VILLARD			X			
	M. Christian JEANNOT						
	M. Jean-Yves COLTURIER		X				X
	M. Yannick PILIPOVIC	X			X	X	
	M. Jean-Luc MARTIAL	X					X
LA CHAPELLE-TAILLEFERT	M. Alain MONTMARTIN		X	X			X
SAINT-CHRISTOPHE	M. Jacques YELGHE						X
SAINT-VICTOR-EN-MARCHE	M. Serge VAURY			X		X	
	M. Ludovic DUTEILH			X			
SAVENNES	M. Claude CANIGLIA						X
SAINT-VAURY	M. Philippe BAYOL		X				
	Mme Armelle MARTIN			X			
	M. Jean-Luc BARBAIRE	X		X			
	M. Daniel TEINTURIER	X	X	X		X	
LA BRIONNE	M. Bernard LEFEVRE			X			
GARTEMPE	M. Jean-Claude ROUET		X			X	
MONTAIGUT-LE-BLANC	M. Alain MOREAU			X	X		
	M. Serge MARQUET						X
SAINT-LEGER-LE-GTS	M. Patrick ROUGEOT						X
	M. Michel AMEAUME						X
SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT	M. Jean-Pierre DEVILLE				X		
SAINT-SULPICE-LE-GTS	M. Claude GUERRIER		X		X	X	
	M. Jean-Claude DUQUEROIX	X					X
	Mme Annie DEVINEAU			X			X
GLENIC	M. Jean-Claude CHEVALIERAS	X					X
	M. Georges GOUNY			X			
	M. Roland BRUNAUD		X		X	X	
	M. Philippe ISOLA				X		
BUSSIÈRE-DUNOISE	M. Jean-Pierre GRIMAUD			X		X	
	M. Claude DESHERAUD			X			
	TOTAUX	15	16	19	13	14	16

FONTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Acquisitions foncières

Déménagement de l'Office de Tourisme des Monts de Guéret : acquisition de biens immobiliers sis boulevard Saint-Pardoux à Guéret

Lors de la réunion du Conseil Communautaire du 7 juillet 2011, il a été décidé d'acquérir auprès de l'Union Départementale des Sociétés Mutualistes de la Creuse, le bien immobilier cadastré section BE n° 97, d'une contenance de 68 m² au sol avec deux niveaux, sis 3 Place Piquerelle sur la commune de Guéret pour un prix de 140 000 €.

L'acte notarié de vente a été signé le 26 Avril 2012.

Un second bâtiment situé 12 boulevard de Saint-Pardoux d'une superficie de 29 M² au sol comprenant un RDC et deux étages est composé :

- au RDC, un bureau, et des sanitaires ;
- au 1^{er} étage, 1 studio et 1 salle de bains ;
- au 2^{ème} étage, 1 studio, 1 salle de bains (état d'entretien passable).

Le Conseil Communautaire réuni le 15 Mars 2012 a autorisé l'acte d'acquisition pour un montant de 40 000 €.

12

L'acte de vente du bâtiment a été signé le 26 Octobre 2012 en l'étude de Maître CHAIX pour un prix de 40 000 €.

Le Conseil Communautaire a également délibéré pour acquérir à l'amiable ou au besoin par expropriation la parcelle de terrain (cour en ruine) attenant au futur site de l'Office de Tourisme des Monts de Guéret cadastré section BE n°126 (d'une superficie de 126 m²) située boulevard Saint-Pardoux à Guéret.

M. et Mme DUCLOUX, propriétaires de cette parcelle ont donné un accord par courrier à la Communauté de Communes pour un prix de 7 500 €.

En raison du désaccord du preneur d'un bail commercial conclu avec M. et Mme DUCLOUX, un dossier de DUP et d'enquête parcellaire est en cours d'être constitué afin d'exproprier le locataire de cette parcelle de terrain.

Cession du site de la BSMAT à la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury, suite aux restructurations prévues par la loi de programmation 2009-2014 et signature d'un protocole d'accord avec la société FUTURA FINANCES

Le Contrat de Redynamisation du Site de la Défense de Guéret (CRSD), signé le 22 décembre 2012 entre le Préfet de la Creuse et la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury, prévoit la cession foncière du site de la BSMAT de Guéret à l'euro symbolique au profit de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury, dans le cadre de l'application de l'article 67 de la loi de finances de 2009.

Dans le cadre des restructurations prévues par le projet de loi de programmation militaire 2009-2014, les communes dont le tissu économique et urbain est le plus affecté par ces restructurations peuvent, sur leur demande, se voir transférer à l'euro symbolique les emprises immobilières libérées par les différents services du Ministère de la Défense, en vue de réaliser des opérations d'aménagement.

Un mécanisme de partage des bénéfices entre l'Etat et les collectivités territoriales concernées est, à terme, instauré dans l'hypothèse où l'opération immobilière réalisée par ces dernières génère une plus-value.

Les immeubles susceptibles d'entrer dans le champ du dispositif sont ceux pour lesquels une décision explicite d'inutilité a été prise par le Ministère de la Défense.

Concrètement, il s'agit des immeubles concernés par les opérations de restructuration de la défense réalisées entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2014.

Ce dispositif est instauré au profit des seules communes pour lesquelles la restructuration a un effet majeur, en particulier au regard du nombre d'emplois supprimés rapporté aux emplois existants, qui connaissent une situation de grande fragilité économique, sociale et démographique et qui disposent de capacités propres de redynamisation limitées, notamment au regard des caractéristiques du tissu économique et de ses évolutions récentes ainsi que des perspectives de développement d'activités nouvelles sur le territoire concerné.

Leur liste est fixée par le décret n° 2009-829 du 3 juillet 2009 pris pour l'application de l'article 67 de la loi de finances pour 2009 du 27 décembre 2008.

Les groupements de communes peuvent bénéficier du dispositif par substitution des communes concernées, sur demande de ces dernières.

Ainsi, il a été convenu que la commune de Guéret devait préalablement délibérer pour permettre à la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury de bénéficier de ce dispositif. Le Conseil Municipal de la commune de Guéret a délibéré dans ce sens le 25 juin 2009.

13

Aussi, le Conseil Communautaire a décidé de bénéficier du dispositif, en lieu et place de la Ville de Guéret, permettant la cession du site de la BSMAT de Guéret à la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury, pour l'euro symbolique, conformément au cadre prévu par la loi de programmation militaire 2009-2014.

La BSMAT occupe un site industriel construit à Guéret appartenant au Ministère de la Défense qui l'a transformé en complexe logistique au service de l'arme du matériel. Le site s'étend aujourd'hui sur une emprise de 19,7 ha, en périphérie immédiate de Guéret (sortie nord), et en bordure de voie rapide (N145, reliant les autoroutes A20 et A71). Clôturé et sécurisé, il est également doté d'un branchement fer. Il présente au global plusieurs zones fonctionnelles distinctes, dont les équipements spécifiques orientent fortement leurs potentiels de reconversion :

- L'entrepôt principal et ses bureaux attenants, pour environ 40 000 m² SHON de bâtiments logistiques,
- La zone de vie regroupe principalement un ensemble de 7 bâtiments tertiaires (logements collectifs, mess/restauration collective, infirmerie...) à l'entrée sud du site, pour environ 2 600 m² SHON.
- Les ateliers, la zone de stockage et la station d'épuration entourent l'entrepôt et présentent de grandes surfaces de stockage (plein air et hangars de 3 500 m² SHON environ), deux bâtiments industriels (ateliers de mécanique et ateliers de peinture et maintenance de conteneurs de transports, pour une SHON totale de 5 900 m² environ).

L'arrêt des activités du détachement de la 13^{ème} BSMAT de Guéret et sa fermeture s'inscrivent dans le cadre des directives formulées par la circulaire du Premier ministre du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées.

Le site sera entièrement libéré au plus tard en décembre 2014.

L'emprise est située sur la commune de Guéret pour laquelle existe un contrat de restructuration de site de défense signé le 22 décembre 2011 entre le Préfet de la Creuse et le Président de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury.

La société Futura Finances / NOZ, créée en 1976, achète en grande quantité des marchandises qui n'ont pu être commercialisées dans les conditions prévues : fins de série, changements d'emballages, sinistres, failles... La société offre une prestation de déstockage à des industriels ou des commerçants en garantissant la sécurité et la traçabilité des produits.

Elle a manifesté son intérêt pour la reprise du site de la BSMAT de Guéret dans sa totalité pour installer une plate forme logistique destinée à recevoir des stocks de tous types (alimentaire, textile, décoration, jouet, bricolage...), traiter ces stocks et expédier ces marchandises en direction des magasins de l'enseigne NOZ du centre et du sud-ouest de la France.

Ce projet permettrait la création de 130 à 150 emplois. Les recrutements s'adresseraient prioritairement aux populations jeunes ou seniors, sans qualification particulière et majoritairement féminines.

Afin de formaliser cet engagement, un protocole d'accord a été signé le 10 septembre 2012 lors d'un point presse organisé entre M. le Préfet de la Creuse, M. le Président de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury et M. le Président Directeur Général de la société Futura Finances.

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Délégation de Service Public

Engagement d'une procédure de délégation de service public pour la construction et la gestion d'un crématorium à Ajain

Afin de répondre à une attente de la population non encore satisfaite localement et d'améliorer l'offre de service funéraire sur le territoire, la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury a souhaité engager une procédure de délégation de service public pour confier à un tiers la construction et la gestion d'un crématorium.

Actuellement, il n'en existe aucun dans le département de la Creuse. Le taux de crémation est aujourd'hui supérieur à 30% des décès en moyenne au niveau national, alors qu'il s'établit à moins de 13% pour le département, montrant que l'offre de crémation sur le territoire est insuffisante.

Par ailleurs, une étude réalisée par l'Association Crématiste de la Creuse auprès des 260 communes du département (221 réponses reçues), montre que 82% des municipalités qui se sont exprimées sont favorables à la création d'un crématorium en Creuse.

La Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury constitue le plus important bassin de vie du département. Compte tenu de sa situation géographique centrale, il apparaît pertinent qu'un crématorium, dont l'influence sera départementale, soit réalisé sur son territoire.

15

C'est donc dans ce contexte que le Conseil Communautaire engage une procédure de délégation de service public permettant de choisir un concessionnaire à même de réaliser et d'exploiter l'équipement. Compte tenu de la dimension concessive de cette délégation (conception, réalisation et exploitation du crématorium), du montant prévisionnel de l'opération (supérieur à 1,5 M€ HT), et de la nécessité d'amortir ces investissements sur la durée du contrat, la durée envisagée pour cette délégation de service public est de 25 ans, soit une durée d'exploitation de 23 ans environ.

Un site pour l'implantation de cet équipement a également été choisi après une étude technique et comparative de plusieurs sites d'implantation, prenant en compte notamment les critères suivants :

- Milieu physique : réseau hydro-géographique et document de planification pour la gestion de l'eau, relief, contexte géologique (sous-sol) et éléments géotechniques, contexte hydrogéologique (nappe d'eau souterraine),
- Milieu humain : superficie du terrain, contexte intercommunal et démographie, accès aux réseaux, accessibilité et accès,
- Milieu naturel : zones humides, inventaires écologiques et protections réglementaires,
- Risques naturels et technologiques : risque d'inondation, risque géotechnique, sismique, risque de transport de matière dangereuse, risque industriel,
- Patrimoine et paysage : monuments historiques classés et inscrits, sites archéologiques, sites paysagers, contexte paysager du projet, qualité visuelle d'accès au site, visibilité entre le site et le milieu environnemental ; gestion des nuisances acoustiques (circulation essentiellement) liées à l'équipement.

Le site retenu par les élus communautaires, d'une superficie de 19 752 m² est situé sis sur la commune d'Ajain et ce, principalement pour les raisons suivantes :

- Facilité d'accès en raison de la proximité immédiate de la RN 145.
- Proximité des réseaux.
- Absence de contrainte majeure liée à l'urbanisme ou à l'environnement.
- Le site est la propriété de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury.

FONTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Ressources Humaines

Recrutements 2012

- ACCUEIL PETITE ENFANCE :
Estelle GOIX – Coordinatrice Petite Enfance
- FINANCES ET RH :
Coralie REGNIER – Assistante RH et comptabilité
- COMMUNICATION :
Lucie GRUAU – Chargée de Communication " événementiel et médias "
- ECONOMIE / POLE DOMOTIQUE ET SANTE « Odyssée 2023 » :
Stéphane SAINT-AMAND – Directeur du Centre de Ressources Domotique
- LOGEMENT ET HABITAT :
Christophe MAUCHAUSSAT – Référent à l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage
- TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT :
Thibault PARIS – Conseil en Energie Partagé

Transfert de personnel

Le 29 septembre 2011, le Conseil Communautaire a approuvé le transfert de la compétence " Accueil de la Petite Enfance ".

17

Dans le cadre de ce transfert, la Com'Com' est devenue gestionnaire des équipements suivants qui étaient auparavant de la compétence de la Ville de Guéret :

- Le Multi-accueil Collectif de Guéret regroupant la crèche collective et la halte-garderie.
- Le Multi-accueil Familial de Guéret.

Par conséquent, le personnel de ces deux structures a été transféré à l'EPCI à compter du 1^{er} janvier 2012. Le personnel transféré est composé :

- de l'équipe de direction des deux structures : l'équipe de direction comprend 2 agents à temps complet qui sont entièrement affectés à ce service et qui ont été transférés à la Com'Com' :
 - 1 puéricultrice Cadre de santé (catégorie A)
 - 1 puéricultrice territoriale classe supérieure (catégorie A)
- du Multi-accueil Collectif : la structure comprend 12 agents à temps complet et 1 agent à temps partiel sous statut de droit public qui sont entièrement affectés à ce service et qui ont été transférés à la Communauté de Communes :
 - 1 éducateur territorial chef de jeunes enfants (catégorie B) ;
 - 2 auxiliaires de puériculture principal 1^{ère} classe ;
 - 2 auxiliaires de puériculture 1^{ère} classe ;
 - 1 auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe ;
 - 4 adjoints technique 1^{ère} classe ;
 - 1 adjoint technique 2^{ème} classe ;
 - 2 adjoints d'animation 2^{ème} classe.

La structure comprend également 3 apprenties qui sont entièrement affectées à ce service et dont les contrats de droit privé ont été transférés à la Communauté de Communes :

- 1 apprentie en CAPA de service en milieu rural,
- 1 apprentie BEPA de services aux personnes,
- 1 apprentie Educatrice de jeunes enfants .

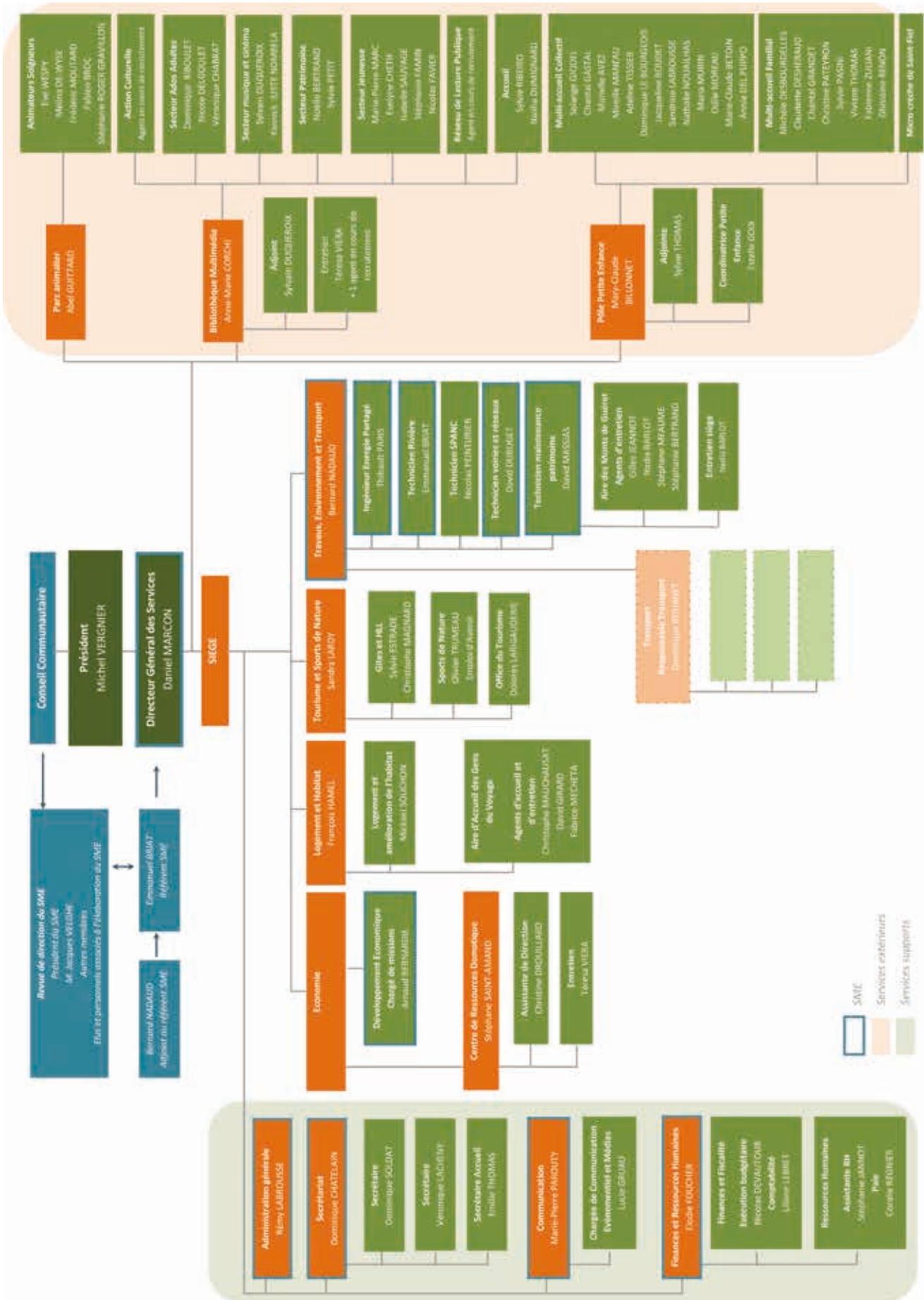
- Le Multi-accueil Familial : la structure comprend 8 agents sous contrat de droit privé affectés à ce service et qui ont été transférés à la Com'Com' :
 - 8 assistantes maternelles

Actions en faveur du personnel

En 2012, deux actions particulières ont été menées pour le personnel de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury :

- La mise en place d'une participation de la collectivité pour la « Garantie Maintien de Salaire » : depuis le 1^{er} janvier 2012, la collectivité participe à hauteur de 50 % sur la cotisation des agents au titre de ce contrat de prévoyance. Cela représente une participation de 12 000€ pour la collectivité pour 2012. 62 agents ont adhéré à ce contrat et bénéficient aussi de cette participation soit plus de 70% du personnel de la collectivité et une participation moyenne par agent de 190€ par an ;
- L'organisation pour la première année du « Noël des Enfants de la Com d'Agglo ». Cette manifestation s'est déroulée le 22 décembre 2012 à la salle des fêtes de Saint-Léger-le-Guéretois et a coûté 1900€ à la collectivité (spectacle et jouets compris). Chaque enfant jusqu'à 12 ans a reçu un cadeau du Père Noël soit 51 cadeaux distribués pour un montant moyen de 20€ par enfant. La lecture de contes par des agents de la BMI a été très appréciée par les enfants qui ont pu s'installer sur des tapis auprès du sapin de Noël. Le spectacle de Magie du Magicien MAVERICK a enchanté autant les enfants que leurs parents et les élus. Compte tenu des retours très positifs de cette manifestation, il est prévu de la renouveler en 2013.

Organigramme :



FINANCES ET FISCALITÉ

Budget général

Dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Charges à caractère général (fournitures, travaux entretien, frais administration)	1 588 564,64 €	1 137 681,05 €	71,62%
Charges de personnel et frais assimilés	2 688 860,00 €	2 570 060,33 €	95,58%
Atténuation de produits	4 593 809,02 €	4 593 809,02 €	100,00%
Autres charges de gestion (indemnités, subventions)	4 257 242,00 €	4 126 851,16 €	96,94%
Charges financières	220 000,00 €	197 669,09 €	89,85%
Charges exceptionnelles (dont subventions budgets annexes)	795 979,31 €	794 979,31 €	99,87%
Dépenses imprévues	87 306,81 €	- €	0,00%
Total	14 231 761,78 €	13 421 049,96 €	94,30%

20

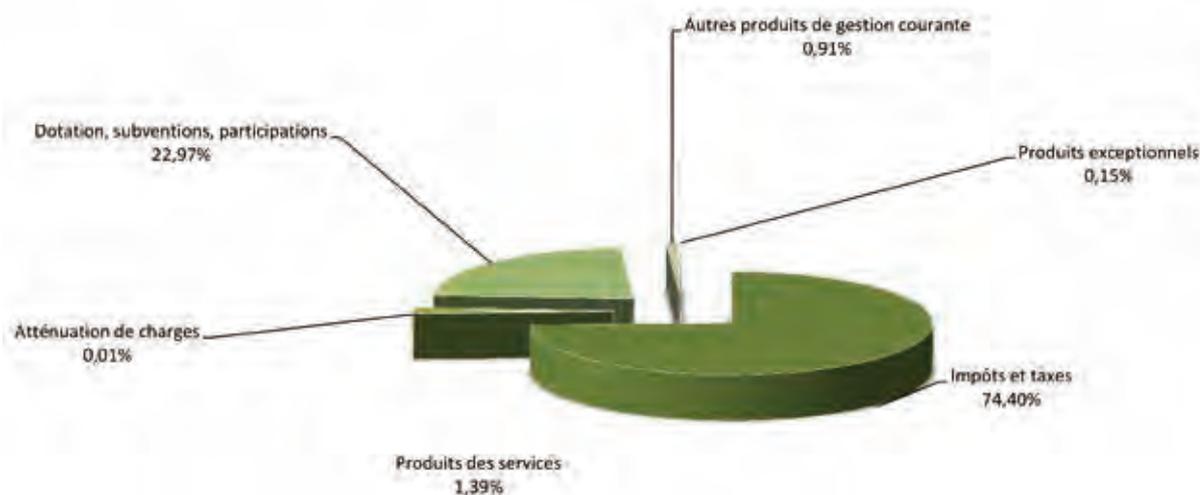


Chiffres clés :

Fonctionnement : 396 338,60€
 Investissement : 625 487,87€
 Résultat global : 1 021 826,47€
 RAR Recettes : 572 862,01€
 RAR Dépenses : 1 211 163,32€

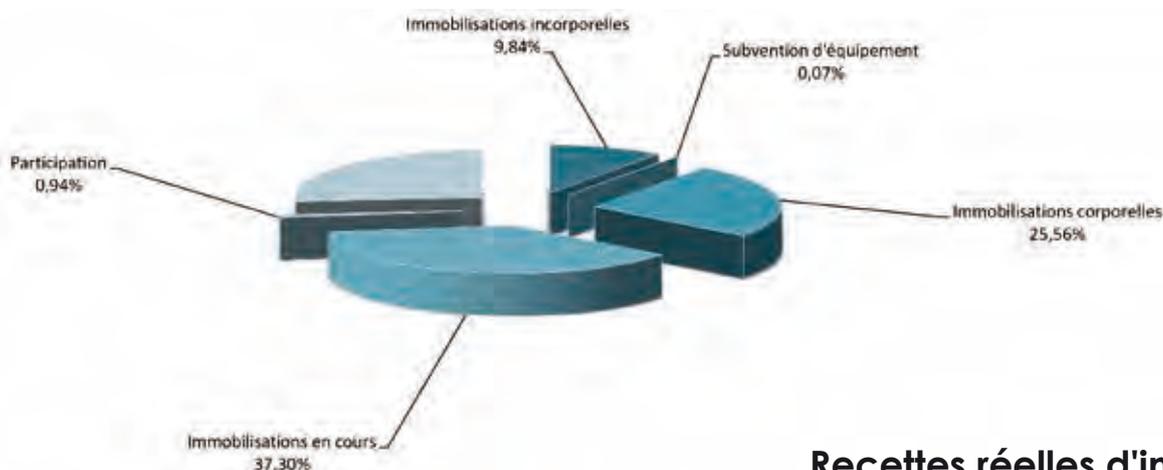
Recettes réelles de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Impôts et taxes	10 395 598,35 €	10 527 096,64 €	101,26%
Atténuation de charges (remboursements sur rémunérations)	35 000,00 €	25 502,60 €	72,86%
Produits des services	186 000,00 €	196 727,13 €	105,77%
Dotations, subventions, participations	3 837 102,32 €	3 250 474,20 €	84,71%
Autres produits de gestion courante	109 200,00 €	129 130,53 €	118,25%
Produits exceptionnels	- €	21 146,35 €	
Total	14 562 900,67 €	14 150 077,45 €	97,17%



Dépenses réelles d'investissement

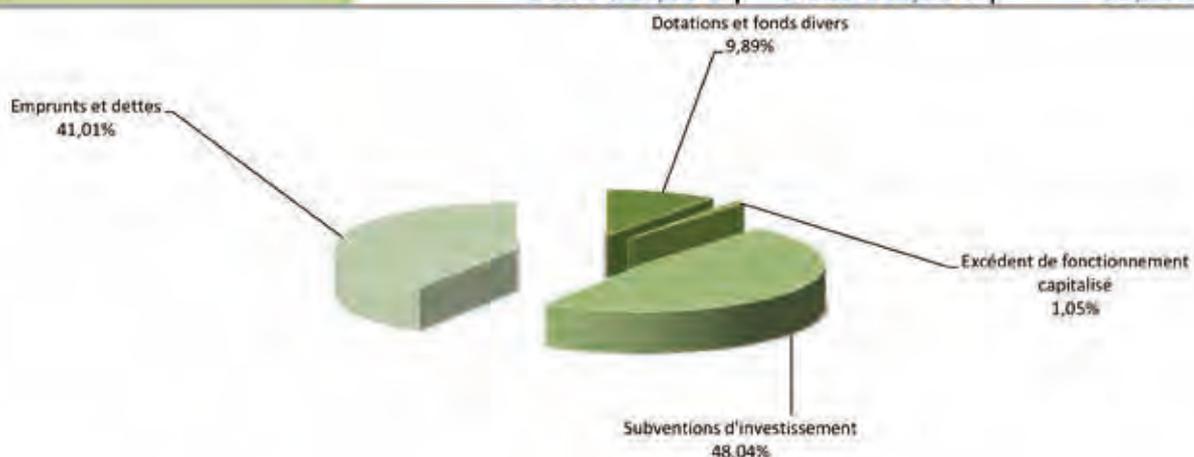
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Immobilisations incorporelles	428 099,36 €	156 596,56 €	36,58%
Subvention d'équipement	38 606,76 €	1 106,76 €	2,87%
Immobilisations corporelles	555 552,24 €	407 023,93 €	73,26%
Immobilisations en cours	1 813 570,68 €	593 852,58 €	32,74%
Participation	15 000,00 €	15 000,00 €	100,00%
Remboursement du capital de la dette	439 000,00 €	418 566,56 €	95,35%
Total	3 289 829,04 €	1 592 146,39 €	48,40%



22

Recettes réelles d'investissement

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Dotations et fonds divers	359 363,00 €	200 749,22 €	55,86%
Excédent de fonctionnement capitalisé	21 347,05 €	21 347,05 €	100,00%
Subventions d'investissement	1 484 057,66 €	974 803,04 €	65,68%
Emprunts et dettes	1 233 379,95 €	832 242,53 €	67,48%
Total	3 098 147,66 €	2 029 141,84 €	65,50%



FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe " Immobilier d'Entreprises "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	284 296,24 €	246 034,61 €	86,54%
Investissement	641 977,81 €	488 961,71 €	76,16%
Total	926 274,05 €	734 996,32 €	79,35%



23

Recettes réelles

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	552 031,32 €	556 302,22 €	100,77%
Investissement	538 268,54 €	210 412,49 €	39,09%
Total	1 090 299,86 €	766 714,71 €	70,32%



Chiffres clés :

Résultat global Immobilier d'Entreprise 2012
 Fonctionnement : 206 699,38€
 Investissement : -174 980,99€
 Résultat global : 31 718,39€
 RAR Recettes : 102 820,15€
 RAR Dépenses : 68 562,66€

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe

" Tourisme "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			Taux de réalisation
	Prévisions budgétaires	Réalisations	
Fonctionnement	475 371,63 €	441 528,11 €	92,88%
Investissement	456 563,44 €	121 754,92 €	26,67%
Total	931 935,07 €	563 283,03 €	60,44%



24

Recettes réelles

Recettes réelles			Taux de réalisation
	Prévisions budgétaires	Réalisations	
Fonctionnement	552 031,32 €	556 302,22 €	100,77%
Investissement	538 268,54 €	210 412,49 €	39,09%
Total	1 090 299,86 €	766 714,71 €	70,32%



Chiffres clés :

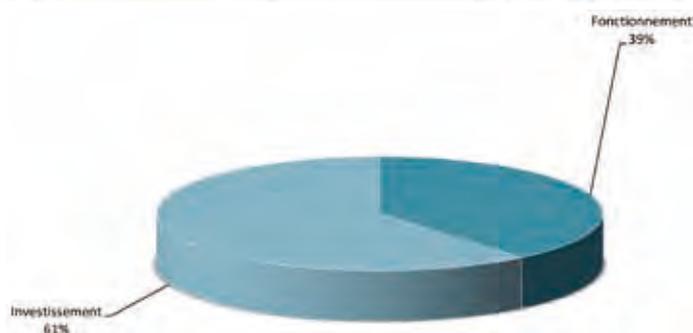
Résultat global Tourisme 2012
Fonctionnement : 25 324,68€
Investissement : 39 016,87€
Résultat global : 64 341,55€
RAR Recettes : 15 196,89€
RAR Dépenses : 41 566,38€

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe
" Zones d'Activités "

Dépenses réelles

Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	687 078,39 €	514 316,58 €	74,86%
Investissement	883 582,38 €	801 551,55 €	90,72%
Total	1 570 660,77 €	1 315 868,13 €	83,78%



25

Recettes réelles

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	760 450,51 €	1 023 942,95 €	134,65%
Investissement	2 070 617,02 €	454 278,25 €	21,94%
Total	2 831 067,53 €	1 478 221,20 €	52,21%



Chiffres clés :

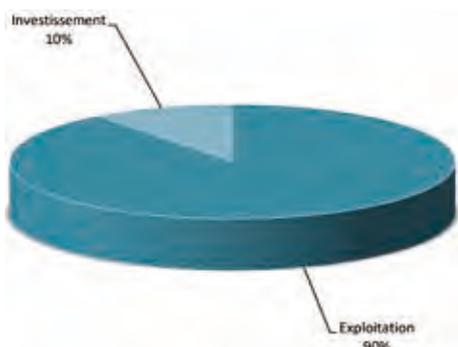
Résultat global Zones d'Activités 2012
 Fonctionnement : 178 229€
 Investissement : -1 276 282,94€
 Résultat global : -1 098 053,69€
 RAR Recettes : 1 126 570,90€
 RAR Dépenses : 9 523,64€

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe
" SPANC "

Dépenses réelles

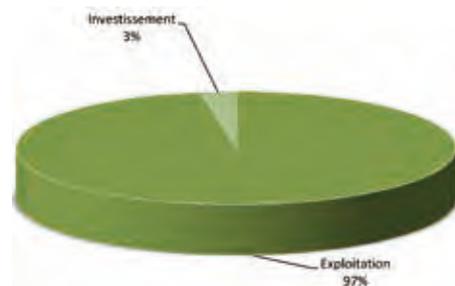
Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Exploitation	62 037,31 €	44 239,39 €	83,89%
Investissement	5 329,79 €	5 129,79 €	100,00%
Total	91 670,08 €	77 866,91 €	84,94%



26

Recettes réelles

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Exploitation	63 704,52 €	63 676,64 €	106,50%
Investissement	3 662,58 €	1 729,79 €	100,00%
Total	87 112,97 €	92 574,64 €	106,27%



Chiffres clés :

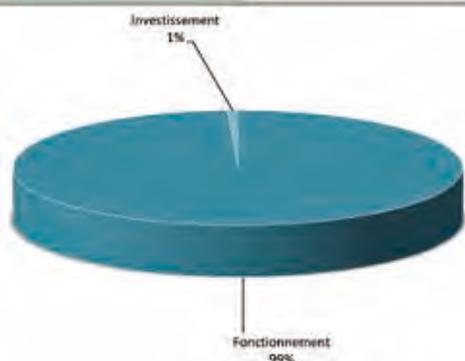
Résultat global SPANC 2012
Fonctionnement : 17 770,04€
Investissement : -1 732,79€
Résultat global : 16 037,25€
RAR Recettes : 0€
RAR Dépenses : 0€

FINANCES ET FISCALITÉ

Budget annexe " Ecovillage de Saint-Christophe "

Dépenses réelles

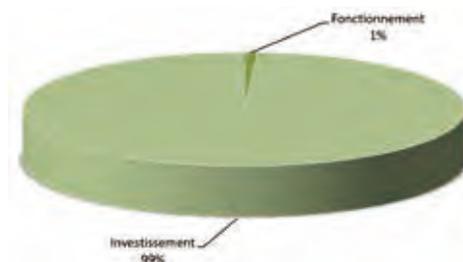
Dépenses réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	271 525,00 €	97 605,39 €	35,95%
Investissement	800,00 €	721,68 €	90,21%
Total	272 325,00 €	98 327,07 €	36,11%



27

Recettes réelles

Recettes réelles			
	Prévisions budgétaires	Réalisations	Taux de réalisation
Fonctionnement	170 704,00 €	972,00 €	0,57%
Investissement	101 620,57 €	101 620,57 €	100,00%
Total	272 324,57 €	102 592,57 €	37,67%



Chiffres clés :

Résultat global Ecovillage de St-Christophe 2012

Fonctionnement : 972€

Investissement : 3 701,25€

Résultat global : 4 673,25€

RAR Recettes : 0€

RAR Dépenses : 0€

FINANCES ET FISCALITÉ

Les indicateurs de loi ATR

Budget consolidé : le budget principal + les 4 budgets annexes

Population INSEE 2012 avec double compte : 29 081 hab.

Coût et Financement du service rendu	
Dépenses réelles de fonctionnement / population**	477,02 € / hab.
Recettes réelles de fonctionnement / population**	533,36 € / hab.
Dotation d'intercommunalité / population**	34,55 € / hab.
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	20,98%

Effort d'équipement et son financement	
Dépenses d'équipement brut / population**	47,28 € / hab.
Encours de dette / population **	422,85 € / hab.
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	8,86%
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	79,28%

Fiscalité et capacité d'épargne	
Produit des impôts directs / population **	266,31 € / hab.
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	98,17%

Intitulé du ratio et signification

- Dépenses réelles de fonctionnement / population : mesure du niveau de service rendu
- Recettes réelles de fonctionnement / population : mesure des moyens financiers récurrents
- Dotation d'intercommunalité / population : mesure de la principale dotation de l'Etat
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : mesure relative des charges de personnel
- Dépenses d'équipement brut / population : mesure de l'effort d'équipement
- Encours de la dette / population : mesure de l'ampleur de l'endettement
- Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : mesure du poids relatif aux investissements
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : mesure volumétrique de l'endettement
- Produit des impôts directs / population : mesure des recettes provenant des contribuables
- Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette / recettes réelles de fonctionnement : mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement

Lexique

- Dépenses réelles de fonctionnement : dépenses courantes donnant lieu à des mouvements de fonds. Il peut s'agir de dépenses d'intervention ou de dépenses de moyens (frais financiers, personnel...)
- Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes courantes qui donnent lieu à des mouvements de fonds. Les principales d'entre elles sont la fiscalité directe et indirecte et les dotations reçues
- Encours de la dette : capital restant dû aux emprunts et dettes à long et moyen terme tel qu'il est reporté dans l'état de la dette annexé aux documents budgétaires
- Produit des impôts directs : produit de la taxe professionnelle unique hors compensations fiscales (c/7311)

FINANCES ET FISCALITÉ

Fiscalité 2012

Attribution de compensation 2012

Fiscalité 2012

Libellés	Taux appliqué par décision du Conseil Communautaire (%)
Taxe d'habitation	11,84
TFPB	0,416
TFPNB	4,53
CFE	31,75

Attribution de compensation

	Attributions de compensation 2012
AJAIN	30 529,87 €
BUSSIERE DUNOISE	31 482,17 €
GLENIC	6 382,64 €
GUERET	2 098 916,23 €
BRIONNE	21 281,11 €
LA SAUNIERE	111,49 €
MONTAIGUT LE BLANC	451,68 €
SAINT-FIEL	3 471,90 €
SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT	3 262,75 €
SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS	13 450,96 €
SAINT-VICTOR-EN-MARCHE	1 160,45 €
SAINTE-FEYRE	142 124,37 €
SAINT-VAURY	19 658,12 €
SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS	75 914,33 €
GARTEMPE	- 3 393,32 €
LA CHAPELLE TAILLEFERT	- 8 149,01 €
SAINT-LAURENT	- 5 230,25 €
SAVENNES	- 3 500,12 €
SAINT-CHRISTOPHE	- 1 250,65 €

FINANCES ET FISCALITÉ

Subventions et participations financières

Subventions et participations financières 2012

ADCF	2 925,20 €
OREE (ASSOCIATION)	2 000,00 €
ADRT 23 TOURISME CREUSE	350,00 €
ESPACES NATURELS DU LIMOUSIN	650,00 €
ALTRO	2 000,00 €
PALME ASSOCIATION	1 800,00 €
ARCHIVES EN LIMOUSIN	28,00 €
CGHHML	35,00 €
FEDERATION FRANCAISE CYCLISME	800,00 €
WELCOME EN LIMOUSIN	70,00 €
ASSOC MAIRES ET ADJOINTS CREUS	1 325,12 €
ASS. NATION. ELUS LA MONTAGNE	100,00 €
ASSOCIATION URGENCE LIGNE POLT	300,00 €
FEDERATION NATIONALE DES SCOT	500,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	2 650,00 €
LES MAÇONS DE LA CREUSE	50,00 €
GITES DE FRANCE	2 216,00 €
MACEO	1 024,00 €
CAUE DE LA CREUSE	8 725,00 €
CPIE DES PAYS CREUSOIS L'ESCUR	2 400,00 €
ASSOC "AMIS ROBERT MARGERIT"	25,00 €
ASS. BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE	305,00 €
RECYCLABULE RESSOURCERIE	1 455,00 €
CENTRE REGIONAL DU LIVRE-ALCOL	46,00 €
ALMIAC ASS. LECTEURS	25,00 €
ADRT 23 TOURISME CREUSE	350,00 €
SIGILLOGRAPHIE SOCIETE FRANCAI	45,00 €
LIMAIR	3 443,00 €
OFFICE DE TOURISME DES MONTS DE GUERET	190 000,00 €
LA MAISON DU LIMOUSIN	3 915,00 €
GROUPE ACTION LOCALE PAYS DE G	34 522,50 €
ASSOCIATION MARCHÉ EN L'AIR	3 300,00 €
CREUSE OXYGÈNE	34 000,00 €
KAYAK CLUB MARCHOIS	3 000,00 €
IMAGES & NATURE ASSOCIATION	3 000,00 €
ECOLE PARACHUTISME MONTS GUERE	3 000,00 €
ASSOCIATION LES P'TITS PAS	18 943,00 €
ASSOC PAYS GUERET ST VAURY	85 616,00 €
GUERET LA SOUTERRAINE INITIATI	6 041,20 €
TOUR DU LIMOUSIN ORGANISATION	8 000,00 €
LABYRINTHE GEANT DE GUERET	2 000,00 €
ASS INTER CHASSE GUERET STE-FE	2 500,00 €
LIMOUSIN ACTIF	11 000,00 €

Commercialisation de terrains

- Passation d'une promesse de vente sur la Zone d'Activités "Cher du Cerisier" avec la SAS IONER FRANCE pour une parcelle de 3 000 m²

La Société IONER France, actuellement localisée à Guéret avenue du Maréchal Leclerc, est spécialisée dans les activités suivantes : vente et installation de menuiseries, isolation et chauffage. Elle occupe un local de 150 m² dont 50 m² dédiés à la vente et à l'administration et 100 m² d'entrepôt dans la zone industrielle.

Dirigée par M. JOLY, elle emploie aujourd'hui 8 personnes.

M. JOLY est également Directeur Général d'ABJ PRODUCTION, une société qui fabrique des chaudières électriques à ionisation commercialisées sur tout le territoire Français. Cette société compte 1 salarié et est en forte progression. A ce jour, les conditions de fabrication ne sont pas excellentes car la société est hébergée chez PROXIFROID à Guéret dans un petit espace de 60 m².

Face à la montée de l'activité, M. JOLY avait souhaité que IONER France et ABJ PRODUCTION soient hébergées dans le même bâtiment afin d'améliorer la productivité et offrir aux salariés de meilleures conditions de travail, ce qui devait permettre d'accroître le volume d'affaires.

Au vu de ces éléments, M. JOLY a donc mobilisé la Communauté de Communes pour rechercher un terrain afin de construire un nouveau bâtiment. Un accord a été trouvé avec la Com'Com' pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de 3 000 m² située sur la Zone d'Activités « Cher du Cerisier ».

Le Conseil Communautaire réuni le 13 avril 2012 a ainsi validé la passation d'une promesse de vente pour cette parcelle, pour un prix de vente de 17 € HT le m².

Pour faire aboutir son projet, M.Joly a fait une demande de subvention auprès du Conseil Régional du Limousin pour l'immobilier d'entreprises. Les nouveaux règlements du Conseil Régional du Limousin stipulent que les entreprises bénéficieront désormais, non plus d'une subvention, mais d'une avance remboursable.

De ce fait, M.Joly a obtenu une avance remboursable du Conseil Régional du Limousin pour réaliser son projet. Déçu de ne pas avoir obtenu une subvention et argumentant qu'une avance remboursable ne lui permettait pas d'obtenir son prêt bancaire, M. Joly a donc décidé de ne pas donner suite à la promesse de vente et d'arrêter son projet de développement.

- Passation d'une promesse de vente sur la Zone d'Activités "Cher du Cerisier" avec la SARL CREUSE PAYSAGE pour une parcelle d'une surface de 4500 m²

La SARL CREUSE PAYSAGE est implantée sur Guéret depuis 2006 ; son activité était jusque là plutôt axée sur l'aménagement et l'entretien d'espaces verts et ce, essentiellement à destination d'une clientèle de professionnels et de collectivités.

Aujourd'hui, la société a été réorganisée et souhaite s'adresser aux particuliers. Le nom commercial de l'entreprise est "les BOJARDINS" et la stratégie est totalement différente. La société vend des produits bien identifiés aux particuliers afin qu'ils puissent aménager leur jardin dans les meilleures conditions (Jardin facile d'entretien, petit jardin urbain, jardin japonais, jardin de paysagiste à faire soi-même, jardin sauvage, jardin aquatique, jardin bio, jardin chic, jardin design).

Cependant, pour attirer les particuliers sur ce type de concept, la société souhaite être propriétaire d'un lieu avec un espace d'exposition permettant aux clients de se rendre compte des possibilités d'aménagement de jardins.

Après réflexion, le gérant du site de Guéret a fait part aux services de la Communauté de Communes, de sa volonté d'acheter une parcelle de 4 500 m² sur la ZA "Cher du Cerisier".

Il demande en effet à disposer d'une parcelle qui soit fortement visible au vu de sa clientèle de particuliers. Il considère que le choix de la Zone d'Activités « Cher du Cerisier », idéalement placée en bordure de la RD 940 est plus approprié.

Le Conseil Communautaire réuni le 9 Juin 2012 a donc approuvé la passation d'une promesse de vente avec la SARL Creuse Paysage par une SCI à constituer pour une parcelle de 4500 m² commercialisée au prix de 17€ HT/m².

- [Passation d'un acte de vente avec M. et Mme GARNIER suite à l'échéance du contrat de crédit-bail immobilier](#)

En 1997, le District du Pays de Guéret Saint-Vaury a décidé de conclure un contrat de crédit-bail immobilier avec M. et Mme GARNIER, dans le cadre d'une opération d'atelier relais (fabrication de pièces métalliques pour l'automobile) sur les parcelles cadastrées section BC n° 240 et 242 d'une superficie de 10 a 27 ca, sises au lieu-dit « La Jarrige » sur la commune de Saint-Vaury.

L'opération avait consisté pour la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury en l'achat du terrain, et la construction d'un atelier.

32 Ce contrat de crédit-bail immobilier avait été conclu à partir du 1er juillet 1997 pour une durée de 15 années est arrivé à échéance le 1er juillet 2012.

M. et Mme GARNIER ont levé l'option d'achat de cet ensemble immobilier par courrier adressé à la Communauté de Communes le 5 mars 2012.

Conformément aux stipulations du contrat de crédit bail immobilier souscrit devant notaire, le prix de cession de cet ensemble immobilier, à l'expiration des 15 années de contrat de crédit bail, est de un franc, soit 0,15 centimes d'euros.

Le conseil Communautaire réuni le 9 Juin 2012 a donc autorisé la cession de l'ensemble immobilier comprenant les parcelles cadastrées section BC n° 240 et 242 sises au lieu-dit « La Jarrige » sur la commune de Saint-Vaury au prix de 0,15 centimes d'euros, au profit de M et Mme GARNIER

- [Passation d'un acte de vente avec la SAS "NAUDON MATHE" suite à l'échéance du contrat de crédit-bail immobilier](#)

En 1997, le District du Pays de Guéret Saint-Vaury a décidé de conclure un contrat de crédit-bail immobilier avec la Société « NAUDON-MATHE », dans le cadre de l'extension d'un bâtiment artisanal sur les parcelles cadastrées section AK n° 224 et 310 d'une superficie de 7a 93 ca sises au lieu-dit « route de Cher du Prat » sur la commune de Guéret.

L'opération avait consisté pour la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury en l'achat du terrain et l'extension de l'atelier.

Ce contrat de crédit-bail immobilier avait été conclu à partir du 1er juillet 1997 pour une durée de 15 années pour une échéance le 30 juin 2012.

La SAS « NAUDON-MATHE » a levé l'option d'achat de cet ensemble immobilier, par courrier adressé à la Communauté de Communes le 9 mars 2012.

Conformément aux stipulations du contrat de crédit bail immobilier souscrit devant notaire, le prix de cession de cet ensemble immobilier, à l'expiration des 15 années de contrat de crédit bail, est de un franc, soit 0,15 centimes d'euros.

Le Conseil Communautaire réuni le 9 juin 2012 a donc autorisé la cession de l'ensemble immobilier comprenant les parcelles cadastrées section AK n° 224 et 310 d'une superficie de 7a 93 ca, sises au lieu-dit « route de Cher du Prat » sur la commune de Guéret au prix de 0,15 centimes d'euros, au profit de la SAS « NAUDON-MATHE ».

- Zones d'activités "Cher du Cerisier" sur la commune de Saint-Fiel : passation de l'acte de vente pour la cession d'une parcelle de terrain

Le Conseil Communautaire du 29 septembre 2011 a approuvé la passation d'une promesse de vente avec la SCI « MAROLENI » en vue de la cession d'une parcelle de terrain constituant le lot n° 4 de la zone d'activités « Cher du Cerisier », sise sur la commune de Saint-Fiel.

Monsieur JAMET, gérant de la SCI, souhaite créer un magasin sous l'enseigne PROMOCASH qui est spécialisée dans la vente directe aux professionnels et qui est portée par le groupe CARREFOUR.

L'intérêt de ce type de commerce pour les professionnels est le choix important des produits vendus : boucherie, fruits et légumes, hygiène, produits frais, brasserie, épicerie...

Pour développer cette enseigne, la SCI construira un bâtiment de 1 421m² de SHON sur une parcelle de terrain dont la surface s'élève à 6 078 m² environ, la surface définitive sera déterminée par le bornage du terrain.

33

Le prix de vente a été fixé comme pour les autres cessions sur la zone d'activités à 17 € HT. L'entreprise a obtenu son permis de construire en août 2012.

Les travaux devraient débuter en milieu d'année 2013. Pour réaliser cette opération, la Communauté de Communes a donc décidé de signer un acte de vente pour permettre la création de l'enseigne PROMOCASH sur la commune de Saint-Fiel.

Aménagement de Zones d'Activités

- Réhabilitation de la Zone d'Activités "La Jarrige" sur la commune de Saint-Vaury : Travaux à réaliser et financement

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de Communes assure l'aménagement et la gestion des zones d'activités. Dans cette optique, il est prévu de procéder au réaménagement des anciennes zones d'activités qui se sont dégradées.

C'est le cas de celle de « La Jarrige » sur la commune de Saint-Vaury. Cette zone d'activités, située à proximité immédiate de la RN 145 et dont l'aménagement date de la fin des années 80, abrite en son sein 5 entreprises : COLLINES (fabrique de confitures artisanales), FERRANDON (garage automobile), GAFPEM (usinage de pièces mécaniques), DUPRE ASSAINISSEMENT (collecte et traitement des eaux usées) et LA FAÇADE MODERNE (aménagement de façades de locaux commerciaux).

L'ensemble de ces travaux a été évalué par le maître d'œuvre en charge de l'opération à la somme de 402 280 € HT.

De plus, au-delà des travaux de réaménagement, il paraissait intéressant de mettre à la disposition des entreprises intéressées des parcelles de taille réduite pouvant convenir à des entreprises artisanales.

Dans le cadre des travaux entrepris, 5 parcelles sont desservies par les réseaux secs et humides et peuvent être commercialisées (pour des surfaces comprises entre 1112 m² et 1721 m²). Cette mise à disposition ne nécessite pas de travaux supplémentaires puisque la topographie du site ne nécessite pas de pré-terrassement avant commercialisation.

Le coût total de l'opération est estimé à la somme de 475 932 € (HT) avec une subvention de 20% du montant des dépenses éligibles. Cette opération n'est pas éligible à une subvention du Conseil Régional du Limousin car cela nécessiterait soit la mise en place de la certification ISO 14 001 (non prévu pour le moment), soit la réalisation d'une charte de qualité environnementale (après une étude complète sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux de cette zone d'activités).

- [Passation d'un avenant à la promesse de vente signée entre la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury et la société ABIODIS CREUSE pour le report de la date de levée d'option d'achat](#)

Suite à la passation de la promesse de vente signée entre la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury et la société ABIODIS CREUSE, pour la cession d'une parcelle cadastrée section AD n° 177 (partie), au lieu-dit "Les Garguettes" sur la commune de Guéret, la société ABIODIS CREUSE, par courrier en date du 4 octobre 2012, a souhaité reporter la date de levée d'option d'achat de cette parcelle pour la fixer au 31 mars 2013.

En conséquence, le Conseil Communautaire a approuvé la passation d'un avenant à la promesse de vente entre la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury et la société ABIODIS CREUSE.

35

Signature de convention

- [Signature d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury et le Conseil Régional du Limousin dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique 2^{ème} Génération \(SRDE 2\)](#)

Dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, le Conseil Régional du Limousin a élaboré son premier Schéma Régional de Développement Economique (SRDE 1) pour la période 2005-2010. Ce texte de loi réaffirme le rôle de chef de file de la Région pour les aides au développement économique, tout en diversifiant les possibilités d'intervention des autres collectivités territoriales et de leurs groupements.

L'objectif du SRDE est de définir une stratégie de développement économique pour la Région Limousin, ainsi qu'un plan d'actions, en complémentarité de celles engagées par les partenaires territoriaux.

En 2011, l'ensemble des acteurs économiques régionaux a été consulté pour établir le SRDE 2 qui a été adopté par le Conseil Régional du Limousin, le 15 décembre 2011 pour la période 2012-2014.

La stratégie retenue pour le SRDE 2 repose sur 3 principes structurants :

- créer un contexte favorable pour attirer et maintenir l'activité économique,
- prendre en compte les valeurs de justice sociale, préservation de l'environnement et de viabilité économique dans la politique régionale,
- poursuivre et consolider les relations avec les partenaires économiques régionaux.

De ces principes découlent 3 objectifs stratégiques :

- être un territoire à haute valeur humaine ajoutée,
- soutenir l'innovation et les mutations économiques,
- valoriser les ressources régionales et dynamiser l'économie de proximité.

Ces principes et ces objectifs encadrent l'ensemble des actions et des aides économiques qui sont attribuées par le Conseil Régional du Limousin.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes intervient dans son champ de compétences légales et notamment dans le domaine du développement économique. De fortes convergences existent entre les actions menées par le Conseil Régional du Limousin et la Communauté de Communes. De ce fait, Le Conseil Régional a sollicité la Communauté de Communes afin d'élaborer et de signer une convention de partenariat récapitulant les interventions complémentaires des deux collectivités autour des 3 objectifs stratégiques préalablement définis.

Les actions de développement économique portées par la Communauté de Communes et décrites dans cette convention concernent :

- les actions sur les zones d'activités en termes d'aménagement, de requalification, de certification ISO 14001,
- les études relatives au développement de nouvelles filières économiques (éco-activités),
- les actions menées autour du Pôle Domotique et Santé,
- les aides de la Communauté de Communes aux structures œuvrant pour le développement économique (Guéret La Souterraine Initiative, Limousin Actif),
- les actions de sensibilisation, d'information et d'accompagnement auprès des porteurs de projets dans le domaine touristique,
- l'aide au développement des sports de pleine nature, afin de développer une économie de tourisme et de loisirs,
- le suivi et le soutien des actions portées par nos partenaires locaux (LEADER, Pays de Guéret) autour du thème de la valorisation des ressources locales.

36

Le conseil Communautaire a approuvé la signature de cette convention le 23 novembre 2012. Cette convention de partenariat a été définitivement signée en début d'année 2013.

Octroi de subvention

- [Octroi d'une subvention de 25 000 € dans le cadre de travaux d'aménagement d'une plate-forme téléphonique de la CAF de la Creuse](#)

Les CAF sont des organismes de droit privé gérant des fonds publics. Elles sont régies par le Code de la Sécurité Sociale et elles sont sous le contrôle du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. En 2011, une partie des opérations gérées par la CAF de Paris a été délocalisée sur le site de Guéret, tout d'abord de manière expérimentale (de juin à novembre 2011) puis définitivement, permettant la création de 12 emplois de téléopératrices (en CDI) à compter du 1er janvier 2012. Cette délocalisation indécélable pour les usagers représente 15% d'effectifs supplémentaires pour la CAF de la Creuse.

Cette opération a été menée pour plusieurs raisons :

- Allègement des charges au sein du réseau.
- Aménagement du territoire.
- Stabilité du personnel comparé à Paris où le turnover est important.
- Minimisation des temps de transport.
- Atteinte des objectifs plus aisée avec un taux de réponse beaucoup plus élevé sur le site de Guéret.

Pour permettre cette opération, des subventions ont été obtenues via le Fonds Social Européen et le FNADT. Pour cette action, la CAF de la Creuse a obtenu le 1er Prix de l'Innovation de la Sécurité Sociale (catégorie gestion interne), ce qui récompense ce formidable exemple de transfert d'activité en milieu rural.

Cependant, les conditions dans lesquelles travaillent les opératrices sont médiocres (bruit, chaleur...) et ne peuvent être maintenues de la sorte très longtemps.

Dans le même temps, la CAF de Paris souhaite accentuer cette délocalisation d'activités et il est prévu la création de 5 à 10 postes supplémentaires. Pour accueillir ces activités supplémentaires, il est donc nécessaire d'aménager une future plate forme téléphonique capable d'accueillir 20 à 25 personnes, dans des conditions de travail acceptables.

Il s'agit en conséquence, de reconfigurer des bureaux individuels en un ensemble de type « Open Space » sur une superficie de 120 m². Les travaux consistent en :

- Une phase d'étude.
- Démolition de l'existant.
- Isolation phonique.
- Isolation thermique.
- Redistribution du chauffage.
- Aménagement réseaux /téléphonie/informatique/sécurité.

Le montant de l'opération a été estimé à la somme de 144 598 € TTC.

Pour assurer le financement de cette opération et permettre la création d'emplois locaux, la Communauté de Communes a décidé d'accorder à la CAF de la Creuse une subvention de 25 000 €. Le Conseil Régional du Limousin et le Conseil Général de la Creuse ont également participé au financement de cette opération.

Eco-activités

• Etude relative à l'identification des opportunités de développement des éco-activités appliquées à l'industrie

37

L'Agglomération de Guéret est aujourd'hui idéalement positionnée en terme de desserte routière avec la mise à 2 fois 2 voies de la RN 145 qui permet de relier aisément l'A20 à l'Ouest et l'A71 à l'Est. De plus, Guéret est également desservie par le réseau ferré et la position géographique centrale de l'agglomération peut permettre d'espérer la localisation d'activités souhaitant irriguer de leur production, l'intégralité du territoire français.

Cependant, ce positionnement n'est pas suffisant pour attirer des activités en croissance et souhaitant se développer hors des grands centres urbains.

Pour cette raison, il est primordial pour la Communauté de Communes de chercher à développer de nouvelles filières d'excellences qui, de par leur influence et de par le réseau des acteurs et des compétences impliqués dans ces démarches, permettront de provoquer l'implantation de nouvelles entreprises. Le développement de filières est un pari sur l'avenir avec des objectifs à moyen et long terme en développant la formation, la création d'entreprises, la recherche et développement et le transfert de technologies vers les entreprises.

Au vu de la démarche engagée sur le Parc Industriel qui privilégie une forte prise en compte de l'environnement aussi bien dans la gestion du site, qu'au niveau des équipements installés, il paraissait judicieux de réfléchir à la création d'un pôle de compétence dans le domaine des éco-activités industrielles sur un créneau non encore concurrencé (exemples : recyclage et valorisation des produits en fin de vie, énergies renouvelables, éco-construction...).

Il convenait en conséquence, de réaliser une étude stratégique permettant :

- d'identifier les nouvelles filières à partir de l'identification des potentialités et de l'expertise sur les filières existantes,
- de proposer un mode opératoire de développement de filières sur le territoire,
- de réaliser si nécessaire, une première action de prospection exogène,
- d'identifier des formations à développer,
- de recenser les possibilités de création d'activités de recherche et développement.

La Commission d'appel d'offres réunie le 22 novembre 2012 a retenu le bureau d'Etudes "Elan Développement" pour travailler sur cette mission de 6 mois, avec un coût de 58 125,60 € TTC. Le financement de cette étude est réparti entre la Communauté de Communes, le Conseil Régional du Limousin, l'Etat et L'Europe (Programme LEADER).

Le Conseil Communautaire réuni en Décembre 2012 a validé ces financements et l'étude a débuté au 1er trimestre 2013.

Soutien aux associations environnementales

• Adhésion à l'association Solutions Alternatives et Solidaires en Limousin

L'économie sociale et solidaire(ESS) regroupe de nombreuses activités qui de par leur statut (associations, coopératives, fondations, mutuelles) ou leur vision d'un nouveau modèle de fonctionnement de l'économie (commerce équitable, insertion par l'activité économique) respectent des principes d'égalité des personnes, de solidarité entre membres et d'indépendance économique.

De nombreuses structures de l'ESS coexistent sur le territoire mais elles rencontrent actuellement un certain nombre de difficultés :

- intégration dans le tissu économique local et social insuffisante,
- identification limitée qui entraîne un plafonnement de l'activité,
- méconnaissance des autres acteurs et absence de synergies.

Pour remédier à ces difficultés, Le SIERS a décidé d'engager une action pour développer les structures de l'ESS. Depuis plusieurs années, le SIERS soutient le développement d'activités ou de structures à composantes sociales ou environnementales. C'est le cas des structures suivantes :

38

- Chiffo'net (nettoyage bureaux) ;
- Recyclabulle/Les ateliers de la Creuse (Ressourcerie) ;
- Sostrapalettes (réparation de palettes) ;
- La boîte à papiers (tri) ;
- ALEFPA – Esat (nettoyage vêtements) ;
- Le relais 23 (recyclage textile).

Le SIERS a donc décidé de favoriser la création d'une structure tierce Sol.a.sol qui unisse l'ensemble des structures de l'ESS.

Cette association a été créée le 18 Octobre 2012 avec un Conseil d'administration préfiguratif constitué de Claude Clavé, Vice Président du SIERS et d'Annie ZAPATA, directrice générale de l'ADAPEI.

La première action envisagée est la création d'un groupement d'achat responsable en Limousin afin de mettre en relation économique les acteurs de l'ESS proposant des prestations et des acheteurs engagés (entreprises, administrations et collectivités) qui sont potentiellement des clients futurs des prestataires. Les secteurs d'activités envisagés sont :

- Les déchets/nettoyage/espace vert,
- La formation,
- L'alimentation,
- ...

Le programme d'actions prévu pour l'année 2013 est le suivant :

- Recrutement d'un médiateur,
- Animation d'un site internet,
- Diagnostic territorial par une rencontre individuelle des prestataires et des acteurs,
- Formalisation d'une charte d'engagement et des critères d'adhésion.

Dans le même temps et dans le cadre son action en faveur du développement de l'écologie industrielle (projet « BOUCLE : quand vos déchets deviennent ressources »), la Communauté de Communes en collaboration avec la Chambre de Métiers de la Creuse et la CCI de la Creuse a organisé des réunions auprès d'entreprises industrielles départementales afin d'évaluer les synergies possibles entre entreprises.

Des mutualisations sont ainsi envisagées en 2013 dans le traitement des flux de papier/carton et de palettes, ce qui permettrait de répondre aux besoins des entreprises industrielles par le recours à une prestation auprès d'acteurs locaux de l'ESS. Les actions d'écologie industrielle s'intègrent donc parfaitement à la volonté de Sol.a.sol de développer un groupement d'achat responsable.

Pour la Communauté de Communes, le soutien à l'association Sol.a.sol permettrait de :

- Poursuivre le travail engagé en développant les actions d'écologie industrielle dont les prestataires pourraient être des acteurs de l'ESS,
- Proposer des prestations locales aux entreprises locales,
- Soutenir les acteurs de l'ESS et donc favoriser le développement économique,
- Utiliser les prestations de ces structures de l'ESS dans le cadre des besoins de la collectivité,
- Soutenir les principes éthiques de l'ESS.

La cotisation demandée pour 2012 est gratuite. Pour l'année 2013, le montant demandé serait de 3 c€/ habitant, soit un montant pour la Communauté d'agglomération d'environ 900 €.

La Communauté de Communes a donc validé le principe de l'adhésion à l'Association pour les années 2012 et 2013.

Accueil d'Entreprises

- [Ouverture du site « Bureaux d'Accueil d'Entreprises » Rue Jean Bussière à Guéret](#)

39

Dans le cadre de la réorganisation des services publics de l'Etat, le bâtiment de l'ex DRIRE a été acquis par la Communauté de Communes.

Ce bâtiment va permettre d'accueillir des entreprises tertiaires ayant un besoin de bureaux. Cet espace comprendra 5 bureaux meublés, une salle de réunion, un espace restauration.

C'est un outil essentiel pour la collectivité qui permet d'installer des entreprises dans des délais très courts avec un site idéalement placé à proximité de la RCEA.

Les Travaux sont aujourd'hui réalisés et ont consistés en :

- séparation des réseaux avec l'entreprise voisine (PL Control)
- peinture refaite dans le bâtiment
- nettoyage du bardage extérieur
- modification des emplacements de clôture
- matérialisation des places de parking
- sécurisation du site grâce à un système de contrôle d'accès
- signalisation du site

Du matériel a également été acquis :

- Bureaux, armoires, fauteuils, étagères, téléphone, photocopieur, vidéoprojecteur, écran, cuisine équipée...
- La Location se fera sous forme de baux précaires,
- Loyer : 280 € HT/mois (charges comprises) + 30 € charges photocopieur.

C'est déjà une réussite avec l'installation d'une première entreprise : il s'agit de la Société VRD 'EAU. C'est une SCOP qui comprend 3 associés. Elle est spécialisée dans les études, les diagnostics, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la réalisation de dossiers règlementaires (loi sur l'eau, DUP...).

Partenariat pour le développement économique des territoires

• Travail avec LIMOUSIN EXPANSION : création d'une cellule de coordination

En 2012, un véritable repositionnement de l'intervention de Limousin Expansion (Agence Régionale de Développement) a eu lieu :

- Partenariat accru avec les acteurs du développement économique,
- Priorité à la couverture régionale,
- Création d'un poste de chargé d'affaires.

La priorité est véritablement donnée au développement des territoires.

• Objectifs :

- Prospection
- Etude des entreprises locales qui ont des projets de développement
- Orienter les porteurs de projets vers les outils existants au niveau territorial (recherche de locaux, partenariat avec des entreprises, préparation de dossiers, recherche de financements, développement international, innovation...)

• Mise en place d'une cellule de coordination sur le département de la Creuse

Participants : Conseil Général de la Creuse, CCI de la Creuse, Communautés de Communes, Limousin Expansion

Objectifs :

- se réunir au minimum 6 fois par an
- évoquer les contacts d'entreprises de Limousin Expansion qui pourraient s'implanter en Creuse (prospection)
- évoquer les entreprises en difficultés

La 1^{ère} réunion a eu lieu le 18 Avril 2012.

Formations étudiants

• Licence Pro Domotique et Autonomie des Personnes (Université de Limoges)

▪ Année scolaire 2011 – 2012

25 étudiants ont été accueillis de janvier à fin février (15 demi-journées - de mars à juin, les étudiants sont en stage).

▪ Année scolaire 2012 - 2013

- Accueil des 20 étudiants le mardi 11 septembre 2012 : remise d'un « pack » d'accueil avec supports promotionnels autour des activités et structures de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury, règlement intérieur public du Centre de Ressources (CRD) et information faite par le personnel de l'établissement.

- Accueil dans les salles de formation de septembre à décembre (27 demi-journées).

L'Université de Limoges a souhaité que tous les cours dispensés par les intervenants extérieurs se tiennent au Centre de Ressources Domotique (CRD) plutôt qu'à l'IUFM.

Le CRD a profité de cette nouvelle année pour réorganiser l'espace documentation : réorganisation de l'espace travail / consultation, réagencement des présentoirs à ouvrages et publications périodiques, installation d'un coin vidéo pour la consultation de DVD (financement EDF) autour de la domotique, du bâti, des problématiques sociales liées, de la télésanté, etc.

Les deux salles de formation de l'étage ont également été réaménagées : acquisition de matériel vidéo et informatique (tableaux blancs numériques et ordinateurs dédiés notamment), acquisition de mobilier et installation de stores (financement EDF et Europe – Leader).

Travail en projet tuteuré avec deux étudiants, un domoticien et une « BTS design d'espace », autour de l'aménagement du futur showroom du CRD.

• BTS Domotique (Lycée Jean Favard)

Accueil des étudiants de BTS Domotique 2^{ème} année

▪ Année scolaire 2011 – 2012

26 étudiants ont été accueillis de janvier à mai : les lundis de 8H à 13H et de 14h à 18h.

▪ Année scolaire 2012 – 2013

20 étudiants ont été accueillis de septembre à décembre : les vendredis de 8h à 12h.



Formations professionnelles

- [GRETA](#)

Du 16 janvier au 1^{er} juin, le GRETA a organisé 9½ journées de formation « Pack domotique » auprès des salariés d'association d'aide à domicile.

Le GRETA a lancé un projet de réflexion autour de la constitution d'un catalogue de formation pour adultes autour de la domotique et des usages de l'habitat adapté. Un questionnaire est encore en cours de traitement par le GRETA.

- [SCHNEIDER ELECTRIC](#)

Schneider Electric, en partenariat avec Rexel, a organisé le jeudi 26 avril 2012 une journée de formation sur les solutions domotiques de Schneider Electric en direction des professionnels (artisans). Nombreux artisans creusois présents.

- [CAPEB](#)

Les 23 et 24 janvier, la CAPEB a organisé une formation sur l'accessibilité des logements en direction de ses adhérents (artisans).

- [IGL Formation \(Institut de formation et de recherche dans les domaines de la gérontologie et de la santé\)](#)

IGL a organisé les 31 mai, 1^{er} et 14 juin, en direction des professionnels du secteur de l'aide à domicile, une formation « L'accompagnement à l'autonomie des personnes âgées et handicapées vivant à leur domicile ».

- [FFB](#)

La FFB a organisé les 16 et 17 octobre une formation FEEBAT en direction de ses adhérents.

- [AFPA](#)

Deux promotions de stagiaires (hommes et femmes) ont travaillé autour des Journées Nationales de la Domotique : installation d'un chemin lumineux dans le hall du CRD et installation d'une chambre type (visitée par le Ministre Benoit HAMON lors de son déplacement sur le Centre) avec démonstrateur d'appel à la plateforme Domocreuse assistance.

42

Accueil délégations

- [Communauté de Communes Caux Vallée de Seine, le vendredi 23 mars 2012](#)

- Présentation de la genèse et du fonctionnement du Pôle domotique Santé par Eric CORREIA, Premier Vice-président de la Communauté de communes,
- Présentation de la Délégation de Service Public et des packs domotiques par le Conseil Général de la Creuse (Monsieur Jean-Luc LEGER, Vice-président),
- Rencontre avec les installateurs du pack domotique et les délégataires (Domocreuse, Chambre des Métiers) : M. DUFAYET CAPEB – Yannick CALVEZ et Julien GOUMICHON Coopérative DOMO CREUSE,
- Rencontre avec une entreprise hébergée en pépinière (Caméra Contact, Magalie PEYROT) et présentation de la plateforme Visage,
- Présentation du BTS Domotique (Emmanuel DESBORDES), de la Licence Professionnelle et du futur Master International (Laurent BILLONNET),
- Présentation des partenaires de la Communauté de Communes sur le volet domotique (Richard BRUNET de Rexel et Dominique COTTINEAU de Promotelec, CAPEB, partenaires consulaires),
- Visite du Centre de Ressources Domotique.

• Délégations du Conseil Régional de Bourgogne, du Conseil Général du Bas-Rhin et du Conseil Général de Moselle Jeudi 12 juillet 2012

- Présentation de la genèse et du fonctionnement du Pôle domotique et Santé par la Communauté de Communes (Eric CORREIA et Stéphane SAINT-AMAND),
- Présentation de la Délégation de Service Public et des packs domotiques par le Conseil Général de la Creuse (Eric MORIVAL et Christelle SARTIAUX),
- Présentation de l'association Promotelec et de ses actions menées autour du déploiement de la domotique en réponse aux enjeux de société (Dominique COTTINEAU et Damien HASBROUCQ),
- Visite technique du bâtiment,
- Point presse,
- Présentation des partenaires de la Communauté de Communes sur le volet domotique,
- Rencontre avec les installateurs du pack domotique et les délégataires,
- Présentation du BTS Domotique (Lycée Jean Favard), de la Licence Professionnelle et du futur Master International (Université de Limoges),
- Rôle des différents partenaires : Chambres consulaires - Formation professionnelle : GRETA, AFPA - Fédération Française du Bâtiment de la Creuse – CAPEB – REXEL, etc,
- Accueil de M. AYACHI, responsable de l'IUT Domotique d'Alençon, Université de Caen Basse-Normandie. Prospection et benchmarking autour du savoir-faire creusois en matière de Domotique.

43

• 3^{ème} édition des Journées Nationales de la Domotique de Promotelec du 15 au 30 novembre 2012

- Conférence

Le Jeudi 15 novembre 2012, à 17h30 au centre médical MGEN A. Leune à Saint-Feyre, premier temps fort de cette 3^{ème} édition : le coup d'envoi a été donné en Creuse, à l'occasion d'une conférence organisée par l'association Promotelec : « Domotique et autonomie : quelles solutions pour maintenir le lien social et valoriser le travail des aidants ? Demain des innovations ? ».

Intervenants : Magalie PEYROT - Directrice Creuse de la SAS Caméra Contact
Alain BALLAY - Vice-président du Conseil Général de La Corrèze
Jean-Luc LEGER - Vice-président du Conseil Général de La Creuse
Evelyne SANCIER - Chef de projet autonomie à la Fondation des Caisses d'Épargne pour la Solidarité
Olivier VALLEE - Responsable des partenariats pour le Groupe Legrand
Claudia ROUDIER - Vice-présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse
Jean-Claude RONCARI - Responsable du CNISAM
Pascal DEJAMMET - Responsable du GRETA de La Creuse
Patrice DHEZ - Enseignant à l'AFPA de Guéret
Emmanuel DESBORDES - Responsable du BTS Domotique au Lycée Jean Favard
Laurent BILLONNET - Responsable de la licence professionnel domotique et autonomie, Université de Limoges

90 personnes ont assisté à la conférence.

Les stagiaires de l'AFPA ont assuré l'accueil et servi le pot de l'amitié offert par PROMOTELEC.

Exposition au Centre de Ressources Domotique dans le cadre des Journées Nationales de la Domotique

L'exposition ainsi que le chemin lumineux et la chambre équipée d'un pack domotique ont été installés et désinstallés par les stagiaires de l'AFPA.

Exposants :

Aldes – Evicom – Hager – Hora – Schneider – Deleage – Atlantic – Solarworld – Bouyer – Sarlam – Came – Faac – Delta Dore – Philips – Acome – Legrand – Infosec – Theben – CDVI – Yoki – Link Care Services – Bio Orthesy – Camera Contact – MenuiserieFauconnet

+ partenaires : Cnisam, Afpa, Conseil Général de la Creuse, Rexel

- Vendredi 16 novembre : 80 visiteurs ont participé à cette journée continue de 9h à 18h en présence de tous les exposants ; le buffet a été offert par Promotelec et le Pôle Domotique et Santé.
- Du 16 au 30 novembre : exposition permanente du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h ; Les visites ont été assurées par l'AFPA (M. DHEZ et les stagiaires) et le Pôle Domotique pendant toute la durée de l'exposition, samedi 24 inclus. Le CNISAM, le Conseil Général et Caméra Contact ont également assuré des permanences aux côtés du CRD.
- Jeudi 29 novembre : visite de Benoît HAMON, Ministre délégué à l'économie sociale et solidaire ; Trois lieux participaient également et avaient ouvert leurs portes à cette occasion : l'atelier d'électricité et domotique de l'AFPA, l'atelier domotique du Lycée Jean Favard et la chaufferie régulée du Centre Médical MGEN.

La conférence et l'exposition au Centre de Ressources Domotique ont rencontré un vif succès (plus de 400 visiteurs). Promotelec a cité le Centre de Ressources Domotique dans les temps forts des Journées Nationales de la Domotique.

44

Le Limousin (quasi exclusivement grâce à Guéret) détient le record de France de fréquentation, tous lieux de visite confondus.

Exposition sur la domotique au sein de la Maison du Limousin à Paris

Sous l'intitulé générique « LA DOMOTIQUE ET L'INNOVATION LIMOUSINES S'EXPOSENT A PARIS », une exposition de deux mois a eu lieu dans les locaux de la Maison du Limousin, sous le pilotage et l'autorité du Pôle Domotique et Santé Odyssée 2023, autour des actions menées en matière de domotique par de nombreux partenaires de notre région.

Le mardi 2 octobre 2012, l'inauguration réunissait les structures qui ont souhaité s'associer à la manifestation afin d'animer trois tables rondes focalisées autour de plusieurs thématiques : développement local, enseignement / formation et santé.

Cette exposition rappelait, par une présentation grand public accessible et claire, l'origine des actions menées autour de la domotique qui, depuis 1992 et la création d'un BTS domotique au lycée Jean Favard, a déjà vingt années de recul dans notre région et tout particulièrement sur l'aire géographique de l'agglomération de Guéret.

Autour de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury, organisateur de l'événement, via son Pôle Domotique et Santé, étaient ainsi réunis :

- l'Université de Limoges,
- le lycée Jean Favard,
- l'AFPA,
- le GRETA,
- le Conseil régional du Limousin,
- le Conseil général de la Creuse,
- SIRMAD téléassistance,
- EDF,
- le groupe Legrand,
- les sociétés Link Care Services,
- REXEL Creuse,
- Caméra Contact,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse,
- le CNISAM,
- la Fédération Française du Bâtiment,
- la CAPEB,
- le pôle Elopsys,
- Autonom'Lab,
- Promotelec.

Les nombreux visiteurs présents durant ces deux mois d'exposition ont également pu répondre à un questionnaire sur la domotique. Leurs retours ont été particulièrement flatteurs quant à l'action précurseur limousine et creusoise.

Travail partenarial autour du projet Ti'hameau® de La Souterraine

Un partenariat avec Ti'Hameau® dont un projet immobilier sur la Souterraine devrait voir le jour à l'automne 2013, a été mené sur plusieurs mois. Sur une sollicitation initiale du centre de rééducation fonctionnelle de Noth, il s'agissait de la construction d'un immeuble « à taille humaine » dont 8 logements sur la vingtaine qu'il comprendra au total seront destinés à des locataires en situation de handicaps moteurs importants les rendant particulièrement dépendants. La volonté de Ti'Hameau® était dès le départ de proposer des solutions d'habitat et de services d'aides humaines sur ces logements qui soient adaptées aux besoins de ces personnes afin de retarder voire d'éviter leur maintien en établissement ou au domicile de proches et donc d'assurer leur autonomie.

La volonté de Ti'Hameau®, qui propose déjà un certain nombre de solutions domotiques sur ses équipements (exemple dans le Calvados, près de Caen), était de disposer d'une connaissance affinée et actualisée des besoins et des usages des personnes en situation de handicap physique. Il s'agissait ainsi d'étendre l'offre qui est déjà la leur et de l'adapter au mieux aux nouvelles contraintes qui s'imposent aux personnes handicapées, mais également face à l'indispensable adaptabilité dont doivent faire montre les professionnels devant l'évolution rapide et constante des technologies domotisées contemporaines.

La Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury partageant avec cet organisme promoteur la certitude que des personnes même lourdement handicapées peuvent, à l'instar des valides, demeurer à leur domicile en pleine autonomie, au prix d'adaptations raisonnées et soigneusement étudiées, le CRD a donc œuvré aux côtés de Ti'Hameau® pour réfléchir à une définition précise des usages et des besoins contemporains des personnes en situation de handicap.

Plusieurs comités de réflexion ont eu lieu. Ils avaient vocation, sur un temps court puisque l'avancée des travaux sur le site de la Souterraine contraignait le projet, et à raison d'une rencontre chaque mois, à définir une sorte de cahier des charges dressant un panel précis et actualisé des besoins et nouveaux usages liés au handicap.

Des partenaires de tous horizons, notamment associatifs mais également l'Etat (ARS), le CG23, Creusalis, etc., ont ainsi réfléchi dans un premier temps aux besoins et usages. Des comptes-rendus de ces échanges féconds ont systématiquement été dressés par le CRD à destination de tous les partenaires impliqués. Dans un second temps, et sur la base même des conclusions ainsi établies, une seconde série de réunions a eu lieu dès l'automne 2012 et jusqu'à la fin de l'année afin de rencontrer des professionnels désireux de proposer leurs solutions technologiques en fonction des besoins précédemment définis. Tous ces éléments ont ainsi eu vocation à offrir à Ti'Hameau® une sorte de guide de bonnes pratiques dont l'immeuble sostranien - et sans doute des constructions ultérieures - bénéficieront nécessairement.

Projet CroissEMSE

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse pilotait ce projet CroissEMSE destiné à inciter les entreprises locales à explorer les marchés de niches de ceux qui vieillissent en Creuse, marchés appelés à exploser en France notamment autour de la Silver Economy récemment promue par les ministres Arnaud MONTEBOURG et Michèle DELAUNAY.

Autour du projet CroissEMSE (acronyme de CROISSance des Entreprises sur le Marché des SEiors), lequel répondait à un appel à projet du ministère de l'Économie qui entendait « inciter les entreprises à s'orienter sur ce marché par une démarche d'innovation afin de proposer des produits et services répondant aux attentes des seniors », plusieurs partenaires se sont réunis, dont le CRD.

46

Initialement programmé sur 18 mois jusqu'au 30 mai 2012, CroissEMSE a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2012. Il réunissait outre la CCI, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le GRETA, la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury et la société Caméra Contact hébergée au sein de la pépinière du CRD. Pour la partie concernant le CRD, plusieurs ateliers ont été organisés au sein de l'établissement afin de réunir les partenaires et des artisans autour d'animateurs qualifiés, dans le cadre d'une démarche de sensibilisation du tissu d'entreprises creusoises quant au marché des seniors, le tout en vue d'envisager la création des produits et services soumis à un panel test. La réflexion autour d'une « marque CroissEMSE » est en cours à la CCI, qui fera suite à ces travaux.

Fréquentation du Centre de Ressources Domotique

Ce sont plus de 1 200 personnes (hors étudiants BTS et Licence) qui ont été accueillies au CRD sur l'année 2012.

De nombreuses visites techniques du Centre de Ressources Domotique ont été réalisées par Thibault PARIS auprès de collégiens, lycéens, collectivités territoriales, stagiaires de la formation professionnelle, particuliers, etc. Visites également menées par Bernard NADAUD, David MASSIAS et le personnel du CRD.

Le CRD a également participé à la Semaine de Développement Durable, le mercredi 4 avril 2012, de 14h à 18h.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Schéma de COhérence Territoriale (SCoT)

Approbation du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) pour une mise en œuvre début 2013

La Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury a lancé, fin 2007, l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale visant à définir les grandes lignes de la politique d'aménagement du territoire à l'échelle des dix-neuf communes qui composent son territoire dans le but d'assurer un développement volontaire, cohérent et durable, aux niveaux économique, de la politique de l'habitat, des transports et des équipements structurants tout en prenant en compte, depuis la loi Grenelle II, l'incidence de ce développement sur la limitation de la consommation de l'espace, la préservation de l'environnement et des paysages, dans une vision à plus ou moins long terme.

L'année 2012 a permis d'approuver ce document de planification stratégique, de le soumettre à la concertation des communes, des organismes associés et de la population avec pour objectif de le rendre opérationnel début 2013 :

- Finalisation et rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs en mars 2012,
- Approbation du dossier de SCoT lors du Conseil Communautaire du 13 avril 2012,
- Actions de concertation et de communication, puis enquête publique durant l'été 2012,
- Prise en compte des différents avis, compléments et modifications du SCoT à l'automne 2012,
- Arrêt du SCoT lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2012.

47

Le SCoT a été élaboré en collaboration avec l'Etat, la Région et le CESER, le Département, les autorités compétentes en matière de transports en commun, les chambres consulaires de façon à être compatible avec les plans ou programmes de rang supérieur et en concertation avec les communes, les associations et la population locale.

Les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte Communale...), et les politiques sectorielles (Plan de Déplacements, Urbanisme commercial, Programme Local de l'Habitat) devront être compatibles avec les règles édictées par le Document d'orientations et d'Objectifs (DOO).

Les principaux objectifs et orientations du SCoT sont définis à travers les 3 piliers du développement durable :

1. Une dimension sociale :

- POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE DE L'HABITAT

L'objectif est de créer une nouvelle offre de logements qui permette, de répondre aux besoins de l'ensemble des communes mais aussi aux besoins spécifiques de certaines populations (logements sociaux, adaptés...), en utilisant au mieux les opportunités foncières existantes (logements vacants, friches urbaines), et en densifiant certains villages, limitant les impacts sur les espaces non bâtis.

Exemples de mesure :

- développer et adapter l'offre en logements sociaux... en priorité sur le pôle urbain et les pôles de proximité (10 à 15 % de la production),
- imposer des densités maximales variables en fonction des communes (espace rural : de 5 à 8 logements /ha),
- Limiter strictement les extensions des hameaux et le développement urbain linéaire le long des routes.

▪ POUR LA CONSOLIDATION DU MAILLAGE EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION

L'objectif est de moderniser et de permettre la création de nouveaux équipements culturels, sportifs et ludiques de rang communautaire tout en maintenant et en développant les principaux équipements et services de proximité.

Exemples de mesure :

- Création d'un centre aqua-ludique sur le pôle urbain,
- Aménagement d'une maison de santé sur Saint-Vaury,
- Création et mutualisation des services concernant la petite enfance, les structures d'accueil des personnes âgées

▪ POUR UNE COORDINATION DU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS COMMERCIALES

L'objectif est de favoriser le maintien de la fonction commerciale des centres villes et centres bourgs, et d'orienter l'implantation de nouveaux commerces dans les espaces aménagés dédiés.

Exemples de mesure :

- Poursuite des actions de revitalisation commerciale du centre-ville de Guéret et des centres bourgs,
- Autorisations d'implantations de commerces de plus de 300 m² uniquement dans les espaces urbains libres ou spécifiques : Zones d'Aménagement Commercial identifiées.

▪ POUR UNE MAÎTRISE DE LA CROISSANCE DES DÉPLACEMENTS ET UNE MUTUALISATION DES MOYENS

L'enclavement du territoire, l'organisation et le maillage des services existants constitue un point faible en matière de transports. La création de services de transports en commun et le regroupement des espaces de partage (pôle intermodal, aire de covoiturage...) constituent les objectifs prioritaires pour améliorer l'ensemble des dessertes.

Exemples de mesure :

- Mise en place de services adaptés de transport en commun sur l'intégralité du territoire et pour l'ensemble de la population : scolaires, actifs, personnes âgées...
- Création d'un pôle intermodal autour de la gare de Guéret permettant la convergence des différents types de transport en commun en un lieu unique,
- Organisation en continuité des cheminements piétons, cycles... entre les zones d'habitat, d'activités et de chalandises, de loisirs.

2. Une dimension économique :

▪ POUR UNE HARMONISATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL À PARTIR DES ATOUS DU TERRITOIRE : LOCALISER LA BONNE ENTREPRISE AU BON ENDROIT

Le tissu économique du SCOT est fortement marqué par l'emploi administratif et de services, largement pourvoyeur d'emplois. Il est souhaité un maintien de ces secteurs d'activités mais également une diversification de l'économie locale en confortant l'offre en foncier « industriel et artisanal » équipé et desservi, en maintenant les activités économiques et de services de proximité (économie présenteielle), et en articulant formation, emploi, recherche et innovation.

Exemples de mesure :

- Installation des activités industrielles en priorité sur le Parc Industriel et implantation privilégiée des activités artisanales et de services sur les 6 zones d'activités communautaires, ou au coeur des espaces urbanisés (réutilisation de friches),

▪ POUR UNE CONSOLIDATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES LOCALES

Les choix d'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones devront être justifiée au regard du maintien, du développement et de la diversification des activités agricoles.

Exemple de mesure :

- Intégration dans les documents d'urbanisme d'une justification des choix d'urbanisation par rapport à l'activité agricole, sylvicole ou maraichère.
- Préservation de l'intérêt des espaces agricoles à forte valeur et valorisation du potentiel économique et environnemental de l'activité agricole et sylvicole en matière de tourisme, de loisirs, de gestion des espaces naturels et de la mise en valeur des paysages.

▪ POUR UNE VALORISATION DU POTENTIEL TOURISTIQUE

Le tourisme représente à la fois un secteur de diversification économique possible et un moyen de conforter l'attractivité résidentielle du territoire. Cette dimension économique constitue en particulier une opportunité pour les secteurs ruraux.

Exemple de mesure :

- Identification dans les documents d'urbanisme des potentialités de développement touristique ... en lien avec la création du pôle « sport de pleine nature »,
- Renforcement de la capacité d'accueil et la diversification des hébergements touristiques et favoriser le tourisme vert, tourisme de plein-air, agro-tourisme..., en particulier pour certains secteurs ruraux.

49

3. Une dimension environnementale :

▪ POUR UNE PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

Le territoire est principalement caractérisé par l'espace rural et forestier, qui recouvre une grande partie de sa superficie et par la qualité de ses paysages. L'objectif du SCOT est de préserver ce « territoire nature » tant en terme de protection des ressources naturelles (eau et sols), de la biodiversité et des paysages qu'en terme de limitation des risques et des nuisances ou d'émission de gaz à effet de serre.

Exemple de mesure :

- Sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le plan qualitatif (périmètres de protection...) et quantitatif : mutualisation et interconnexion des réseaux,
- Réduction progressive la consommation du foncier agricole ou naturel à des fins urbaines notamment pour les espaces à forte valeur agricole :

▪ POUR LA CONSERVATION DES ESPACES NATURELS ET LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ

Exemple de mesure :

- Le SCOT se donne pour ambition de maintenir les corridors écologiques (répertoriés sur la carte de la trame verte et bleue) de façon la plus libre et naturelle possible : cours d'eau et ripisylves, haies et espaces boisés...

▪ POUR LE MAINTIEN DE L'IDENTITE ET DE LA VALEUR DES PAYSAGES

Le SCOT insiste sur la nécessité d'apporter un soin particulier à l'entretien du patrimoine ancien, à la qualité architecturale et à l'intégration paysagère des nouvelles constructions, au traitement des espaces publics en centre ancien ou en entrée de ville, afin de préserver l'identité et la valeur paysagère qui caractérise notre territoire.

Exemple de mesure :

- Organiser les extensions urbaines et favoriser leur intégration dans le paysage notamment à partir d'orientations particulières d'aménagement à inscrire dans les PLU ;
- Mettre en valeur les entrées de villes et villages : création d'espaces verts, enfouissement des réseaux aériens, rénovation des façades, harmonisation de l'affichage publicitaire...

▪ POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES RISQUES MAJEURS, DES POLLUTIONS ET DES NUISANCES DANS LES CHOIX D'URBANISME ET GÉRER

Exemple de mesure :

- Le SCoT visera à prévenir les risques naturels en interdisant toute construction dans les zones « inondables » connues,
- Le SCoT a pour ambition de veiller à limiter dans les documents d'urbanisme la cohabitation entre zones d'habitat et zones d'activités, industrielles notamment.

▪ *POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES*

Le SCoT soutient un modèle de développement moins consommateur d'énergies fossiles et moins émetteurs de gaz à effet de serre, par une maîtrise de l'étalement urbain, une articulation entre urbanisation et transport dits « alternatifs », par la mise en œuvre de dispositifs permettant l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Exemple de mesure :

- Le SCoT visera à favoriser la mise en place d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) à l'échelle du territoire,
- Le SCoT a pour ambition de structurer les filières de production locale des énergies renouvelables (bois, biomasse, géothermie, solaire, éolien...)

LOGEMENT & HABITAT

Politique de l'Habitat

Programme Local de l'Habitat, PIG et opération « façades »

• Second Programme Local de l'Habitat

En matière d'habitat, notre collectivité a poursuivi l'élaboration du second Programme Local de l'Habitat (PLH) sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Ce nouveau PLH représente le volet opérationnel en matière d'habitat du SCoT et tient compte de la dynamique démographique actuelle et du bilan des actions engagées par notre collectivité et ses communes depuis 10 ans concernant en particulier :

- l'amélioration des logements du parc privé (mise aux normes, adaptation des logements, développement de l'offre locative privée...) et la valorisation du patrimoine (opération façades),
- la construction de logements sociaux publics, la réhabilitation du Foyer de Jeunes Travailleurs, la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage...

Notre collectivité a fondé son nouveau PLH sur 4 engagements, adaptés aux besoins de notre territoire :

- la redynamisation des centres bourgs par la reconquête du bâti vacant et du foncier libre,
- la prise en compte du vieillissement des ménages par une offre en phase avec leurs choix résidentiels :
 - adaptation de leur logement ou création d'une offre adaptée,
 - réalisation de projets collectifs intégrant des services... en partenariat avec le Pôle Domotique et Santé,
- le développement d'une offre de logements diversifiée et accessible aux ménages modestes ;
- l'articulation avec le développement des réseaux de transport en commun pour une meilleure mise en cohérence des politiques d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat.

51

De plus, la consultation de l'ensemble des communes durant l'année écoulée a permis d'intégrer les initiatives en cours ou projetées au niveau communal :

- élaboration de documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte Communale) ou étude urbaine,
- créations d'écoquartiers,
- mutualisation des réseaux (eau, assainissement...),
- construction ou réhabilitation de logements publics : rénovation du second FJT, des EHPAD...,
- acquisition réhabilitation d'immeubles en centre bourg...

L'ensemble de ces initiatives sont inscrites dans le programme d'actions du PLH qui sera finalisé au cours du premier semestre 2013 et servira de document cadre pour les 6 années à venir pour organiser, avec les partenaires financeurs, notre politique de développement de l'habitat pour l'ensemble des habitants de l'agglomération du Grand Guéret.

- Nouveau Programme d'Intérêt Général

Parallèlement, nous avons relancé, dès l'an dernier, des actions en matière d'amélioration de l'habitat privé et de rénovation des façades dans les centres bourgs.

Concernant l'amélioration de l'habitat privé, le nouveau Programme d'Intérêt Général, ou « PIG », a été signé en octobre en partenariat avec l'ANAH, la Région et le Conseil Général. Celui-ci a pour priorités :

- La lutte contre l'habitat indigne,
- La précarité énergétique notamment en faveur des ménages les plus modestes,
- L'adaptation des logements pour les personnes en perte d'autonomie.

Grâce aux partenariats établis, la Com'Com' renforce son accompagnement technique, administratif et financier auprès des ménages souhaitant rénover leur logement, ainsi plus de 250 propriétaires ont été renseignés par la communauté de communes durant l'année 2012.

30 projets de travaux ont été subventionnés par la Communauté de Communes dont 15 projets d'économies d'énergie, 3 réhabilitations complètes de logement vacant et 8 adaptations, pour un montant global de 350 000 € de travaux et 23 000 € de subventions de notre collectivité, soit pour 1€ investi par notre collectivité dans l'activité du bâtiment = 12€ de volume d'activités pour ces entreprises du bâtiment sachant qu'elles proviennent à plus de 80 % du territoire communautaire.

En 2013, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret poursuivra cette action, ce qui représente un budget de 100 000€ pour un objectif de rénovation de 68 logements.

- Opération façades

52

Concernant la mise en valeur du patrimoine local, l'opération « façades » a démarré au mois d'avril 2012 avec pour objectifs, notamment de valoriser l'image collective de notre communauté et de conforter l'attractivité des centres bourgs et du centre-ville de Guéret, porteur d'image collective positive, d'identité locale et de plus-value économique et touristique.

Les partenariats établis avec le CAUE et la Fondation du Patrimoine permettent d'apporter un conseil architectural et technique aux propriétaires qui bénéficient alors de subventions de notre collectivité, voire de la Fondation du Patrimoine.

32 contacts pour l'année 2012 ont permis de faire aboutir 8 projets, soit 20 000€ de subventions de notre collectivité. La montée en puissance de ce dispositif, qui est reconduit pour l'année 2013 devrait permettre de rénover au moins une douzaine de façades supplémentaires pour un budget prévisionnel de 48 000€ de subventions communautaires.

LOGEMENT & HABITAT

Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Le fonctionnement et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage a été amélioré durant l'année 2012 grâce :

1. Au recrutement et à la formation d'un troisième agent d'accueil à temps complet, qui a pour missions :

- La coordination sur place du travail des 3 agents en lien avec les services « habitat » et « travaux »,
- L'entretien en régie de l'équipement concernant les parties communes, blocs sanitaires en relation avec les fournisseurs, et la demande d'intervention des entreprises extérieures pour les travaux de réparation,
- L'accueil et l'installation des usagers, la présentation et le respect du règlement intérieur aux usagers,
- La régie financière du service,
- L'accompagnement quotidien des usagers vers les services publics, sociaux, médicaux...



53

2. La réalisation de travaux complémentaires portant sur :

- La construction d'un local annexe permettant le rangement du matériel d'entretien et le stockage des fournitures,
- L'installation de l'éclairage public par la pose de 5 candélabres permettant d'assurer un éclairage continu sur l'ensemble du site,
- La collecte des ordures ménagères : enlèvement de la colonne enterrée et aménagement à l'intérieur du site d'une plateforme de regroupement des containers,
- L'amélioration de la signalétique : cheminement handicapé, marquage au sol des place « visiteurs »...

Ces modifications ont ainsi permis un ensemble d'améliorations du fonctionnement du site qui se traduit par :

- Une présence en continu des agents d'accueil sur toute l'année, et très régulièrement de 2 agents pendant la semaine (hors congés, formation et maladie),
- Le respect de la période de fermeture annuelle pendant l'été, en collaboration avec l'ensemble des services et élus,
- L'amélioration des conditions de sécurité pendant la nuit, une diminution des fréquentations nocturnes hors résidents, une baisse des grosses dégradations et tentatives d'intrusion dans le local d'accueil.
- Une augmentation de la fréquentation globale, soit 55% des emplacements sur l'année complète.

Certains pics de fréquentation ont permis un taux de remplissage de 87 %, soit 13 emplacements tandis que certaines périodes hivernales ont été beaucoup plus calmes (5 familles présentes) car peu propices aux déplacements.

Ainsi, sur l'année 2012, 75 familles ont été accueillies sur le site dont 37 pour un séjour inférieur à 15 jours, 30 familles pour des séjours compris entre 15 jours et 6 mois et 8 familles dont le séjour était supérieur à 6 mois. Par rapport à 2011, on assiste à une augmentation par 4 de ces « longs séjours ».

La durée moyenne du séjour d'une famille était de 38 jours pour l'année 2012.

Ces familles viennent essentiellement des communes de l'agglomération de Guéret (37%) et/ou du reste du département (8 %), tandis que les départements limitrophes représentent 24 % des provenances.

Ainsi, seulement 30 % des familles accueillies sur notre site ont fait de longs déplacements pour venir y séjourner.

Pour rappel, l'aire est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, les samedis et dimanches de 9h00 à 12h00 pendant toute l'année, sauf période de fermeture annuelle fixée par arrêté du Président.

Les tarifs de stationnement journalier comprennent l'emplacement et un forfait pour l'eau et l'électricité. Ces derniers varient en fonction des périodes : de 4,70€/jour l'été à 5,70€/jour l'hiver.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Pôle Petite Enfance

Aspect qualitatif

Le Multi-accueil Collectif et Familial de Guéret accueille les enfants de 2 mois à 4 ans révolus, et jusqu'à 5 ans si la famille perçoit l'AAEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé). L'établissement est agréé pour 51 places en accueil collectif et 27 places en accueil familial. Différents types d'accueil sont proposés pour mieux répondre aux besoins des familles : régulier par la signature d'un contrat d'accueil, occasionnel sur réservation d'une plage horaire et d'urgence (2 places réservées).

Le Multi-accueil Collectif est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h30 et pour la halte-garderie, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30. Le multi accueil familial est ouvert du lundi au samedi de 7h à 19h30.



Les périodes de fermeture ont été les suivantes :

- le pont de l'ascension, le 18 mai 2012 (1 jour),
- 3 semaines en août, du 6 août au 24 août 2012 (14 jours)
- 1 semaine entre Noël et jour de l'an, du 24 décembre 2012 au 1^{er} janvier 2013 (5 jours).

Le Multi-accueil Collectif est organisé de manière à recevoir les enfants en sections par tranches d'âge, soit :

- 1 section bébés : de 2 mois à 12 mois ;
- 1 section petits / moyens : de 12 mois à 18 mois ;
- 1 section grands / moyens : de 18 mois à 2 ans ;
- 1 section grands : de 2 à 4 ans.

Toutefois, ces sections évoluent en fonction des entrées et des sorties des enfants sur le multi-accueil. Les sections sont également regroupées le matin de 7h à 8h30 et le soir de 17h30 à 18h30.

Les enfants fréquentant la crèche occasionnellement sont accueillis sur la halte-garderie. Les enfants sont également regroupés avec les enfants accueillis régulièrement le matin de 7h à 8h30 et le soir de 17h30 à 18h30.

Le personnel change de section une fois par an en septembre.

Des conventions ont été signées avec le Conseil Général de la Creuse permettant d'accueillir des enfants confiés aux assistantes maternelles chargées de suivre la formation initiale obligatoire et les enfants confiés aux assistantes familiales de l'ensemble du département chargés de suivre la formation réglementaire. Pour les 2 conventions, 4 places occasionnelles sont réservées au Multi-accueil Collectif ou Familial si des places sont disponibles.

Pour 2012, l'établissement a surtout accueilli des enfants des assistantes familiales sur la halte-garderie qui augmente la fréquentation de celle-ci, parfois au détriment de l'accueil des enfants de manière occasionnelle.

Fréquentation et évolution du multi-accueil intercommunal de Guéret

• Fréquentation du multi-accueil collectif

	2012	2011	2010
NOMBRE DE PLACES 0/4 ANS	51	51	51
HORAIRES D'OUVERTURE	7h-18h30	7h-18h30	7h-18h30
AMPLITUDE JOURNALIERE EN HEURES	11,5	11,5	11,5
NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE	231	232	231
CAPACITE THEORIQUE*	135 482	136 068	135 482
CAPACITE MODULEE*	92 500	92 500	???
NOMBRE TOTAL D'HEURES REALISEES	66 390,80	55 543,78	55 360,41
<i>dont heures réalisées en crèche collective</i>	<i>63 287,00</i>	<i>53 573,03</i>	<i>53 459,16</i>
<i>dont heures réalisées en halte-garderie</i>	<i>2 395,00</i>	<i>1 703,00</i>	<i>1 806,00</i>
<i>dont heures réalisées enfants PMI et ASE</i>	<i>708,80</i>	<i>267,75</i>	<i>95,25</i>
NOMBRE TOTAL D'HEURES FACTUREES	79 222,23	68 750,15	68 891,66
<i>dont heures facturées en crèche collective</i>	<i>76 118,43</i>	<i>66 779,40</i>	<i>66 990,41</i>
<i>dont heures facturées en halte-garderie</i>	<i>2 395,00</i>	<i>1703,00</i>	<i>1 806,00</i>
<i>dont heures facturées enfants PMI et ASE</i>	<i>708,80</i>	<i>267,75</i>	<i>95,25</i>
ECART REALISE/FACTURE	-16,20%	-19,21%	-19,64%
PARTICIPATION DES FAMILLES	130 082,27 €	108 521,37 €	107 053,85 €
<i>dont participation en crèche collective</i>	<i>127 095,98 €</i>	<i>103 617,04 €</i>	<i>101 822,31 €</i>
<i>dont participation en halte-garderie</i>	<i>1 866,39 €</i>	<i>4 904,33 €</i>	<i>4 864,83 €</i>
<i>dont participation Conseil Général</i>	<i>1 119,90 €</i>	<i>???</i>	<i>366,71 €</i>
TAUX D'OCCUPATION REEL H REALISEES/CAPACITE THEORIQUE	49,00%	40,82%	40,86%
TAUX D'OCCUPATION REEL H REALISEES/CAPACITE MODULEE	71,77%	60,05%	
TAUX D'OCCUPATION FINANCIER H FACTUREES/CAPACITE THEORIQUE	58,47%	50,53%	50,85%
TAUX D'OCCUPATION FINANCIER H FACTUREES/CAPACITE MODULEE	85,85%	74,32%	
Nombre total d'enfants de moins de 4 ans inscrits dans l'année	145	151	157
<i>dont enfants atteints d'un handicap</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont enfants inscrits en accueil régulier</i>	<i>86</i>	<i>95</i>	<i>89</i>
<i>dont enfants inscrits en accueil occasionnel</i>	<i>59</i>	<i>56</i>	<i>68</i>

*Capacité théorique : nombre de places x nombre de jours d'ouverture x amplitude journalière

*Capacité modulée : calculée en fonction de l'agrément modulé (variation du nombre de places selon les heures, les jours ou les périodes..)

La capacité modulée est fixée par l'agrément : elle peut être modifiée en fonction de l'évolution de la fréquentation après observation d'une période de fonctionnement significative et en concertation avec la PMI, la CAF et la MSA. En effet, l'augmentation, la diminution de places et la variation de la capacité peut avoir un impact sur les différentes conventions liant la structure, les collectivités et les partenaires.

• Evolution de la fréquentation du multi-accueil collectif entre 2011 et 2012

	2012	2011	Variation	% de variation
NOMBRE TOTAL D'HEURES REALISEES	66 390,80	55 543,78	10 847,02	19,53%
<i>dont heures réalisées en crèche collective</i>	<i>63 287,00</i>	<i>53 573,03</i>	<i>9 713,97</i>	<i>18,13%</i>
<i>dont heures réalisées en halte-garderie</i>	<i>2 395,00</i>	<i>1 703,00</i>	<i>692,00</i>	<i>40,63%</i>
<i>dont heures réalisées enfants PMI et ASE</i>	<i>708,80</i>	<i>267,75</i>	<i>441,05</i>	<i>164,72%</i>
NOMBRE TOTAL D'HEURES FACTUREES	79 222,23	68 750,15	10 472,08	15,23%
<i>dont heures facturées en crèche collective</i>	<i>76 118,43</i>	<i>66 779,40</i>	<i>9 339,03</i>	<i>13,98%</i>
<i>dont heures facturées en halte-garderie</i>	<i>2 395,00</i>	<i>1703,00</i>	<i>692,00</i>	<i>40,63%</i>
<i>dont heures facturées enfants PMI et ASE</i>	<i>708,80</i>	<i>267,75</i>	<i>441,05</i>	<i>164,72%</i>
PARTICIPATION DES FAMILLES	130 082,27 €	108 521,37 €	21 560,90 €	19,87%
<i>dont participation en crèche collective</i>	<i>127 095,98 €</i>	<i>103 617,04 €</i>	<i>23 478,94 €</i>	<i>22,66%</i>
<i>dont participation en halte-garderie</i>	<i>1 866,39 €</i>	<i>4 904,33 €</i>	<i>-3 037,94 €</i>	<i>-61,94%</i>
<i>dont participation Conseil Général</i>	<i>1 119,90 €</i>	<i>???</i>		

De façon générale, les heures réalisées ont augmenté de 19,53%, que ce soit en accueil régulier (+18,13%) ou en accueil occasionnel (+40,63%). Il en est de même pour les heures facturées (+15,23%), que ce soit en accueil régulier (+13,98%) ou en accueil occasionnel (+40,63%).

Sur l'accueil régulier, la répartition des différents types de contrats (de 1 à 5 jours) est quasiment identique entre 2011 et 2012, par contre nous constatons une augmentation du volume global des heures sur les contrats de 3,4 et 5 jours, +20,9% (voir tableau 1), et de fait une augmentation de la participation des familles, +22,66%.

Sur l'accueil occasionnel, cette augmentation peut s'expliquer de fait par une tarification plus attractive pour l'ensemble des familles habitant le territoire intercommunal, identique à l'accueil régulier depuis 2012 (voir tarification moyenne par structure), qui explique la baisse de la participation des familles, -61,94%, et à la mise en place d'une communication favorisant l'accessibilité du multi-accueil aux familles du territoire de la Communauté de Communes).

A noter également les motifs du choix de la halte-garderie (voir tableau 2) : La halte-garderie répond bien à ses missions d'accueil occasionnel : découverte de la collectivité et besoin personnel, 60,5% des heures réalisées. Par contre, nous constatons que de plus en plus de familles font appel à la halte-garderie, lorsqu'un des 2 parents ont des contrats de travail de courte durée, ou doivent effectuer des formations ou stages professionnels de courte durée, 25,7% des heures. Nous avons également peu de demandes à caractère social et de demandes des familles effectuant des démarches de recherche d'emploi.

Bien que les objectifs d'activité fixés dans le Contrat Enfance Jeunesse soient atteints (voir tableau 3), il existe un écart important entre les heures réalisées et les heures facturées aux parents pour l'accueil de leurs enfants : il est de 16,21% pour le multi-accueil collectif.

D'une part, nous constatons une augmentation du nombre d'heures occasionnelles, entre 2011 et 2012, +22%, liée à la tarification à la ½ heure et à l'établissement des contrats établis encore au 1/4 heures sur 2012. D'autre part, beaucoup de familles réservent dans leurs contrats des semaines où l'enfant n'est finalement pas présent, ce qui représente 56% des contrats (voir tableau 4).

Pour réduire cet écart en 2013, un contrôle entre les heures facturées et les heures réalisées sur chaque contrat sera fait chaque trimestre et tout écart jugé trop important par rapport aux exigences de la CAF sera revu en concertation avec les familles.

A partir de 2013, conformément aux exigences de la CAF lors du dernier contrôle sur l'activité 2010, les heures de la halte-garderie seront enregistrées dans le logiciel Babicarte.

Tableau 1 – Typologie des contrats

Type de contrats	Nombre de contrats sur 2012	%	Volume global d'heures facturées sur 2012	Nombre de contrats sur 2011	%	Volume global d'heures facturées sur 2011
1 jour	3	3%	475,00	7	6%	578,01
2 jours	9	8%	2 625,45	11	9%	5 822,65
3 jours	32	30%	17 414,49	28	24%	14 175,66
4 jours	35	33%	26 306,25	42	36%	24 554,55
5 jours	27	25%	29 297,26	28	24%	21 648,53
Total	106	100%	76 118,45	116	100%	66 779,40

Tableau 2 – Motif choix de la halte-garderie

Motif choix de la halte-garderie	Nombre de familles concernées	Nombre d'heures	% nombre de familles	% nombre d'heures
Découverte de la collectivité	15	532,50	26,3%	22,2%
Besoin personnel	12	917,50	21,1%	38,3%
Travail ponctuel d'un des parents	10	498,00	17,5%	20,8%
Demande à caractère social	9	205,00	15,8%	8,6%
Formation, préparation concours	5	118,00	8,8%	4,9%
Dépannage AM (congés, maladie)	2	43,50	3,5%	1,8%
Démarche recherche d'emploi	2	42,50	3,5%	1,8%
Accueil d'urgence (hospitalisation d'un des parents)	1	6,00	1,8%	0,3%
Problème scolarisation	1	32,00	1,8%	1,3%
Total	57	2 395,00	100%	100%
Enfants présents au cours de l'année	59			
Nombre moyen de garde par enfant	40,6			

Tableau 3 – Objectifs prévus dans le Contrat Enfance Jeunesse

	Heures réalisées en 2012	Heures facturées prévues	Taux d'occupation réalisée	Taux d'occupation prévue
Multi-accueil collectif	79 222,23	77 310,00	85,65%	83,58%

• Evolution de la fréquentation du multi-accueil familial entre 2011 et 2012

Congés pris en plus par les familles non prévus dans les contrats	Nombre de contrats	%
0 jour	4	6%
0-5 jours	26	38%
5-10 jours	12	17%
10-15 jours	9	13%
15 jours et plus	18	26%
Total	69	100%

Congés non pris par les familles prévus dans les contrats	Nombre de contrats	%
0-5 jours	11	69%
5-10 jours	3	19%
10-15 jours	2	13%
Total	16	100%

Tableau 4 – Jours de congés prévus dans les contrats des familles

	2012	2011	2010
NOMBRE DE PLACES 0/4 ANS	27	27	27
HORAIRES D'OUVERTURE	7h-19h30	7h-19h30	7h-19h30
AMPLITUDE JOURNALIERE EN HEURES	12,5	12,5	12,5
NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE	273	278	276
CAPACITE THEORIQUE*	92 138	93 825	93 150
CAPACITE MODULEE*	59 000		
NOMBRE TOTAL D'HEURES REALISEES	39 295,99	37 723,00	36 228,00
NOMBRE TOTAL D'HEURES FACTUREES	45 973,69	44 940,38	42 938,01
ECART REALISE/FACTURE	-14,53%	-16,06%	-15,63%
PARTICIPATION DES FAMILLES	53 452,10 €	54 869,53 €	54 908,32 €
TAUX D'OCCUPATION REEL H REALISEES/CAPACITE THEORIQUE	42,65%	40,21%	38,89%
TAUX D'OCCUPATION REEL H REALISEES/CAPACITE MODULEE	66,60%		
TAUX D'OCCUPATION FINANCIER H FACTUREES/CAPACITE THEORIQUE	49,90%	47,90%	46,10%
TAUX D'OCCUPATION FINANCIER H FACTUREES/CAPACITE MODULEE	77,92%		
Nombre total d'enfants de moins de 4 ans inscrits dans l'année	57	46	40
<i>dont enfants atteints d'un handicap</i>	0	0	0

• Fréquentation du multi-accueil familial

	2012	2011	Variation	% de variation
NOMBRE TOTAL D'HEURES REALISEES	39 295,99	37 723,00	1 572,99	4,17%
NOMBRE TOTAL D'HEURES FACTUREES	45 973,69	44 940,38	1 033,31	2,30%
PARTICIPATION DES FAMILLES	53 452,10 €	54 869,53 €	-1 417,43 €	-2,58%

Les heures réalisées et les heures facturées ont légèrement augmenté (+4,17% pour les premières et +2,30% pour les dernières) et ce malgré le départ d'une assistante maternelle en retraite au mois d'août 2012 et remplacée début novembre 2012, et l'absence d'une autre pour raison médicale d'octobre à décembre 2012.

Bien que les objectifs d'activité fixés dans le CEJ soient atteints (voir tableau 1), nous constatons un écart important entre les heures réalisées et les heures facturées aux parents pour l'accueil de leurs enfants : il est de 14,53% pour le multi-accueil familial.

Même si le nombre de contrats a augmenté pour 2012 (71 contrats en 2012 contre 52 en 2011), nous constatons une baisse du nombre de contrats de 4 et 5 jours, 67% en 2011 contre 60% en 2012, au profit des contrats de 1-2-3 jours. Cependant le volume global d'heures facturées reste stable (voir tableau 2).

Comme pour le multi-accueil collectif, les familles réservent dans leurs contrats des semaines où finalement l'enfant n'est pas présent, 44 % des contrats (voir tableau 3).

60 Tableau 1 – Objectifs prévus dans le Contrat Enfance Jeunesse

	Heures réalisées en 2012	Heures facturées prévues	Taux d'occupation réalisée	Taux d'occupation prévue
Multi-accueil familial	45 973,69	43 650,00	77,93%	73,99%

Tableau 2 – Typologie des contrats

Type de contrats	Nombre de contrats sur 2012	%	Volume global d'heures facturées sur 2012	Nombre de contrats sur 2011	%	Volume global d'heures facturées sur 2011
1 jour	7	10%	458,12	5	10%	1 082,27
2 jours	9	13%	1 664,52	3	6%	1 944,25
3 jours	12	17%	6 680,72	9	17%	5 495,63
4 jours	23	32%	14 791,68	14	27%	13 935,46
5 jours	20	28%	22 378,65	21	40%	22 482,77
Total	71	100%	45 973,69	52	100%	44 940,38

Tableau 3 – Jours de congés prévus dans les contrats des familles

Congés pris en plus par les familles non prévus dans les contrats	Nombre de contrats	%
0	14	27%
0-5	15	29%
5-10	8	15%
10-15	5	10%
15 et plus	10	19%
Total	52	100%

Congés non pris par les familles prévus dans les contrats	Nombre de contrats	%
0-5	6	86%
5-10		0%
10-15	1	14%
Total	7	100%



• Evolution du taux d'occupation par mois

Multi-accueil collectif		Nombre d'heures réalisées	Nombre d'heures facturées	% d'écart entre HR et HF
Janvier	Accueil régulier	5 400,50	5 999,67	90,4%
	Accueil occasionnel	234,00	234,00	
	Total	5 634,50	6 233,67	
Février	Accueil régulier	5 688,50	6 489,04	88,0%
	Accueil occasionnel	207,00	207,00	
	Total	5 895,50	6 696,04	
Mars	Accueil régulier	5 952,00	6 520,26	91,6%
	Accueil occasionnel	231,50	231,50	
	Total	6 183,50	6 751,76	
Avril	Accueil régulier	5 158,00	6 526,46	79,9%
	Accueil occasionnel	277,25	277,25	
	Total	5 435,25	6 803,71	
Mai	Accueil régulier	5 360,00	6 299,06	85,8%
	Accueil occasionnel	318,00	318,00	
	Total	5 678,00	6 617,06	
Juin	Accueil régulier	6 609,00	6 821,56	97,1%
	Accueil occasionnel	398,45	398,45	
	Total	7 007,45	7 220,01	
Juillet	Accueil régulier	4 899,00	6 365,14	78,1%
	Accueil occasionnel	342,45	342,45	
	Total	5 241,45	6 707,59	
Août	Accueil régulier	1 483,50	5 433,39	28,1%
	Accueil occasionnel	61,00	61,00	
	Total	1 544,50	5 494,39	
Septembre	Accueil régulier	6 154,00	6 425,24	95,9%
	Accueil occasionnel	243,30	243,30	
	Total	6 397,30	6 668,54	
Octobre	Accueil régulier	6 402,00	6 519,59	98,3%
	Accueil occasionnel	320,45	320,45	
	Total	6 722,45	6 840,04	
Novembre	Accueil régulier	5 526,00	6 034,37	91,9%
	Accueil occasionnel	269,00	269,00	
	Total	5 795,00	6 303,37	
Décembre	Accueil régulier	4 654,50	6 684,65	70,4%
	Accueil occasionnel	179,30	179,30	
	Total	4 833,80	6 863,95	
Total		66 368,70	79 200,13	83,8%

Multi-accueil familial	Nombre d'heures réalisées	Nombre d'heures facturées	% d'écart entre
			HR et HF
Janvier	3 644,50	3 766,77	96,8%
Février	3 552,00	3 864,95	91,9%
Mars	3 873,00	4 112,85	94,2%
Avril	3 609,50	4 250,60	84,9%
Mai	3 368,50	3 999,60	84,2%
Juin	4 293,00	4 302,10	99,8%
Juillet	3 183,50	4 016,64	79,3%
Août	547,00	3 223,30	17,0%
Septembre	3 471,50	3 520,96	98,6%
Octobre	3 550,50	3 448,38	103,0%
Novembre	3 413,99	3 670,75	93,0%
Décembre	2 789,00	3 796,79	73,5%
Total	39 295,99	45 973,69	85,5%

• Entrées et sorties 2012

	Multi-accueil collectif		Multi-accueil familial	
	Enfants entrants	Enfants sortants	Enfants entrants	Enfants sortants
Janvier	6			
Février	4	1	1	
Mars	1		3	
Avril	1	1	1	1
Mai	3		1	
Juin		4	1	3
Juillet	1	13	4	13
Août	11	6	1	3
Septembre	2		8	2
Octobre	2	1	1	3
Novembre			5	
Décembre				2
Total	31	26	26	27

Détail de l'activité en 2012

ANNEE :	REGIME GENERAL	MSA	AUTRES*	TOTAL
Nombre enfts <4ans				0
Heures réalisées enfts <4ans	100977,99	1523,50	42,50	102543,99
Heures facturées enfts <4ans	124487,12	1056,50	39,50	125583,12
Taux = heures facturées / total	99,13%	0,84%	0,03%	
Nombre enfts 4/6 ans				0
Heures réalisées enfts 4/6 ans				0
Heures facturées enfts 4/6 ans				0
Taux = heures facturées / total				

Le régime général et les autres régimes

La CAF verse la PSU pour les enfants relevant du régime général et de la fonction publique.

Font encore partie de régimes particuliers EDF, SNCF, RATP. Néanmoins, si l'un des conjoints relève du régime général, la famille peut être allocataire à la CAF.

La MSA verse la PSU pour les ressortissants du régime agricole.

Le taux de chaque régime se calcule en fonction du nombre d'heures facturées pour les enfants de chaque tranche d'âge rapporté au total d'heures facturées pour la même tranche d'âge.

*Famille immatriculée en Belgique

64

• Répartition des enfants présents au 31/12/2012 par âges

	Multi-accueil collectif		Multi-accueil familial		Halte-garderie		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 à 1 an	8	9%	4	7%	9	15%	21	10%
1 à 2 ans	27	32%	16	28%	17	29%	60	30%
2 à 3 ans	30	35%	19	33%	16	27%	65	32%
3 à 4 ans	18	21%	14	25%	15	25%	47	23%
Plus de 4 ans	2	2%	4	7%	2	3%	8	4%
Total	85	100%	57	100%	59	100%	201	

La plupart des départs pour l'école maternelle se fait entre 2 ans et ½ et 3 ans.

- [Effectif des enfants par section en moyenne](#)

Le multi-accueil collectif est organisé de manière à recevoir les enfants en sections par tranches d'âge, soit :

- Section bébés : de 2 mois à 12 mois : 10 enfants
- Section petits / moyens : de 12 mois à 18 mois : 10 enfants
- Section grands / moyens : de 18 mois à 2 ans : 14 enfants
- Section grands : de 2 à 4 ans : 18 enfants.

- [Fréquentation des enfants confiés aux assistantes maternelles PMI et ASE pendant leur formation de professionnalisation](#)

Des conventions ont été signées avec le Conseil Général de la Creuse permettant d'accueillir des enfants confiés aux assistantes maternelles chargés de suivre la formation initiale obligatoire et les enfants confiés aux assistantes familiales de l'ensemble du département chargés de suivre la formation réglementaire. Pour les 2 conventions, 4 places occasionnelles sont réservées au multi-accueil collectif ou familial si des places sont disponibles.

Pour 2012, la structure a accueilli seulement des enfants confiés aux assistantes maternelles de l'Aide Sociale à l'Enfance. Sur 2012, cela représente au total 708,80 heures facturées directement au Conseil Général de la Creuse, selon un tarif basé sur la moyenne des participations familiales de l'année N-1 divisé par le nombre d'actes facturés en N-1. Le tarif est de 1,58€ pour 2012, soit 708,80€ facturés au Conseil Général.

Typologie du public touché

- [Répartition géographique des familles](#)

	Nombre d'heures facturées
Janvier	118,00
Février	62,00
Mars	39,00
Avril	60,45
Mai	61,00
Juin	59,45
Juillet	0,45
Août	0,00
Septembre	75,70
Octobre	93,45
Novembre	83,00
Décembre	56,30
Total	708,80

	Multi-accueil collectif		Multi-accueil familial		Halte-garderie		Moyenne sur la structure	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Habitant Guéret	70%	69%	56%	76%	72%	80%	66%	75%
Habitant la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury	22%	19%	39%	24%	16%	14%	26%	19%
Habitant hors la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury	8%	12%	5%	0%	12%	6%	8%	6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

- Multi-accueil collectif : répartition quasiment identique entre 2011 et 2012 même si le nombre de familles habitant hors la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury a baissé en raison d'un nombre de demandes trop importantes sur le multi-accueil de familles habitant le territoire intercommunal et de fait des refus émis lors des commissions d'attribution de places.
- Multi-accueil familial : hausse des familles du territoire intercommunal et en conséquence baisse de la fréquentation des familles habitant Guéret.
- Halte-garderie : légère hausse de la fréquentation des familles habitant sur le territoire de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury lié à une tarification plus accessible.

66

- En moyenne, sur la structure, une répartition en hausse pour les habitants du territoire intercommunal tout en respectant le taux de charges transféré par la commune de Guéret pour la compétence Petite Enfance.

• Situation familiale

	Multi-accueil collectif		Multi-accueil familial		Halte-garderie		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Couple	73	88%	46	85%	41	72%	160	82%
Divorcé / séparé	6	7%	4	7%	3	5%	13	5%
Famille monoparentale	4	5%	4	7%	13	23%	21	13%
Total	83	100%	54	100%	57	100%	194	100%

- Halte-garderie : fréquentation importante des familles monoparentales à caractère social précaire.

- [Nombre d'enfants à charge par famille](#)

	Multi-accueil collectif		Multi-accueil familial		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 enfant	57	69%	38	70%	95	69%
2 enfants	25	30%	15	28%	40	29%
3 enfants et +	1	1%	1	2%	2	1%
Total	83	100%	54	100%	137	100%

- [Situation professionnelle des familles](#)

	Multi-accueil collectif		Multi-accueil familial		Halte-garderie		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Les 2 parents en activité	68	81,9%	37	68,5%	11	20,4%	116	60,7%
Les 2 parents en formation	2	2,4%	2	3,7%	0	0,0%	4	2,1%
1 des 2 parents en activité	2	2,4%	2	3,7%	22	40,7%	26	13,6%
1 parent en formation 1 parent en activité	5	6,0%	6	11,1%	0	0,0%	11	5,8%
Parent seul en activité	3	3,6%	1	1,9%	1	1,9%	5	2,6%
Parent seul en formation	2	2,4%	5	9,3%	1	1,9%	8	4,2%
Aucune activité	1	1,2%	1	1,9%	19	35,2%	21	11,0%
Total	83	100,0%	54	100,0%	54	100,0%	191	100,0%

- Multi-accueil familial : fréquentation importante des familles monoparentales en activité ou en formation, 11,2% contre 6% pour le multi-accueil collectif.

- Halte-garderie : 20,4% des parents ayant une activité professionnelle tous les 2 fréquentent la halte-garderie (chiffre à rapprocher des motifs de choix - besoin ponctuel par rapport à des missions de travail de courte durée).

- [Tarification horaire du multi-accueil collectif, familial et de la halte-garderie](#)

Depuis 2012, pour le multi-accueil collectif et familial, quel que soit le type d'accueil régulier ou occasionnel, la tarification horaire est calculée en fonction des ressources du foyer, du nombre d'enfants à charge et de la durée d'accueil de l'enfant prévue au contrat.

- Tarif moyen multi-accueil collectif : 1,64€
- Tarif moyen multi-accueil familial : 1,16€
- Tarif moyen halte-garderie : 1,07€

Analyse des demandes

Deux commissions ont eu lieu en 2012 :

- [Commission du 3 mai 2012](#)

49 demandes de pré-inscription ont été faites. Sur ces 49 demandes, 8 ont été annulées : 4 pour le choix d'une assistante maternelle indépendante, 1 pour perte d'emploi, 1 pour inscription à l'école, 1 pour déménagement hors département, 1 report sur la prochaine commission. 40 demandes ont donc été examinées pour 16 places en multi-accueil collectif et 12 places en multi-accueil familial.

Sur 40 demandes, 22 familles sont domiciliées sur Guéret (55% des demandes), 13 familles sur la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury (33%) et 5 familles domiciliées hors de la Communauté de Communes (12%).

Sur 40 demandes, 5 familles ont comme 1^{er} souhait la crèche familiale, 35 familles ont comme 1^{er} souhait la crèche collective, 16 familles ont fait 2 choix.

La commission a attribuée en fonction des critères de sélection définis dans le règlement intérieur du multi-accueil de Guéret :

- 32 places dont 12 en multi-accueil familial et 20 en multi-accueil collectif,
- 5 refus,
- 1 transfert vers le multi-accueil de Saint-Vaury,
- 2 demandes mises en liste d'attente.

68

Suite à l'attribution de places, 7 familles ont annulées leur place pour les motifs suivants : perte d'emploi, choix d'une assistante maternelle agréée PMI, report à la prochaine commission, mutation. La famille a refusé le transfert sur le multi-accueil de Saint-Vaury.

- [Commission du 17 octobre 2012](#)

40 demandes de pré-inscription ont été faites. Sur ces 40 demandes, 9 ont été annulées pour les motifs suivants : 7 pour choix d'une assistante maternelle indépendante, 1 pour commission trop tardive, 1 pour déménagement hors département. 31 demandes ont donc été examinées pour 2 places en multi-accueil collectif et 2 places en multi-accueil familial. 2 demandes ont été faites sur le le multi-accueil de Saint-Vaury pour 7 places disponibles.

Sur 31 demandes, 14 familles sont domiciliées sur Guéret (45% des demandes), 13 familles sur la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury (42%), 4 familles hors de la Communauté de Communes (13%).

Sur 31 demandes, 13 familles ont comme 1^{er} souhait la crèche familiale, 18 familles ont comme 1^{er} souhait la crèche collective, 10 familles ont fait 2 choix.

La commission a attribué :

- 7 places dont 4 en multi-accueil familial et 2 en crèche collective, 1 place sur des créneaux disponibles,
- 3 transferts vers le multi-accueil de Saint-Vaury,
- 16 en liste d'attente,
- 4 refus,
- 1 demande annulée avant la commission.

2 places ont été ensuite attribuées en dehors de la commission (famille monoparentale et maman lycéenne), 1 dépannage en crèche familiale pour une famille en attente de leur assistante maternelle, 2 dépannages en crèche familiale pour un dépannage liée à une formation professionnelle.

Les données budgétaires 2012

	2012	
	Multi-accueil collectif	Multi-accueil familial
CHARGES DE PERSONNEL	541 316,32	313 135,50
AUTRES CHARGES	101 265,80	1 600,65
TOTAL CHARGES	642 582,12	314 736,15
RATIO CHARGES PERSONNEL/TOTAL	84,24%	99,49%
PARTICIPATION DES FAMILLES	130 082,27	53 452,10
PSU CAF		
PSU MSA		
CONSEIL GENERAL	20 400,00	10 800,00
COLLECTIVITES		
AUTRES		
TOTAL PRODUITS		
RESULTAT		
PRIX DE REVIENT HORAIRE CHARGES/TOTAL HEURES REALISEES	9,69	8,01
<i>PRIX MOYEN NATIONAL</i>		
<i>SEUIL D'EXCLUSION CNAF</i>		

69

Il s'agit de la 1^{ère} année de reprise de la compétence Accueil de la Petite Enfance par la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury, ce qui ne permet pas de faire une analyse pour 2012.

Situation globale de la structure

- Le personnel et le fonctionnement de l'équipe

- *Tableau des effectifs au 31/12/2012*

	31/12/2012	
	Pers	ETP
Direction/ encadrement	2	2
Personnel multi-accueil collectif	17	15,8
Educatrice Jeunes Enfants	1	1
Auxiliaires de Puéricultrice	6	5,8
Agents placés auprès des enfants	5	5
Agents techniques	2	2
Apprentis	3	3
Personnel multi-accueil familial	8	8
Assistants maternelles	8	8
Coordinatrice Petite Enfance	1	1
Pédiatre	1	vacation

▪ *Mouvements du personnel*

Recrutement d'une coordinatrice petite enfance en avril 2012 ;

- Départ et démission des deux apprenties, recrutement de deux nouvelles apprenties en CAPA et BEPA service d'aide à la personne en septembre 2012 ;
- Départ en retraite d'une assistante maternelle en août 2012 et recrutement d'une nouvelle assistante maternelle en novembre 2012.

▪ *Formations*

- Journée de formation avec GRAPE INNOVATIONS pour l'ensemble de l'équipe multi-accueil ;
- Participation au Congrès auxiliaires de puériculture pour 2 auxiliaires ;
- Formation Logiciel Babi-carte : avril 2012 pour la Directrice adjointe, une auxiliaire de puériculture et la coordinatrice petite enfance et en décembre pour la Directrice adjointe et la coordinatrice petite enfance.

▪ *Accueil des stagiaires*

Le multi-accueil collectif a reçu sur 2012 :

70

- 3 élèves bac pro Bourgneuf,
- 5 personnes en formation assistante de vie (AFPA),
- 7 élèves de 3^{ème} en observation (Collège Martin Nadaud, Crocq, Saint-Vaury),
- 4 CAP Petite Enfance candidats libres,
- 9 élèves Bac Pro Ahun,
- 1 personne stage découverts des métiers,
- 1 élève BEPA service aux personnes Beynac,
- 1 élève Bac Pro Cussac,
- 6 élèves infirmières IFSI de Guéret,
- 1 formation Dima en alternance (élève niveau 3e),
- 3 élèves CAP petite enfance Lycée de Bourgneuf,
- 1 élève Bac pro Bourgneuf,
- 1 élève prépa concours.

• Les points importants pour 2012

Suite au transfert de la compétence Petite Enfance à la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury :

- Mise en place d'une commission d'attribution de places composée d'élus communautaires en charge de la Petite Enfance, des partenaires (multi-accueil de Saint-Vaury, Relais Assistantes Maternelles de Guéret), des responsables du multi-accueil de Guéret et la Coordinatrice Petite Enfance ;
- Définition et validation des critères de sélection pour la commission d'attribution de places par l'ensemble des partenaires repris dans les projets d'établissement et les règlements intérieurs des multi-accueil de Saint-Vaury et de Guéret ;
- Signature d'une convention de partenariat avec le Centre Hospitalier La Valette pour le multi-accueil de Saint-Vaury ;
- Signature du Contrat Enfance Jeunesse pour 2012/2014.

• Le développement du partenariat et la mise en place d'une coordination petite enfance

La mise en place d'une coordination Petite Enfance a pour mission d'animer et de mettre en lien les établissements petite enfance qu'ils soient intercommunal ou gérés par d'autres structures (Multi-Accueil de Guéret, Multi-Accueil de Saint-Vaury et Relais Assistantes Maternelles de Guéret), la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury et les partenaires institutionnels (CAF, MSA, Conseil Général de la Creuse) dans un objectif de veiller à l'harmonisation de l'offre d'accueil du jeune enfant et de développer l'adéquation entre l'offre et les besoins des familles sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Afin de faciliter la mise en synergie de ce partenariat, des conventions ont été signées avec l'association Les P'tits Pas pour le Relais Assistante Maternelles de Guéret et le Centre Hospitalier de La Valette pour la gestion du multi-accueil de Saint-Vaury. Ces conventions, qui s'insèrent dans la période du Contrat Enfance Jeunesse de 2012 à 2014, actent l'engagement de ces structures dans le dispositif intercommunal Petite Enfance et l'engagement de la Communauté d'Agglomération à verser une participation financière à ces structures en vue d'améliorer le service rendu aux familles et d'optimiser le fonctionnement de toutes les structures présentes sur le territoire communautaire.

D'une part, la convention signée entre la Communauté de Communes et l'association « Les P'tits Pas », en juin 2012, a permis de développer les missions du RAM sur l'ensemble du territoire intercommunal, avec la mise en place d'animations collectives sur 6 nouvelles communes à partir de septembre et octobre 2012 (Ajain, Montaigut-le-Blanc, Sainte-Feyre, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Victor-en-Marche) et de permanences administratives sur 2 nouvelles communes (Sainte-Feyre et Saint-Fiel), d'une permanence administrative supplémentaire sur Guéret (le mercredi après-midi). Ces missions ont pu être assurées par le recrutement d'une 2^{ème} animatrice en juillet 2012.

D'autre part, la convention signée entre la Com'Com' et le CHS pour le Multi-Accueil de Saint-Vaury, en décembre 2012, contribue à maintenir sur le territoire intercommunal un accueil fiable et diversifié en complément des structures intercommunales, permettant de répondre davantage à l'ensemble des besoins des familles résidant sur le territoire. En effet, il accueille prioritairement les enfants du personnel du Centre Hospitalier La Valette. Toutefois, la structure est ouverte aux enfants de familles issus d'autres secteurs professionnels, en fonction des places disponibles.

71

Des moyens ont été mis en place afin de faciliter la synergie entre les différents partenaires :

- Mise en place des réunions d'échanges partenariales entre les structures d'accueil de jeunes enfants du territoire de la Communauté de Communes tous les trimestres : 2 réunions ont eu lieu avec les responsables du multi-accueil de Guéret et les animatrices du RAM à partir de juillet. Ces temps d'échanges ont permis d'une part de connaître le fonctionnement de chaque structure, de mettre en place des passerelles et outils de liaison entre les structures, de préparer les commissions d'attribution de places et de développer la communication (voir compte rendus des réunions partenariales en annexe),
- Mise en place de commissions d'attribution de places en accueil régulier sur le multi-accueil de Guéret et de Saint-Vaury : le pôle Petite Enfance informe pour l'ensemble des structures les parents de la décision de la commission et des autres moyens de garde présents sur le territoire,
- Mise en place d'une communication portée par le pôle petite enfance permettant de rendre plus lisible l'offre d'accueil pour les familles.

En juillet 2012, l'arrivée de la 2^{ème} animatrice a été l'occasion pour les maires de 6 communes, où ont été mises en place les nouvelles animations, de rencontrer avec celle-ci et la coordonnatrice Petite Enfance. Cela a permis de présenter les missions du RAM, le rôle et les missions du service Petite Enfance. De fait, les animations ont pu être mises en place dès septembre 2012 avec une fréquentation très importante dès le début.

Suite aux différentes communications et en lien avec la coordination, les parents sollicitent de plus en plus le RAM sur la recherche d'un moyen de garde autre que les structures collectives. Toutefois, nous constatons d'une part encore peu de demandes communes entre le RAM et les multi-accueils. D'autre part, les familles, qui ont fait une demande pour avoir une place sur une structure collective, s'adresse également au RAM tardivement et ce après la décision prise par la commission d'attribution de places.

- Mise en place d'un observatoire au niveau du territoire intercommunal : par le recueil et de suivi des demandes et des besoins des familles.

Des outils de liaison ont été mis en place entre le multi-accueil de Guéret et le RAM, afin de coordonner l'ensemble des demandes des familles, de permettre des passerelles entre les différents modes de garde et de répondre rapidement aux besoins des familles.

- Mise en place de comités de pilotage avec les financeurs afin d'examiner les données d'activité et financières transmises par les structures et permettant de faire le point sur le dispositif intercommunal.

• Les projets et objectifs à atteindre pour 2013

▪ Projets pour 2013

- Elargissement des horaires de la halte-garderie, à partir du 1er janvier 2013, de 7h à 18h30 et sans coupure le midi ;
- Participation des structures d'accueil de jeunes enfants (multi-accueil de Guéret, de Saint-Vaury et RAM) à la quinzaine petite enfance organisée par la BMI ;
- Participation des parents à la vie de la crèche à renforcer par la mise en place du Conseil de crèche souhaité par les familles ; L'équipe souhaitant davantage de sorties extérieures et manquant de personnel pour l'encadrement, les parents pourraient aider à l'encadrement pour ces sorties, notamment dans le cadre de la quinzaine petite enfance ;
- Installation d'une boule orbit remplaçant le système actuel et permettant aux parents de biper les enfants et d'un ordinateur dans la section halte-garderie afin d'enregistrer les données sur le logiciel conformément au dernier contrôle CAF ;
- Mise en place de la micro-crèche de Saint-Fiel ;
- Souhait des équipes de la section des bébés de mettre en place des ateliers de lecture et de musique pour les tout-petits, d'ateliers de psychomotricité.

▪ Objectifs pour 2013

- Validation par les partenaires de la plaquette portée par le pôle petite enfance et diffusion auprès de lieux ciblés (mairies du territoire intercommunal, lieux d'information des familles, d'accueil des personnes handicapées, d'accueil des personnes en insertion sociale, d'insertion socio-professionnelle, de loisirs) ; Développement de la communication dans les journaux des mairies ;
- Mise en place du guichet unique : accueil des familles par la coordinatrice petite enfance et centralisation de toutes les demandes avec pour objectif d'apporter une réponse la plus adaptée aux besoins des familles et d'optimiser le fonctionnement des structures. De fait, une fiche de de préinscription commune aux multi-accueils de Guéret, de Saint-Vaury et de la future micro-crèche est établie.
- Poursuite des réunions partenariales et maintien de la fiche de liaison ;
- Poursuite de la réflexion sur l'accueil de l'enfant handicapé en structure collective suite à la participation d'une auxiliaire de puéricultrice et de la coordinatrice petite enfance à la journée à l'APAJH sur l'accessibilité de l'enfant handicapé dans les structures petite enfance ;

- Poursuite de la réflexion sur le manque de places en crèche familiale ou chez les assistantes maternelle sur l'accueil des enfants sur des horaires atypiques avant 7h00 ou après 19h30. La problématique est d'autant plus importante pour les familles dites fragiles comme les familles monoparentales souvent d'origine modeste et pour les familles avec plusieurs enfants (accueil d'un enfant de moins de 4 ans et d'un enfant péri-scolaire). Une 1ère réunion a eu lieu avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers afin d'établir un partenariat et permettant de mettre en lien des étudiants de l'IFSI qui pourraient garder des enfants au domicile des familles lorsque les structures collectives sont fermées et en complément des autres moyens de garde traditionnels ;
- Les équipes soulignent la problématique des locaux (manque de places dans les dortoirs, des espaces non utilisés comme la véranda mal isolé dans la section des bébés moyens) et la problématique des repas servis par la cuisine centrale non adapté aux tout-petits et peu diversifiés ;
- Développement des missions d'analyse des recueils de données par manque de temps sur le poste de coordination afin de développer l'offre de services sur le territoire intercommunal.

Nombre d'inscrits par tranches d'âges en 2012

Tranches d'ages	
00-04 ans	490
05-09 ans	1228
10-14 ans	1550
15-19 ans	1581
20-24 ans	791
25-29 ans	600
30-34 ans	693
35-39 ans	845
40-44 ans	849
45-49 ans	769
50-54 ans	667
55-59 ans	624
60-64 ans	639
65-69 ans	406
70-74 ans	228
75-79 ans	169
80-84 ans	103
85-89 ans	29
90-94 ans	18
95 et au-delà...	7
Non déterminé	226
Total	12512



Répartition territoriale des inscrits

Communes	
Hors comcom	4547
Guéret	4830
Ajain	167
La Brionne	103
Bussière-Dunoise	140
La Chapelle-Taillefert	106
Gartempe	4
Glénic	138
Montaigut-le-Blanc	45
Saint-Christophe	37
Sainte-Feyre	683
Saint-Fiel	270
Saint-Laurent	191
Saint-Léger-le-Guérétois	111
Saint-Silvain-Montaigut	15
Saint-Sulpice-le-Guérétois	441
Saint-Vaury	375
Saint-Victor-en-Marche	91
La Saunière	138
Savennes	80
Total	12512

Nombre d'entrées par mois en 2012

- Janvier : 12 376
- Février : 12 597
- Mars : 11 836
- Avril : 11 352
- Mai : 11 069
- Juin : 9 585

- Juillet : 6 567
- Août : 6 544
- Septembre : 9 917
- Octobre : 13 154
- Novembre : 11 731
- Décembre : 10 618

Nombre d'entrées par mois en 2012

Communes	Nombre d'inscrits
Guéret	4163
Hors comcom	3930
Sainte-Feyre	590
Saint-Sulpice-le-Guérétois	362
Saint-Vaury	327
Saint-Fiel	238
Saint-Laurent	166
Ajain	146
Glénic	123
La Saunière	114
Bussière-Dunoise	112
Saint-Léger-le-Guérétois	95
La Chapelle-Taillefert	93
La Brionne	82
Saint-Victor-en-Marche	81
Savennes	71
Montaigut-le-Blanc	40
Saint-Christophe	35
Saint-Silvain-Montaigut	13
Gartempe	4
Total	10785

Nombre de documents empruntés par sections et par supports

Nombre de documents par sections et par supports au 02/12/2012

Section - Support	01 Ados / Adultes	02 Jeunesse	03 Musique et Cinéma	04 Forum / Journaux revues	05 Patrimoine	autres	Total
l Livres	33612	18591	242	2	13008	30	65485
p Journaux Revues	189	1774	417	5279	2858	0	10517
c Disques compacts	395	999	8620	0	11	0	10025
d DVD	0	1033	4559	0	2	1	5595
b Blu-ray	0	0	45	0	0	0	45
a Cartes et plans	0	0	0	0	74	0	74
v Vinyles	0	0	144	0	0	0	144
autres	9	8	0	0	84	267	368
Total	34205	22405	14027	5281	16037	298	92253

Nombre de prêts par sections et supports entre le 02/10/2010 et le 02/10/2011

Section - Support	01 Ados / Adultes	02 Jeunesse	03 Musique et Cinéma	04 Forum / Journaux revues	05 Patrimoine	autres	Total
l Livres	73850	72267	67	0	24	4	146212
p Journaux Revues	20	1777	266	6282	0	0	8345
c Disques compacts	1172	3130	34102	0	0	0	38404
d DVD	418	16026	37579	0	0	5	54028
autres	102	37	19	7	5	531	701
Total	75562	93237	72033	6289	29	540	247690

Nombre de prêts par sections et supports entre le 02/10/2011 et le 02/10/2012

Section - Support	01 Ados / Adultes	02 Jeunesse	03 Musique et Cinéma	04 Forum / Journaux revues	05 Patrimoine	autres	Total
l Livres	70790	68764	67	0	15	22	139658
p Journaux Revues	37	2309	288	7332	0	0	9966
c Disques compacts	880	3238	25759	0	0	0	29877
d DVD	347	13710	30447	0	0	21	44525
b Blu-ray	0	0	220	0	0	0	220
autres	31	61	0	0	2	192	286
Total	72085	88082	56781	7332	17	235	224532

77

Analyse des statistiques concernant le prêt des documents sur les deux dernières années

Pour un bassin de population de 27 618 habitants (chiffres Bibliothèque Départementale de Prêt), la Bibliothèque Multimédia Intercommunale enregistre 12 512 inscrits, ce qui représente 45,30 % de la population de son territoire. La moyenne nationale s'élevant autour de 18% !

Sur ces 12512 inscrits, depuis l'ouverture 10 785 ont renouvelé leur inscription : il s'agit d'actifs qui représentent 86,20% du lectorat.

Concernant la répartition territoriale des inscrits, il ressort clairement que Guéret (4 830 inscrits) représente plus d'un tiers du lectorat avec un pourcentage de 38,60%. Il est important aussi de souligner que 4 547 inscrits, habitent en dehors du territoire communautaire et représente 36,34 % du lectorat.

En ce qui concerne l'âge du lectorat : 4 849 inscrits ont entre 0 et 19 ans. La tranche la plus représentative est celle des 15-19 ans, ce qui montre la forte pénétration du public scolaire et lycéen. Cette catégorie représente 38,75% des inscrits. La catégorie des 20-30ans (étudiants du supérieur et en âge d'entrer dans la vie active) compte 1 391 inscrits soit 11,11% du lectorat. La tranche des actifs (entre 30 et 65 ans) compte 5 086 inscrits et représente 40,64% du lectorat. Le public de retraités à partir de 65 ans compte 960 abonnés et représente 7,67% des inscrits.

247 690 prêts de documents tous supports confondus ont été effectués la première année contre 224 532 prêts en 2012, soit une baisse de 23 158 prêts. Ceci équivaut à une diminution d'environ 10%. Le tableau faisant état du nombre de prêts par sections et supports sur les deux années en fournit le détail :

- 72 085 prêts pour le secteur adulte sur un volume de 34 205 documents, soit un taux de rotation de 2,11. Par rapport à l'année écoulée, il subit une baisse de 3 477 prêts, soit 15 % de la perte globale.
- 88 082 prêts pour le secteur jeunesse sur un volume de 22 405 documents, soit un taux de rotation de 3,98. Par rapport à l'année écoulée, il subit une baisse de 5 155 prêts, soit 22,26% de la perte globale.
- 56 781 prêts pour le secteur Musique et Cinéma sur un volume de 14 027 documents, soit un taux de rotation de 4,04. Par rapport à l'année écoulée, il subit une perte de 15 252 prêts, soit 65,86% de la perte globale.

Cette forte diminution constatée au secteur multimédia s'explique par une modification qui a été apportée en 2012 concernant les règles de prêt. La durée de prêt pour tous les documents a été ramenée à 3 semaines. Ainsi, le prêt des CD et DVD qui à l'origine était de deux semaines, a donc été rallongé d'une semaine. Les lecteurs empruntent environ le même nombre de documents mais sur une durée qui augmente d'un tiers, ce qui au final explique la forte diminution du nombre de prêts, tandis que par ailleurs, il reste le secteur le plus dynamique par son taux de rotation des collections.

Si la règle de prêt n'avait pas changé, nous aurions pu évaluer à environ 13 000 le nombre de prêts en moins, ce qui aurait représenté une diminution réelle estimée entre 5 et 6%.

Le secteur des journaux et revues est en augmentation (+1 043 prêts) par rapport à l'année de l'ouverture et son taux de rotation est de 1,38. 7 332 journaux et revues sont sortis sur un fonds de 5 281 titres, un chiffre très correct.

Bilan des accueils de classe de l'année scolaire 2011-2012

• Chiffres

La BMI a accueilli 292 classes cette année. 69% étaient des classes de Guéret, 29% des classes de la communauté de Communes et 2% des classes extérieures à la Com' Com'. Il s'agit des communes ont rejoint la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret début 2013 ou qui sont en RPI avec des communes de notre territoire. Par rapport à l'année dernière nous avons reçu un peu moins de classes de Guéret au profit d'écoles du territoire, dont certaines, comme Ajain et Sainte-Feyre n'étaient pas venues l'an passé.

Toutes les écoles de Guéret ont été accueillies. Saint-léger-le-Guérétois et Saint-Sulpice-le-Guérétois primaire sont les deux seules écoles qui ne viennent pas à la BMI. Néanmoins une des enseignante de Saint-Léger-le-Guérétois vient à la BMI prendre des livres pour sa classe.

14 visites ont été annulées pour cause de maladie, grève, neige et oubli des transports ou des enseignants. Aucune annulation de la part de la BMI.

- [Nombre d'accueils](#)

Ces chiffres ne tiennent pas compte des jours où les classes sont venues rencontrer les auteurs, ni de la rencontre finale dans le cadre de la bibliothèque idéale.

Ecoles de Guéret	Ecoles de la com com	Ecoles extérieures
Paul Langevin : 42 visites (20 primaire, 22 maternelle)	Ste-Feyre : 20 visites	Jouillat : 4 visites (2 classes)
Jacques Prévert : 41 visites (23 primaire, 18 maternelle)	St-Vaury : 15 visites	St-Yrieix-les-Bois : 2 visites
Roger Cerclier : 25 visites	St-Laurent : 12 visites	Bénévent : 1 visite
Jean Macé : 25 visites (10 primaire, 15 maternelle)	La Brionne : 8 visites	
Alfred Assolant : 21 visites	St-Fiel : 7 visites	
Annexe : 17 visites	St-Victor : 6 visites	
Notre-Dame : 14 visites	St-Sulpice : 4 visites	
Guéry : 13 visites	Ajain : 3 visites	
Martin Nadaud : 4 visites	Glénic : 2 visites	
	St-Silvain Montaigut : 2 visites	
	Montaigut-le-Blanc : 2 visites	
	Bussière-Dunoise : 1 visite	
	La Saunière : 1 visite	
Total : 202	83	7

Il faut voir dans ces différences que certains groupes scolaires de Guéret n'ont que 4 classes alors que d'autres en ont 10 ou plus. Pour l'extérieur, des écoles comme Glénic n'ont qu'une classe. D'autres part, certaines communes extérieures ont volontairement réduit leurs visites, à cause du coût de location des cars et parce qu'elles souhaitent également pouvoir aller au musée.

En effet, l'école de Sainte-Feyre a expliqué qu'elle avait dû annuler ses visites de fin d'année car elle n'avait plus assez d'argent pour le car. L'école de la Brionne qui est venue 8 fois en 2012, ne viendra que 4 fois l'année prochaine (2 fois par classes) pour des raisons d'économie sur le budget transport.

• [Concernant les projets BMI](#)

Nombre de classes inscrites par projet :

- Forêt et environnement : 29 classes
- Découverte des documentaires : 26 classes
- Contes d'Andersen : 22 classes
- Les histoires du Père Castor : 21 classes
- Découverte d'un continent : 19 classes
- Moyen-âge : 19 classes
- Bibliothèque idéale : 15 classes reçues 3 fois chacune : 48 accueils
- Visite découverte : 14 classes
- Enfants du monde : 9 classes
- Rencontre avec Edouard Manceau : 7 classes
- Comptines : 7 classes
- Fête de la science : 6 classes
- Les héros des tous-petits : 5 classes
- Piraterie : 3 classes

Demandes des enseignants :

En 2012, les demandes d'enseignants ont été plus nombreuses que l'année dernière.

Les écoles maternelles Prévert et Langevin ont été reçues uniquement sur leurs projets. Néanmoins, 80% des accueils se sont fait autour des animations proposées par la BMI.

Parmi les demandes d'enseignants, certaines ne concernent qu'une seule classe. A l'inverse, certains thèmes ont été demandés par plusieurs écoles : loups, animaux de la ferme, contes traditionnels. D'autres étaient communs à toute une école : solidarité à Cerclier, carnaval à Prévert ; les différentes périodes historiques à la maternelle Langevin.

80 Autres accueils :

La BMI a également reçu la crèche deux vendredis par mois. Une des deux visites se faisait directement dans les locaux de la crèche afin de libérer un créneau pour le rangement du secteur jeunesse.

Des animations lectures et contes ont aussi été proposées tous les mercredis, en direction des familles selon un découpage en trois tranches d'âge : 0-3 ans, 4-7 ans et 8-13 ans.

Le MAS du Vernet est venu une fois avec un groupe d'adultes handicapés.

Le mercredi a également vu l'accueil des centres de loisirs quasiment toutes les semaines pour ceux de Guéret. Celui de Saint-Victor-en-Marche est venu pendant les vacances scolaires pour emprunter des livres avec les enfants.

Bilan de la programmation depuis l'ouverture

Depuis son ouverture, les statistiques le montrent, la BMI est très bien fréquentée avec ses 12 000 lecteurs.

Cette fréquentation se traduit notamment par un nombre conséquent de prêts de documents.

Outre son offre documentaire, la BMI propose également un programme d'animations annuel qui tente de cibler tous les publics (expositions artistiques ou didactiques, spectacles, conférences, lectures, rencontres d'auteurs). En outre, elle collabore pour certains rendez-vous, avec les partenaires culturels locaux (institutions et bibliothèques de la région, centre culturel La fabrique, Cinéma Le Sénéchal, associations, médias).

• [Animations 2010](#)

3 expos : « Rencontres de Chaminadour » autour de l'œuvre de Pascal Quignard (manuscrits et dessins) ; 1 exposition créée par la Communauté de Communes « Trésors de Bibliothèques » ; la Russie (illustrations de Sacha Poliakova)

3 lectures dont « Auteurs vivants »

1 spectacle jeune public

1 conférence

3 projections adultes et 1 projection jeunesse + 1 séance court-métrage par mois

• Animations 2011

7 expos : La Marche, Vialatte, « Marie dans la Creuse » (CG23), Nicolas Gouny, Rolin, Margerit, Père Castor
5 lectures
3 spectacles
12 conférences dont 1 journée d'études sur les albums du Père Castor
2 ateliers
2 concerts
2 rencontres d'auteurs
Projections cinéma (même rythme qu'en 2010)

• Animations 2012

10 expos : BD, atelier art-thérapie, photos de Faugeras, Moyen-Age, Battu, Julie Lamberson, photos de Kluba, expo sur la forêt (Pays de Guéret), Voltz, Camus
4 lectures
5 ateliers
3 spectacles dont 2 délocalisés au lycée Pierre Bourdan (Coquelicontes)
4 conférences dont 1 journée d'études
1 rencontre d'auteurs
1 concert
Pas de projection cinéma

A la lecture de ces chiffres, on peut voir que le rythme des expositions s'est accentué (10 expos/an, 11 prévues en 2013).

Par-contre, en raison de la fermeture de l'auditorium, nous n'avons pas pu programmer les projections cinéma, les concerts, les conférences et spectacles (délocalisés au lycée Pierre Bourdan). Nous ne sommes pas non plus en mesure de répondre aux sollicitations de nos partenaires culturels locaux (Jazz à la Sout, Rencontres de Chaminadour, La Fabrique, les Archives Départementales pour des conférences, la SSNAHC pour ses séances publiques bi-mensuelles et bien d'autres).

81

Pourtant de nouvelles initiatives ont vu le jour en 2012 :

- les « Jeudis des lecteurs » en secteur adultes : tous les 1^{ers} jeudis du mois, une vingtaine de lecteurs se réunissent et échangent autour de leurs lectures mais également sur des thèmes développés par certains lecteurs (les femmes dans la littérature du XX^{ème} siècle, etc...),
- les balades littéraires (été 2012 + automne 2011) sur des circuits de randonnée des communes du territoire,
- lectures en espace ouvert (hall d'exposition).

D'autres pourraient naître en 2013 :

- secteur multimédia : échanges autour d'une sélection de films puis projections,
- animations régulières en secteur patrimoine

La fréquentation du public à toutes ces animations est variable mais il faut souligner que les rendez-vous jeunesse sont largement plébiscités par un public familial.

Il faut donc accentuer les efforts sur :

- l'amélioration des outils de communication (plaquettes de programmation sur papier glacé pour 2 mois soit entre 5 et 6 par an) ;
- l'installation d'une signalétique extérieure (totem devant la BMI avec nom de l'établissement et horaires d'ouverture, panneaux de signalisation en ville, panneau lumineux ou kakemono annonçant les événements) ;
- l'utilisation de l'auditorium.

Détail de la programmation culturelle de l'année 2012



• Janvier

- Jusqu'au 15 janvier : exposition « L'aventure éditoriale du Père Castor » ; visites commentées tous les mercredis.
- Samedi 21 janvier à 14 h : séance publique de la SSNAHC.
- Jeudi 26 janvier à 18H30 : lecture de « L'Etranger » d'Albert Camus par Hervé Herpe.

• Février

- Du 7 février au 3 mars, rencontres autour de la BD avec l'exposition « Les Belles rencontres » : avec une affiche signée Pascal Rabaté, l'exposition présentait une sélection de 14 panneaux sur les plus belles réussites en termes d'adaptation BD à partir d'œuvres littéraires (Rabaté, Tardi, Chauzy, Plessis, Dauvilliers).

Autour de l'exposition :

- Jeudi 9 février à 18h30 : café BD sur le thème de la BD indépendante en présence d'Anne Rouquette, auteure-illustratrice ainsi que de l'association « Emile a une vache », organisatrice du festival de BD indépendante à Royère de Vassivière.
 - La soirée s'est prolongée au cinéma « Le Sénéchal » à 21h pour une carte blanche à Anne Rouquette
 - Samedis 11 et 18 février de 14h à 18h : atelier BD animé par Denis Bernatets, coloriste de la série « Victor Lalouz » et de BD parues dans les magazines Spirou et Fluide Glacial. Réalisation d'une planche de BD à partir d'une œuvre littéraire.
 - Jeudi 23 février à 18h30 : Café BD sur le thème de la production de BD contemporaine.
 - A 21h, au cinéma « Le Sénéchal », projection du film « Tatsumi » d'Eric Khoo
 - Samedi 25 février de 10h à 18h : marathon de lecture d'albums BD : sur place, les lecteurs étaient invités à lire et à donner leur avis sur leurs albums coups de coeur.
 - Samedi 25 février de 14h à 18h : démonstration en public du métier de coloriste avec Denis Bernatets.
- Lundi 13 février à 18h30 : « Les auteurs vivants ne sont pas tous morts » : lecture des textes de Philippe Dorin (« Abeilles, habillez-vous de moi » et « L'hiver, quatre chiens mordent mes pieds et mes mains »). La soirée s'est poursuivie à l'Espace Fayolle autour d'un buffet gratuit et à 21h pour une mise en espace des textes de Philippe Dorin.

• Mars

- Du 15 au 31 mars : exposition de planches originales d'Edouard Manceau, illustrateur pour la jeunesse.
- Les 15 et 16 mars : intervention d'Edouard Manceau auprès des écoles de la Communauté de Guéret Saint-Vaury.

• Avril

- Histoire de la folie et de la psychiatrie :

- Du 13 mars au 7 avril, « A la mort, moi le noeud : noeuds et dénouements, une réflexion sur la tragédie » : exposition d'arts plastiques sur la symbolique des noeuds réalisée par l'atelier d'art-thérapie de l'hôpital Sainte Marie à Clermont-Ferrand.
- Mardi 13 mars à 18h : visite commentée de l'exposition d'art-thérapie par Franck Coulot, médecin art-thérapeute à l'hôpital Sainte-Marie de Clermont-Ferrand.
- Du 14 au 28 avril, « Dans cette nuit peuplée » : exposition de photographies de Patrick Faugeras. " En 1978, L'Italie votait la Loi 180 dite aussi Loi Basaglia, qui décrétait la fermeture définitive des hôpitaux psychiatriques. L'hôpital de Volterra, petite ville au cœur de la Toscane, qui, au début du XXème siècle, accueillit jusqu'à 6000 patients, fut ainsi soudainement abandonné. Aujourd'hui en ruine, subsistent pourtant quelques îlots qui bruissent encore, semblent-il, de cette sourde rumeur qui montait de l'asile."
- Jeudi 5 avril de 14h à 18h, après-midi d'études histoire de la folie et de l'institution psychiatrique, jeudi 5 avril de 14h à 18h, avec :
 - Un succès philosophique : l'histoire de la folie à l'âge classique » par Jean-François Bert, docteur en philosophie, spécialiste de l'oeuvre de Michel Foucault.
 - 16h-17h30 : « Regards sur le traitement des psychopathologies et sur l'institution psychiatrique aujourd'hui » par Philippe Nubukpo, médecin psychiatre à l'Hôpital de La Valette (23) et au Centre hospitalier Esquirol (87).
- Vendredi 6 avril de 14h à 18h, après-midi d'études la folie dans la création :
 - « Folie des hommes, folie des œuvres » par Gérard Dessons, professeur de langue et de littérature françaises à l'université Paris VIII et auteur de l'ouvrage «La manière folle : essai sur la manie littéraire et artistique »,
 - « Histoire de l'art-thérapie » par Jean-Philippe Mangeon, Franck Coulot et Michèle Landivier, médecins art-thérapeutes,
 - L'expérience de l'atelier d'art-thérapie à l'hôpital Sainte-Marie de Clermont-Ferrand (63),
 - visite commentée de l'exposition par Franck Coulot, Jean-Philippe Mangeon et Michèle Landivier médecins art-thérapeutes de l'hôpital Sainte-Marie de Clermont-Ferrand.
- Vendredi 6 avril à 18h30, lecture de textes d'Antonin Artaud (extraits du Théâtre et son double, des Fragments d'un journal d'enfer, Pour en finir avec le jugement de Dieu, Lettres et écrits de Rodez...) par Philippe Labonne, comédien, metteur en scène et directeur de la compagnie Théâtre en Diagonale (Limoges).
- Samedi 14 avril à 17h, spectacle-théâtral : « Trois grives rôties de Parmira » par la compagnie « L'albatros ». Après la fermeture des hôpitaux psychiatriques italiens, à la fin des années 70, on découvre dans l'asile déserté de San Girolamo à Volterra, des milliers de lettres de patients, oubliées, retenues, censurées par l'administration.
- Samedi 14 avril à 18h30 : « La folie arraisonnée » conférence-débat avec Patrick Faugeras, psychanalyste et traducteur des *Lettres mortes*, recueil dont est tiré le spectacle-théâtral.
- Mardi 10 avril à 18h, *Shock Corridor* de Samuel Fuller (1963) au cinéma Le Sénéchal : Johnny Baret, journaliste ambitieux qui souhaite gagner le Prix Pulitzer, projette de s'immerger dans un asile psychiatrique pour démasquer l'auteur d'un meurtre qui s'y est déroulé.

• Mai-juin

- Du 2 au 12 mai, exposition sur la guerre d'Algérie en lien avec l'année anniversaire des 50 ans du cessez-le-feu en Algérie. Partenaire : FNACA. Animations : conférence par M. Galdrud envers le public scolaire et le tout-public. Visites commentées par les membres de la FNACA.
- Du 22 mai au 16 juin, « Châteaux-forts et féodalité » en collaboration avec le musée d'Art et d'Archéologie de Guéret et les Archives Départementales de la Creuse : exposition « A la découverte du Moyen-Age » (jeune public). Au programme, conférence et diaporama sur les châteaux de la Marche, ateliers de moulage de sceaux, lectures de légendes médiévales.

- La BMI s'est inscrite dans la programmation du festival itinérant en Limousin « Coquelicot » :
 - Vendredi 25 mai à 18h30 : « La véritable histoire du haricot magique » par le conteur François Vincent (spectacle jeune public gratuit proposé dans le cadre de Coquelicot),
 - Mercredi 30 mai à 18h30 : « Le cercueil de verre » par la conteuse Nathalie Leone (spectacle adulte gratuit proposé dans le cadre de Coquelicot).

• Juillet-août

- Exposition d'été « L'absence » œuvres tissées par Bernard Battu (maitre artisan lissier à Aubusson) :
 - Mercredi 4 juillet : vernissage de l'exposition,
 - Vendredi 21 ou 27 juillet : carte blanche à Bernard Battu (lectures de textes poétiques).
- Promenades littéraires :
 - Mercredi 11 juillet : au départ de la salle polyvalente de Glénic à 16h15, promenade en compagnie de Jean-Claude Bray (conteur) autour du roman d'Alfred Assolant « François Bûchamor », suivie du mot du Maire et du verre de l'amitié ;
 - Mercredi 18 juillet : au départ de la salle polyvalente de Saint-Victor-en-Marche, promenade en compagnie de Jean-Claude Bray (conteur) autour du roman de Georges Nigremont « La bru », suivie du mot du maire et du verre de l'amitié

• Septembre

- Les jeudis des lecteurs : " Vous voulez découvrir, partager, vous évader, rêver, lire... dans une ambiance conviviale et informelle ? Retrouvez-vous à la BMI les 1^{ers} jeudis du mois de 18h30 à 19h30 au secteur adultes "

- Du 28 août au 8 septembre : « Vue entre les arbres » exposition d'aquarelles réalisées par l'artiste creusoise d'adoption Julie Lamberson.

Autour de l'exposition :

- mercredis 29 août et 5 septembre (10h -12 / 14h30-16h30): ateliers aquarelles pour adultes et enfants, animés par Julie Lamberson (inscriptions souhaitées).

- Du 11 au 29 septembre, exposition « Fablier du marais » par le photographe Tadeusz Kluba, compagnie de Sylvie Germain, invitée des « Rencontres de Chaminadour » 2012. « La photographie est la vision née d'une rencontre, sur le mode du heurt et de la surprise, entre un regard et le visible. C'est un regard d'enfance forgée dans les brumes, les longs hivers et les interminables nuits des Carpates, pétrie par les légendes du monde slave, que Tadeusz Kluba a posé sur le marais poitevin. Les frênes têtards bordant les canaux, les bosquets d'aulnes et de saules du marais se font alors créatures insolites, fabuleuses et parfois inquiétantes qui semblent surgies d'un conte peuplé de génies des bois, de la terre et de l'eau » Sylvie Germain. Le vernissage a eu lieu vendredi 28 septembre à 11h30, pendant les rencontres et en présence de l'artiste et de l'écrivain.

• Octobre

- Du 2 au 13 octobre, exposition « La forêt dans tous ses états » prêtée par le Pays de Guéret : visites et animations par Laurent Rivière, chargé de mission auprès de la Charte forestière du Pays de Guéret. Immergé dans un décor de forêt, le public, grâce aux panneaux didactiques et aux échantillons de bois et de planches, a été sensibilisé aux différentes essences du bois ainsi qu'à leur utilisation ; un espace-jeu a permis aux plus jeunes d'identifier tous les trésors que recèlent nos forêts.

- Du 16 octobre au 17 novembre, exposition jeune public « les petites personnes » à partir des albums de Christian Voltz. « Objets de tout poil, ferraille rouillée, bois poli, cuir patiné... Autant de p'tits trucs hors d'usage, tout juste bons à être mis à la poubelle et dont se sert Christian Voltz pour nous inviter à rêver. Des objets appelés à se transformer en petites personnes... »

- Mercredi 17 et 24 octobre de 16h à 17h : ateliers « à la manière de... Christian Voltz » (pour enfants à partir de 6 ans)?
- Mercredi 17 octobre à 18h30 : « Avec trois bouts de ficelle », théâtre d'objets, conte et musique à partir de 2 ans d'après Christian Voltz par la Cie Saltimbange?
- Mercredi 31 octobre à 14h30 et à 16h30 : « Trois fois rien » petit théâtre d'objets par David Linkowski (à partir de 2 ans).

• Novembre

- Jeudi 8 novembre à 18h30, lectures « les mystères de Paris » : extraits lus par William Mesguich (en partenariat avec La Fabrique dans le cadre du spectacle « Les Mystères de Paris donné à l'espace André Lejeune le même soir).

- Du 15 novembre au 29 décembre, exposition Camus (1913-1960) : en avant-première des commémorations de la naissance d'Albert Camus en 2013, la BMI a proposé une exposition retraçant la vie et l'oeuvre du prix Nobel de Littérature. L'exposition était prêtée par la Bibliothèque Départementale de la Creuse (Conseil Général) et agrémentée de vitrines thématiques (l'Algérie de Camus, Camus et le théâtre) ainsi que des costumes du château du Puy à Tercillat.

Autour de l'exposition :

- Mardi 20 novembre (BMI): « L'étranger » d'Albert Camus, extraits lus par Hervé Herpe. 14h : séances scolaires, 18h30 : séance tout public.
- Vendredi 23 novembre (salle polyvalente du lycée Pierre Bourdan) : Conférence par José Lenzini, ancien journaliste (Var-Matin, Le Monde, La Tribune, BFM) et enseignant à l'École de journalisme et de communication de Marseille. Il est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages dont 4 consacrés à Albert Camus sur lequel il travaille depuis 25 ans. Né en Algérie, il y retourne régulièrement pour y passer des vacances et y donner des conférences. Il vit et travaille près de Toulon. 14h : séance scolaire : « Camus et les richesses du quartier pauvre » (durée 1h30).
- Vendredi 23 novembre (salle polyvalente du lycée Pierre Bourdan) à 18h30 : conférence tout public « Le dernier cri du « Premier homme » » (durée 1h30).
- Jeudi 6 décembre (salle polyvalente du lycée Pierre Bourdan), lecture-spectacle « Le premier homme » par Jean-Paul Shintu, musique Philippe Hersant. A 14h séance scolaire et à 18h30 séance tout public. Jean-Paul SCHINTU est né à Bône en Algérie. Il débute à Lyon dans la troupe de Roger Planchon, puis intègre la classe d'Antoine Vitez au Conservatoire National Supérieur de Paris. Il est ensuite co-directeur du Théâtre de l'Escalier d'Or pendant huit ans, où il s'attache à promouvoir des auteurs contemporains. Soucieux de faire connaître au public des textes majeurs de la littérature, il travaille successivement à partir d'écrits de Marguerite Duras « La Maladie de la Mort », Primo Levi « Si c'est un Homme », Jean Genet « Le Funambule », associant toujours ces œuvres à des musiques contemporaines.

85



Projet de mise en réseau des bibliothèques du territoire

• [Définition et enjeux d'un réseau de lecture publique](#)

La mission première d'un réseau de lecture publique est de renforcer la diffusion de la lecture auprès des populations d'un territoire et de participer activement à la lutte contre l'exclusion sociale par des actions contribuant à l'accès à la culture pour tous. Tout en gardant la maîtrise de leurs orientations et de leurs projets, les bibliothèques mettent en commun un certain nombre de compétences et de moyens pour établir une coopération utile et efficace à l'échelle d'un territoire donné.

Le but d'un réseau de lecture publique est donc de dynamiser la vie culturelle à l'échelle d'un territoire et de permettre aux habitants de ce dernier de bénéficier de la richesse de l'offre en rapprochant les services offerts du citoyen (prêts de documents, accueil de groupes scolaires et péri-scolaires, aministrations itinérantes, partenariats culturels divers, mutualisation de certains moyens, humains, techniques, matériels, financiers...). L'objectif du réseau est donc de faire rayonner la culture sur le territoire et du coup d'enrichir l'offre culturelle et de la rendre plus accessible encore.

En plus d'offrir un service de proximité, l'autre enjeu du réseau est de favoriser la circulation du public d'une commune à l'autre, afin qu'il profite des richesses spécifiques et complémentaires de chaque bibliothèque.

• [Les avantages de la mise en réseau](#)

- Enrichir l'offre documentaire grâce à un catalogue unique permettant une meilleure identification et localisation des documents,
- Faciliter l'accès aux documents en permettant la mobilité des usagers (carte unique) et la circulation des documents sur les différents sites (grâce à un système de navette planifié),
- Dynamiser l'action culturelle en promouvant des animations itinérantes et des partenariats sur certaines opérations,
- Harmoniser les règles de fonctionnement des différentes structures de façon à créer une cohérence et une lisibilité du réseau (horaires d'ouverture au public, règles de prêt, pratiques professionnelles...)

86

Ce travail n'est pas réalisable sans le soutien technique, logistique et financier de la BDC qui a la compétence de lecture publique sur le département et qui demeure un acteur indispensable de la construction de ce réseau.

Son aide porte principalement sur :

- le prêt de documents en dépôt aux bibliothèques du territoire (prêt qui est complété par les fonds propres et budgets des bibliothèques communales le cas échéant),
- l'appui logistique (navette ou bibliobus) acheminant les documents et expos sur les différents sites les aides à la conduite de projets (règlements d'aides pour l'informatisation, l'achat de mobiliers, pour le recrutement d'un animateur ou coordinateur du réseau, pour l'achat d'un véhicule utilitaire...),
- la formation des personnels bénévoles et salariés des bibliothèques.

• [Les moyens à mettre en oeuvre pour construire le réseau](#)

Pour mettre en place un réseau intercommunal il faut nécessairement mettre dans le même temps en place des outils de travail communs et mutualiser les moyens.

▪ *L'informatique :*

L'outil indispensable à la mise en réseau est bien évidemment l'informatique qui permet l'identification et la localisation des collections, des services offerts et des actions menées sur le territoire par chacune des bibliothèques membres du réseau. Le portail (site Internet de la BMI) ainsi que le système informatique régissant le fonctionnement de la BMI permettent l'extension au réseau et donc l'intégration des bibliothèques.

Les bibliothèques existantes n'étant pas encore informatisées, il serait judicieux de prévoir leur intégration au réseau via le même logiciel que celui de la BMI (Orphée media.net), ce afin d'avoir un seul et même outil informatique en commun et de permettre une plus grande facilité d'intégration et d'échange des données (notices bibliographiques des bibliothèques) dans le catalogue commun.

L'utilisation d'un logiciel identique semble être la solution la plus simple. De plus, elle permettra au personnel des différents sites de faire des recherches sur l'ensemble des documents appartenant aux bibliothèques du réseau, de connaître la disponibilité des documents et d'effectuer des réservations. Il donnera également la possibilité de faire des statistiques globales ou par site. L'utilisation de logiciels différents ne permettra pas toutes ces fonctionnalités.

De plus, l'équipement informatique peut être subventionné par le Conseil Général sous certaines conditions : le système doit être un système intégré de gestion de bibliothèque ; matériel et logiciels doivent être dédiés à la bibliothèque ; le logiciel doit être compatible avec le format d'échange Unimarc.

Il est également primordial que le logiciel soit compatible avec celui de la Bibliothèque Départementale de la Creuse pour permettre la récupération de notices ce qui est le cas aujourd'hui.

La Bibliothèque Départementale de la Creuse peut apporter une aide précieuse pour l'informatisation de chaque site. Ainsi, le projet et le cahier des charges sont élaborés en concertation avec la BDC qui participera ensuite, à titre consultatif au dépouillement des offres. Une subvention de 50% de la dépense totale hors taxes prévue par la Communauté de Communes peut être accordée par le Conseil Général, pour les bibliothèques du réseau dans la mesure où elles ne répondent pas aux normes de l'Etat.

▪ *Un catalogue commun :*

La constitution d'un catalogue unique pour l'ensemble des bibliothèques du réseau permettra aux utilisateurs de repérer n'importe quel document dans n'importe quelle bibliothèque, et permet aux professionnels un gain de temps réel.

Le travail de traitement documentaire (indexation, catalogage) peut être mis à profit par l'ensemble des bibliothécaires du réseau dans la mesure où tout document acheté par une des bibliothèques et dont la notice bibliographique existe déjà dans le catalogue de la BMI peut être directement exemplarisé sans avoir à être « recatalogué ».

L'ensemble des données du système informatique devront être hébergées sur le serveur de la BMI. Ce catalogue partagé induit une harmonisation des pratiques (catalogage) .

• *L'uniformisation des pratiques*

La mise en réseau passera nécessairement par l'uniformisation des pratiques. Ainsi, les conditions de prêt doivent être identiques sur tout le territoire de la Communauté de Communes. Il faut que l'offre documentaire soit accessible à tous dans les mêmes conditions.

Ces pratiques seront définies dans un règlement (ou charte de fonctionnement) qui sera celui/ celle du réseau et non plus de la simple BMI.

Le rôle du bibliothécaire coordinateur revêt toute son importance car c'est lui qui va définir le fonctionnement en matière de catalogage, de respect des normes établies, la répartition des tâches en matière de traitement documentaire au sein des différentes bibliothèques. Il pourra s'appuyer sur des personnes formées (ABF, BDC).

▪ *La gratuité des bibliothèques*

La règle de la BMI aujourd'hui est la gratuité. Il serait souhaitable que cette dernière soit adoptée sur l'ensemble du futur réseau. Il apparaît important d'harmoniser les conditions d'accès (modalités d'inscription). D'ailleurs, le manifeste de l'Unesco souligne que la gratuité doit être privilégiée afin de toucher un maximum de personnes.

▪ *Les pratiques de prêt*

Actuellement, il y a une hétérogénéité des conditions de prêt dans les différentes bibliothèques du territoire. Chaque bibliothèque possède son règlement.

Chaque site a ses propres règles concernant le nombre de documents et la durée du prêt. Il faudrait donc instaurer un règlement pour l'ensemble du réseau et définir la capacité d'emprunt par supports dans chacune des bibliothèques. Chaque abonné pourra emprunter X documents selon les différents sites, dans la limite du nombre maximum d'emprunts possibles dans chaque bibliothèque. L'utilisation du même logiciel Orphée permettra de bloquer les prêts lorsque le quota sera atteint par le lecteur.

Il faut aussi s'accorder sur la durée des prolongations.

▪ *Les pénalités*

Là aussi une politique d'harmonisation serait nécessaire.

▪ *le règlement*

Toutes ces règles donneront lieu à un règlement intérieur validé par le conseil communautaire valable dans toutes les structures.

Ce document contiendra des dispositions générales sur l'accès aux différents sites (conditions d'accès, horaires), les modalités de prêt (inscription, nombre et durée du prêt), les recommandations (gestion des retards, rachats), les règles applicables à l'intérieur des locaux.

▪ *Une carte et un guide du lecteur uniques*

88 Pour permettre la circulation des documents sur tout le territoire intercommunal, tous les usagers devraient posséder la même carte d'abonnement.

Plusieurs choix sont possibles dans la présentation de cette carte :

- soit l'identité de chaque structure à l'intérieur du réseau est préservée, ce qui permet de limiter les réticences liées à la peur d'être dominé par la plus grande structure. Le recto pourra faire apparaître la photographie et les horaires du site dans lequel l'utilisateur est inscrit. Le nom et le prénom de l'utilisateur ainsi que le code barre permettant de l'identifier figureront sur le verso de la carte. Chaque site fonctionnera donc sur le même modèle, tout en conservant sa personnalité.
- Soit le réseau seul est mis en avant. Dans ce cas, tous les sites auront la même carte. Le recto de la carte pourrait faire apparaître le logo de la Communauté d'Agglomération, ainsi que les coordonnées utiles. Les coordonnées de tous les sites seraient indiquées sur le recto de la carte. Le nom et le prénom de l'utilisateur ainsi que le code barre permettant de l'identifier figureraient sur le verso de la carte.

Le guide du lecteur, sera également identique pour tous les sites. Il devra préciser clairement les conditions de prêt et l'organisation du réseau. Il indiquera également les horaires et la situation géographique de chaque site. Ce guide doit être accessible à tous les habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération. Il doit donc être à disposition dans les locaux des partenaires et les mairies de toutes les communes même celles dépourvues de point lecture.

▪ *Uniformisation des indicateurs visuels : classement, signalétique*

Il faut harmoniser les pratiques de classement. Ainsi, la cotation doit faire l'objet d'une attention particulière pour faciliter le repérage des documents par l'utilisateur dans n'importe quelle bibliothèque du réseau. Un référentiel commun peut être rédigé pour le classement de certains types de documents (bandes dessinées, livres en gros caractères...). Ce référentiel précisera les indicateurs visuels communs notamment pour la construction des cotes (cela concerne les fonds propres de chaque structure).

Cette harmonisation concerne également la signalétique. Ainsi, il semble judicieux d'utiliser la même signalétique sur l'ensemble du réseau en reprenant la charte typographique élaborée par la BMI.

• Une gestion concertée des acquisitions

▪ *Construire les fonds ensemble*

Chaque établissement du futur réseau possède un fonds propre qu'il faut évaluer : état des documents, lacunes, doublons, désherbage. Ce fonds de base sera ensuite complété et enrichi dans le cadre d'une politique d'acquisition concertée. Chacun acquerra de nouveaux documents en veillant à diversifier et à compléter les collections. Les bibliothèques s'accordent, par exemple, pour acheter des titres différents sur un même sujet.

Chaque bibliothèque pourra continuer à bénéficier individuellement du dépôt de documents de la bibliothèque départementale de la Creuse. De plus, compte tenu de l'importance du fonds de la BMI, cette dernière peut effectuer, dans le cadre de conventions avec les communes ou d'une charte du réseau, des prêts de documents pour les sites qui en auraient besoin.

Il faudra de toute façon formaliser les grandes orientations de la gestion des collections. Une politique documentaire devra être définie. Les propositions des grandes orientations seront formalisées ensuite dans une charte des collections validée par les élus.

▪ *Une politique d'acquisitions*

La BMI et la BDC doivent mettre en place une politique documentaire concertées avec les bibliothécaires du réseau afin de mieux répondre à la demande du public et aux besoins spécifiques de chaque structure. Il apparaît nécessaire :

- d'évaluer les fonds documentaires (la BDC et la BMI doivent y participer) ;
- de constituer des fonds de base dans chacune des structures, tout en prenant en compte les données locales ;
- de mettre en place une politique d'acquisition concertée entre les bibliothèques du réseau et de rédiger une charte de fonctionnement (charte de coopération) du réseau (portant sur les acquisitions et le traitement documentaire et sur les principes de fonctionnement des services mis en place au niveau du réseau, notamment sur la circulation des documents et les modalités d'accès et d'emprunts aux bibliothèques) ;
- de constituer des fonds spécifiques en fonction des réalités locales.

Actuellement chaque structure fonctionne grâce aux dépôts de la BDC et pour certaines à un budget propre (cf état des lieux de la BDC). En cas de prise de compétence globale, il y aurait un budget unique pour l'ensemble des sites.

Les acquisitions se feront en concertation, avec l'aide du coordinateur de réseau. Deux modes de fonctionnement sont possibles :

- Soit un calendrier des acquisitions est fixé. Dans ce cas, tous les sites font des propositions de documents et le coordinateur les globalise. Il vérifie l'existence de doublons et en réfère aux sites concernés pour discuter de l'opportunité de posséder certains documents en plusieurs exemplaires. Le coordinateur envoie les commandes globales, classées par sous-sites, aux fournisseurs. Cette solution nécessite une bonne entente avec les fournisseurs afin que ceux-ci préparent les commandes en les conditionnant dans des cartons par site et établissent également une facture par site. Cette solution permet une bonne coordination mais comporte des inconvénients, car tous les sites n'ont pas le même rythme d'acquisition.
- Soit, chaque site passe ses commandes suivant son rythme. En effet, certains passent une ou deux grosses commandes dans l'année, tandis que d'autres préfèrent répartir les achats en plusieurs commandes de moindre importance quantitative mais plus fréquentes. Le coordinateur vérifie au fur et à mesure la cohérence des achats et en discute avec les différents sites.

Le coordinateur pourra également être chargé de centraliser les abonnements afin d'éviter les doublons inutiles. Il serait judicieux de faire jouer la complémentarité au niveau des abonnements. Par exemple, concernant le domaine cinématographique, l'une pourra être abonnée à « Studio Magazine » et une autre à « Première ».



• [Un modèle possible de fonctionnement du réseau](#)

▪ [La circulation des documents](#)

Pour être attractives, les bibliothèques doivent proposer aux habitants des documents nombreux et variés qui sont renouvelés régulièrement. Mais, les petites bibliothèques municipales n'ont pas les moyens nécessaires à la constitution et au renouvellement des collections. Elles disposent donc, souvent, d'un fonds relativement restreint lié aux locaux, malgré l'apport de documents de la bibliothèque départementale. La mise en réseau permet d'atténuer ces limites. En effet, grâce à la mise en commun des collections, les bibliothèques pourront proposer une offre de proximité plus large et plus diversifiée et toucher peut-être ainsi un public plus large.

▪ Les emprunts

Grâce au catalogue commun, l'utilisateur pourra prendre connaissance de tous les documents possédés par le réseau ainsi que de leur disponibilité. Tous les sites étant gérés avec le même logiciel ou des logiciels compatibles, il sera possible pour le lecteur d'emprunter un document qui n'est pas présent dans sa bibliothèque habituelle mais qui l'est dans un autre site du réseau. Les prêts effectués par un même usager dans les différents sites se cumulent et le logiciel bloque les emprunts lorsque le quota, défini dans le règlement, est atteint. Quand l'emprunteur a localisé le document, soit il se déplace dans la bibliothèque où se trouve le document et il le rapporte dans cette bibliothèque, soit le réseau lui apporte le document dans la bibliothèque de son choix. Dans l'idéal, l'utilisateur peut ensuite rendre le document dans n'importe quelle bibliothèque du réseau. Cette seconde solution est la plus satisfaisante du point de vue du service rendu à l'utilisateur. Cependant, ce mode de fonctionnement nécessite l'organisation de navettes régulières pour transporter les documents réservés jusqu'à l'utilisateur puis pour les rapporter dans la bibliothèque d'origine. Cette navette sera réalisée grâce à un véhicule de service. C'est l'animateur du réseau qui effectuera cette navette, ce qui lui permettra de faire le tour des sites et de prendre connaissance des problèmes éventuels, mais également de faire circuler facilement des informations.

▪ Le retour des documents

Au retour des documents, un message informe le personnel de la bibliothèque de la provenance du document. Celui-ci est alors mis de côté dans une caisse prévue à cet effet puis retourné à sa structure d'origine par la prochaine navette. Ce système permet le prêt des documents de la BDC, indifféremment des documents du fonds propre car, ils seront enregistrés au nom du site propriétaire c'est-à-dire la BDC et au nom du site dépositaire c'est-à-dire la bibliothèque bénéficiant du dépôt.

▪ Les réservations

L'utilisateur pourra faire des réservations sur n'importe quel document figurant sur le catalogue du réseau. Le document sera pris en charge par la navette et déposé dans le site choisi par l'utilisateur.

L'idéal est que la navette soit effectuée, minimum, une fois par semaine ce qui permettrait à l'utilisateur d'avoir les documents réservés dans un délai de huit jours maximum.

Pour un meilleur service, il est souhaitable que les usagers puissent faire les réservations en ligne. Dans ce cas, il faut envisager une nouvelle organisation des tâches du personnel car une personne devra retirer, en temps réel, les documents des rayonnages afin qu'ils ne soient pas empruntés entre temps.

• Les animations

Les programmes d'animation et d'action culturelle permettent à la Communauté de Communes de construire son identité territoriale. Ces animations permettent de créer et de renforcer le liens entre les différentes structures bien avant la mise en réseau informatique. La programmation des actions culturelles se fait donc au niveau du réseau, cependant, il faut aussi laisser une programmation particulière pour que chaque bibliothèque garde sa personnalité et la possibilité de prendre des initiatives.

Les différents types d'animations possibles :

- L'animation locale : Elle désigne les actions courantes ou ponctuelles telles que l'heure du conte, la présentation de nouveautés ou encore l'accueil de classes, qui permettent à la bibliothèque de conserver sa propre identité culturelle.
- L'animation itinérante : Un même événement qui se déroule successivement dans différentes bibliothèques du réseau en mutualisant les moyens (intervention d'un même écrivain dans 2 ou 3 bibliothèques du réseau, circulation d'une même exposition).

- L'animation globale : Chaque bibliothèque réalise, sur la durée totale d'une animation, une partie d'un même programme. Cette coopération permet la mise en œuvre d'actions plus ambitieuses et accroît l'impact médiatique tout en rendant le projet culturel très cohérent. Elle favorise l'accroissement des publics qui se déplacent dans les différentes bibliothèques du réseau. Ces animations globales concernent, le plus souvent, une manifestation nationale comme « Le printemps des poètes » ou « A vous de lire » ou encore régionale « Coquelicotés »...

La mise en réseau de l'animation permettra d'utiliser un budget intercommunal pour l'ensemble du territoire ce qui permettra de diminuer les inégalités et d'offrir des services et des animations sur l'ensemble du territoire. La définition, la mise en œuvre et la coordination des actions culturelles menées sur le territoire passent par le biais d'un coordinateur recruté par l'intercommunalité qui a pour mission de coordonner, fédérer, conseiller, assister et accompagner les bibliothèques sur leur projets d'animations.

- [Une communication commune](#)

Une communication commune sur les animations reprenant la charte graphique de la BMI permettra de renforcer l'identité du réseau et la lisibilité de ses actions de chacun.

Tourisme

Signalisation touristique

Après un diagnostic important sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de Communes a finalisé son schéma de signalisation touristique en 2012. Une démarche indispensable pour valoriser ses sites touristiques, ses bourgs, ses villages, ses richesses naturelles, son patrimoine bâti.

Voici la liste des totems implantés sur le territoire :

- RIS villages = 3 totems : Ajain, Bussière-Dunoise, Glénic, Montaigut-le-Blanc, Sainte-Feyre, Saint-Laurent, Saint-Vaury.
- RIS sites majeurs = 3 totems : Courtille, Parc Animalier des Monts de Guéret « Les Loups de Chabrières », Labyrinthe Géant, Aire des Monts de Guéret
- RIS sites remarquables = 1 totem : forêt de Chabrières, Maupuy, site de Roches, Puy des 3 Cornes, Puy de Gaudy, Vallée de la Creuse, Vallée de la Gartempe, Pierres Civières.



Le hameau de gîtes de Saint-Victor-en-Marche

- **Budget FONCTIONNEMENT** : 49 400€.

Le remplacement des 10 télévisions et des 10 salons de jardin a augmenté le budget fonctionnement 2012 par rapport à celui de 2011.

- **Budget INVESTISSEMENT** : 44 000€.

Les principaux travaux ont été la réfection de la piscine, à savoir le remplacement du lynner, de la dalle complète autour du bassin, de l'installation d'une pompe à chaleur. La couverture n'a pas pu être posée ; elle le sera en 2013.

- **Chiffre d'affaires** : 49 456,34€ contre 48 136,52€ en 2011.

La commercialisation a été faite par l'Office de Tourisme des Monts de Guéret uniquement ; alors qu'en 2011, le service réservation de « Gîtes de France Creuse » en avait la charge. L'Office de Tourisme était alors apporteur d'affaires.

Le camping de Gué Lavaud à La Chapelle-Taillefert et ses 6 chalets

Date d'ouverture : Le camping est ouvert du 1^{er} avril à la fin des vacances de Toussaint, tout comme les chalets.

- **Budget FONCTIONNEMENT** : 25 280,00€.

- **Budget INVESTISSEMENT** : Pas d'investissement réalisé en 2012.

Tout comme pour le hameau de gîtes de Saint-Victor-en-Marche, la commercialisation a été faite par l'Office de Tourisme des Monts de Guéret uniquement.

Poursuite des aménagements !

• [Les Monts de Guéret à VTT](#)

L'espace VTT FFC a ouvert ses portes en 2000. Avec les années, l'environnement et les paysages ont été modifiés par l'homme. Nous devons tenir compte de nombreux paramètres, notamment de la gestion forestière. Ces 3 dernières années, de nombreuses parcelles ont subi des coupes de bois importantes du fait que la forêt soit arrivée à maturité ; à cela s'ajoute le zonage des périmètres de protection établi autour des points de captage d'eau potable, sans oublier non plus le parc des futures éoliennes sur notre territoire.

Tenant compte de l'ensemble de ces paramètres, mais aussi du fait que la pratique VTT évolue avec du matériel plus performant et des pratiquants plus exigeants, il a été décidé de revoir l'ensemble de l'offre des chemins proposés afin de définir le devenir de cet espace. Le service tourisme a réuni l'ensemble des personnes concernées par cette activité (clubs, magasins de cycles, représentants de la Fédération Française de Cyclisme) pour établir un état des lieux de l'espace VTT et envisager un nouveau réseau de chemins. L'équipe a fait appel à l'agence BIKE SOLUTION, spécialisée

dans le développement des sites VTT en France. Suite au rendu de l'étude, il a été décidé de supprimer l'ensemble des circuits du massif du Maupuy et de Chabrières afin de proposer 3 types de circuits : facile (adapté aux familles, empruntant principalement les pistes forestières), moyen (pour les pratiquants de tous les jours) et difficile (singles avec de nombreuses portions techniques et des dénivelés importants réservés aux experts).



95

• [Les Monts de Guéret à pied](#)

Le balisage « peinture » de tout le réseau pédestre est terminé, soit 289 km de chemins, 20 boucles de 3 à 15 km, répartis sur 10 communes (Ajain, Bussière-Dunoise, Glénic, Guéret, La Chapelle-Taillefert, Savennes, Sainte-Feyre, Saint-Fiel, Saint-Léger-le-Guérotois, Saint-Vaury). La signalisation directionnelle des chemins est également terminée via la pose de poteaux bois complétés de lames gravées et de bagues.

• [S'orienter dans les Monts de Guéret](#)

Pour les besoins de la section « raid » de Creuse Oxygène, club organisateur du Raid Oxygène, les dirigeants ont eu la volonté de cartographier une partie de la forêt de Chabrières et la base de loisirs de Courtille. 4 parcours permanents d'orientation ont été aménagés autour du plan d'eau. Afin d'étoffer l'offre sports nature, le service tourisme a cartographié le massif du Maupuy, le Puy de Gaudy et réactualisé la carte de Chabrières. L'équipe a opté pour l'aménagement de parcours semi-permanents afin de ne pas figer cette nouvelle activité et ainsi proposer aux pratiquants des parcours différents plusieurs fois par an.

• [Les Monts de Guéret en canoë-kayak](#)

Plusieurs repérages du parcours de descente ont été réalisés avec les représentants du Comité Régional Limousin Kayak et du Kayal Club Marchois durant l'année afin de définir les aménagements à envisager à court terme.

Tourisme

Parc Animalier des Monts de Guéret " Les Loups de Chabrières "

Fréquentation 2012

Le Parc Animalier des Monts de Guéret a une fréquentation moyen de 40 000 visiteurs par an depuis plus de trois ans. C'est le site touristique payant le plus visité du département de la Creuse. Depuis son ouverture en juin 2001, il a accueilli 399 032 visiteurs.

Naissances

Cette année encore, les nombreux pensionnaires du Parc ont donné lieu à de multiples naissances : lapereaux, chevreaux, porcelets ont fait la joie du public. Les meutes de loups gris ont aussi données des naissances ce qui conforte l'équipe du parc sur les conditions de détention en captivité de ces animaux sauvages. Les nouveaux pensionnaires de 2012 sont trois loups du Mackenzie qui ont rejoint Usher le mâle solitaire.

2012	Entrées Individuelles	Entrées Groupes	TOTAL
Janvier			0
Février	949	50	999
Mars	1157	253	1410
Avril	1811	533	2344
Mai	2909	1097	4006
Juin	1296	3476	4772
Juillet	6768	979	7747
Août	11964	918	12882
Septembre	1887	323	2210
Octobre	1088	242	1330
Novembre	1185	161	1346
Décembre	439		439
TOTAL	31453	6032	39485

Animations et évènements

Depuis plusieurs années, le parc se veut « animateur et organisateur » de différents événements très prisés du public.

La journée médiévale autour de la troupe Les Faydits d'Oc, la Tulerie de poulligny, la troupe du Loup Passant et le marché de producteurs et d'artisans dans le décor de la fresque de Bridiers a connu pour sa sixième édition un énorme succès. Le marché de Noël, avec la participation du Comité de jumelage de Sainte-Feyre et une entrée gratuite au parc fut lui aussi une réussite d'une ampleur surprenante. Plus de 4 000 visiteurs ont été recensés pendant ces deux jours.



Promotion du territoire

Aire des Monts de Guéret

Fréquentation 2012

- Comptage de personnes

Suite à l'arrêt de la réalisation des comptages par les services de l'Etat pour les collectivités, et afin de connaître la fréquentation du site de l'Aire des Monts de Guéret, la collectivité a acheté un compteur de véhicule et fait installer deux compteurs de personnes.

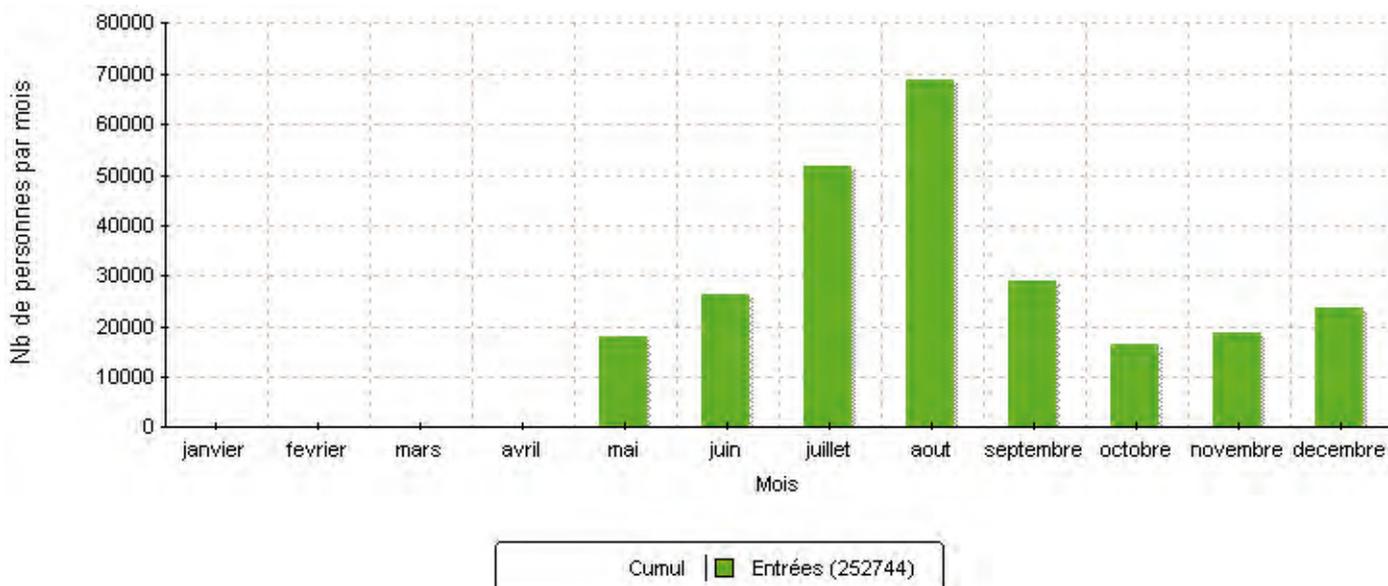
Ces compteurs de personnes ont été installés dans le hall du bâtiment principal, au-dessus des deux sas d'entrée.

Les compteurs ont été fournis par l'entreprise EURECAM et installés par l'entreprise Paroton pour un montant de 4 500.00 € HT.

L'installation a été réalisée en mai 2012, avec une mise en service le 20 mai.

Depuis cette date 357 778 Personnes sont entrées dans le hall, avec une pointe maximum de 4 691 le 11 Août 2012.

Le compteur de véhicule a été fourni par la société AXIMUM pour un montant de 4 019.00 € HT



- Mise en place de quatre conteneurs enterrés

Afin de limiter le coût de la collecte des déchets ménagers sur l'Aire des Monts de Guéret, il a été envisagé d'instaurer le tri sélectif sur le site.

La collectivité avait au préalable doublé les poubelles (deux côte à côte).

Il a été acheté 3 conteneurs, le 4^{ème} venant de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (installé sous la ligne électrique, le SIERS ne veut pas le sortir. Il est donc réutilisé pour l'Aire des Monts de Guéret).

La fourniture a été faite par l'entreprise BIHR Environnement. Pour un montant de 16 998€ HT.

La dépose du conteneur de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, la réfection de l'emplacement et la réalisation des fouilles et la pose des conteneurs sur l'Aire des Monts de Guéret a été faite par l'entreprise COLAS pour un montant de 17 265€ HT.

Les conteneurs enterrés ont été installés par deux ; deux en haut de l'aire au niveau de la borne camping-car et deux au niveau du parking routier.

En parallèle, la collectivité a fait réaliser des panneaux présentant le tri sur le site, ces panneaux ont été fournis par l'entreprise Lacroix signalisation pour un montant de 2 123€ HT.

La pose a été réalisée par le personnel en charge de l'entretien du site.



COMMUNICATION

Qu'a fait la Com'Com'
pour faire parler d'elle ?

Le service communication

En septembre 2012, le service communication de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vauy s'est étoffé avec le recrutement d'une chargée de communication spécialisée dans l'évènementiel et les médias.

En binôme avec la chef de service, chargée de communication spécialisée dans la rédaction, l'infographie et le web, placé sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vauy, l'employé en charge de la communication événementielle et des médias aura pour missions, en collaboration avec la chargée de communication chef de service :

- La rédaction des communiqués et dossiers de presse,
- L'organisation de points presse et d'accueils presse,
- La diffusion des informations auprès des médias, les relations et le développement de partenariats avec la presse écrite, télévisuelle ou radio,
- La veille et mise à jour du panorama de Presse,
- La conception et la mise en œuvre des animations web sur les réseaux sociaux (jeux concours, tirages au sort...),
- La participation et l'organisation de salons, conférences, etc.

99

Budget de communication

- Répartition du budget communication par services

FONCTIONNEMENT :			INVESTISSEMENT :		
Compétence	Budget € HT 2012	Budget € TTC	Compétence	Budget HT	Budget TTC
Communication Institutionnelle	50 585,28	60 500,00	Communication Institutionnelle	43 729,10	52 300,00
Communication Petite Enfance	2 508,36	3 000,00	Communication Petite Enfance	0,00	0,00
Communication Hameau de Gîtes	836,12	1 000,00	Communication Hameau de Gîtes	0,00	0,00
Communication Chalets	836,12	1 000,00	Communication Chalets	0,00	0,00
Communication VTT	1 003,34	1 200,00	Communication VTT	0,00	0,00
Communication Tourisme	22 993,31	27 500,00	Communication Tourisme	3 010,03	3 600,00
Communication Parc Loups	99 686,00	119 224,46	Communication Parc Loups	9 000,00	10 764,00
Communication Astro	418,06	500,00	Communication Astro	0,00	0,00
Communication BMI	17 015,05	20 350,00	Communication BMI	0,00	0,00
Communication Aire des Monts de Guéret	1 900,00	2 272,40	Communication Aire des Monts de Guéret	0,00	0,00
Communication Logement / Habitat / SCoT	11 705,69	14 000,00	Communication Logement / Habitat / SCoT	0,00	0,00
Communication Economie	41 897,99	50 110,00	Communication Economie	0,00	0,00
Communication Domotique	16 300,00	19 494,80	Communication Domotique	3 581,00	4 282,68
Communication Environnement	719,06	860,00	Communication Environnement	0,00	0,00
Communication SPANC	0,00	0,00	Communication SPANC	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT COM 2012 :	268 404,38	321 011,66	TOTAL INVESTISSEMENTS COM 2012 :	59 320,13	70 946,88

Marchés de communication conclus en 2012

- Affichage temporaire pour la promotion du Parc Animalier des Monts de Guéret « Les Loups de Chabrières » sur les agglomérations de Montluçon, Châteauroux, Limoges, Poitiers, Bourges (tranche ferme) et Brive-la-Gaillarde et Orléans (tranche conditionnelle), avec le Groupe CENTREFRANCE basé à Clermont-Ferrand
- Refonte du logotype et de la charte graphique de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury pour son passage en Communauté d'Agglomération, et déclinaison des logos de ses équipements avec la Société COM6 basée à Toulouse
- Refonte du site web de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury pour son passage en Communauté d'Agglomération, avec la Société PROXIMIT basée à Limoges

Une nouvelle identité visuelle pour le passage en Com' d'Agglo

Au 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury s'est transformée en Communauté d'Agglomération avec l'intégration de nouvelles communes. Ce passage représente une étape supplémentaire importante dans le développement du territoire et pour le faciliter, la collectivité s'est dotée d'un nouveau nom et d'une nouvelle charte graphique.

• Dénomination de la future Communauté d'Agglomération

La collectivité se devait, en 2012, de choisir le nom de la future Communauté d'Agglomération en vue de son passage au 1^{er} janvier 2013. Ce choix devait retranscrire une évolution moderne et dynamique de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération.

100

L'ensemble des élus communautaires a donc été invité à se prononcer sur la proposition du service communication : « Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ».

Dénomination stratégique et véritable volonté politique de rassemblement et de cohérence territoriale, la notion de « Grand » signifie en effet la « totalité » du territoire intercommunal, ce qui permet à chaque commune membre de mieux s'identifier à l'agglomération, d'y appartenir à part entière.

« Grand » ne s'apparente pas à la taille, la superficie ou à la notoriété seules de Guéret.

« Grand », accolé à « Guéret », signifie bien un territoire, sa ville-centre et l'ensemble des communes qui y sont associées de par l'organisation et le fonctionnement de ce territoire.

Avec 15 000 habitants, Guéret est une petite ville et non une ville moyenne (soit 30 000 habitants ou beaucoup plus). Les Communautés d'Agglomération incluant une ville moyenne se dénomment toutes « Communauté d'Agglomération + le nom de la ville moyenne ». Le fait de dénommer « Communauté d'Agglomération du Grand Guéret » positionne notre territoire en matière de communication au même niveau que les villes moyennes.

Guéret est encore facilement identifiable pour des investisseurs potentiels ou des habitants en recherche d'un nouveau territoire ; une dénomination « à rallonge » rend le territoire plus difficilement identifiable. Ce point là est vérifiable pratiquement quotidiennement au standard de la Communauté de Communes.

De plus, il faut profiter de ce changement institutionnel de transformer la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération par franchir un pallier ambitieux : la dénomination ne doit pas être une affaire locale, mais nationale.

« Grand » est donc légitime pour :

- un meilleur positionnement régional et national,
- la dimension large du territoire et sa puissance,
- englober toutes les communes de l'agglomération qui ont décidé de mettre en commun leurs compétences pour construire une agglomération forte et dynamique, veillant à la préservation et à l'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants,
- la ville préfecture, Guéret, va irriguer le grand territoire et donc les communes adhérant à l'agglomération de par son attractivité. Si l'on s'arrête à « Communauté d'Agglomération de Guéret », on oublie les communes associées. Ici, tous les équipements disponibles sur Guéret profitent aux communes membres (1^{er} bassin d'emplois du département de la Creuse, enseignement supérieur, réseaux d'offices de tourisme, vitrine du département, axe structurant de la RN145, BMI à vocation territoriale élargie, prochain service de transports publics sur tout le territoire, nombreux commerces et services, etc.),
- faire en sorte que l'espace rural devienne une ville : ex, la commune de Gartempe devient un arrondissement de Guéret,
- que Guéret devienne une « ville territoire ».

Exemples de noms d'agglomérations :

- Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- Communauté d'Agglomération du Grand Roanne
- Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois
- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
- Communauté d'Agglomération Le Grand Chalon
- Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne
- Communauté d'Agglomération du Grand Alès
- Communauté d'Agglomération du Grand Rodez
- Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes
- Communauté d'Agglomération du Grand Cahors

101

La dénomination « Communauté d'Agglomération du Grand Guéret » est donc une appellation légitime et montre une dynamique importante qui se décline sur un territoire.

Elle a été validée à la majorité lors du conseil communautaire du 24 septembre 2012.

• [Logotype et charte graphique](#)

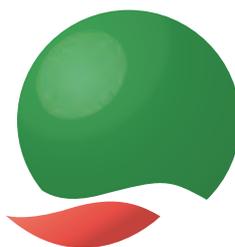
La représentation graphique retenue se veut efficace, fonctionnelle, déclinable et identifier de façon unique et immédiate la collectivité. L'objectif est de donner une image dynamique de la Communauté d'Agglomération et de la Creuse. Cette stratégie de communication doit conduire à la construction d'une identité forte de la collectivité en phase avec son projet de territoire et aboutir à une reconnaissance de son existence. Elle doit consolider son image publique, la rendre plus visible et favoriser son appropriation par les habitants de l'agglomération et créer un sentiment d'appartenance au territoire.

Ancien logo :



**Communauté de Communes
de Guéret Saint-Vaury**

Nouveau logo :



**GRAND
GUÉRET**
Communauté
d'Agglomération

▪ *Le contexte pour un nouveau logo*

A l'occasion de la transformation de la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury en Communauté d'Agglomération, le logo de la collectivité se devait d'évoluer. Cette évolution présentée ici prend en compte la nouvelle dénomination "Communauté d'Agglomération du Grand Guéret". L'ancien logo étant bien identifié et connu des partenaires, il n'était pas question de risquer une "cassure brutale" entre "l'existant" et "le futur". Aussi, cette refonte du logo doit véhiculer une image moderne, contemporaine et dynamique.

▪ *La forme du logo modernisé*

Le graphisme de l'ancien logo, avec son cercle qui représente la coopération intercommunale a été repris. Sa découpe sinusoidale dans la partie inférieure fait toujours référence au relief des Monts de Guéret et à la course ondulante des rivières Creuse et Gartempe. Du relief, de la dimension 2D, ont été ajoutés, grâce à l'effet d'ombre portée que l'on retrouve à l'intérieur du cercle vert, grâce à la vague rouge par le biais du dégradé de couleur. Cet effet de "volume", contrairement à l'ancien logo qui est tout à fait plat, permet d'accentuer et d'ancrer la position de la collectivité, de lui apporter une image dynamique et moderne.

▪ *Les couleurs du logo modernisé*

Les deux couleurs d'origine sont conservées. Le vert signifie l'omniprésence de la nature et le rouge, la vie, le bassin d'activités. Cependant, le contraste a été renforcé avec deux couleurs plus vives que celles présentes sur l'ancien logo. Celles-ci apportent plus de force au logo, renforcent les signifiants indiqués ci-dessus et la notoriété de la Collectivité. Les couleurs verte et rouge rappellent toujours les couleurs du logo de la Région Limousin.



▪ *Les logos dérivés*

Editions, encarts publicitaires et campagnes d'affichage

• Plaquettes et brochures

Comme chaque année, la Communauté de Communes édite de nombreux documents, conçus en interne ou avec des agences de communication ou des graphistes, pour la promotion de ses services.

Ainsi, en 2012, de nombreux imprimés ont vu le jour :

- le magazine de la collectivité - 15 500 ex. (distribué dans toutes les boîtes aux lettres des communes membres) ;
- des chemises et fiches Odyssée 2023
- des affiches, flyers, dépliants, programmes... pour la BMI ;
- 80 000 dépliants des Loups de Chabrières, ainsi que des marques-pages et autocollants, des guides de visite, des flyers pour le Marché de Noël et la Journée Médiévale ;
- 15 000 brochures/guides des Monts de Guéret ;
- des flyers sports de nature (pêche, rando...)
- 10 000 cartes postales (4 visuels différents) distribuées gratuitement.

En aparté : Une communication décalée et autodérivoire à destination des touristes !

Le point de départ :

Au début de l'été 2012, Monsieur Badaroux, graphiste ayant habité en Creuse, est entré en contact avec le Conseil Général de la Creuse car il a entendu parler de l'affaire Technikart. Il voulait faire part de ses idées de slogans pour une communication décalée, humoristique et dynamique pour le département, en matière de tourisme. Ses propositions ont ensuite été faites à l'ADRT et à la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury. L'ADRT n'ayant aucun budget, la Com'Com', totalement séduite par le concept, a alors décidé de travailler avec Monsieur Badaroux mais en recentrant ses propositions sur les Monts de Guéret, puisqu'elle communique principalement sur les atouts de son territoire.

Le concept :

Il a en effet cherché des slogans pour contrecarrer les clichés décrits dans l'article et de façon générale, ceux que beaucoup de gens ont à propos de notre territoire.

Nous avons été séduits par le concept et, avant de construire notre stratégie de communication pour 2013, nous avons décidé de faire un test pendant l'été 2012. Nous avons choisi dans un premier temps de financer la conception de 8 visuels et l'édition de seulement 4 cartes postales. Le test s'est avéré plutôt positif car nous avons aujourd'hui de très bons retours tant par les touristes que par les Creusois.

L'idée a germé grâce à l'affaire Technikart, mais notre stratégie de communication ne se résume pas à cette affaire. Il ne s'agit pas pour nous d'une simple réponse, encore moins d'une revanche à l'article qui a suscité tant de polémiques, mais plutôt de l'envie forte d'avoir une communication différente des années précédentes, beaucoup plus interactive, décalée et auto-dérivoire.

La suite :

Les premiers retours suite au test nous ont confortés dans l'idée de continuer sur ce positionnement stratégique. Nous souhaitons donc poursuivre cette communication nouvelle, décalée, de lancer la nouvelle campagne en éditant les 4 nouveaux visuels de cartes, mais aussi des 4x3 et d'autres supports à venir.

Thématiques abordées par les cartes distribuées durant l'été :

- les chemins en forêt / randonnée : " C'est vrai, ici on n'a pas de routes !"
- les loups de Chabrières ;
- les sorties culturelles, concerts, etc ;
- la baignade / lac de Courtille.

Ces cartes sont disponibles à l'Aire des Monts de Guéret, au Parc Animalier des Monts de Guéret « Les loups de Chabrières », au Labyrinthe Géant des Monts de Guéret et à l'Office de Tourisme des Monts de Guéret.

• Insertions publicitaires

La plupart des publicités réalisées par le service communication relèvent du tourisme (les Loups de Chabrières, les sports de nature, Les Monts de Guéret) pour la promotion du territoire des Monts de Guéret, ainsi que du développement économique (Parc Industriel et le Pôle Domotique et Santé Odyssée 2023).

Journaux et magazines concernés :

- Découverte et Patrimoine
- L'Agenda et le Magazine de l'ADRT
- Pages Jaunes
- Guide de la Creuse Pratique
- Agenda de la CCI de la Creuse
- Panorama d'Entreprises éditions Auvergne et Limousin
- La Montagne - CentreFrance
- L'Echo de la Creuse
- Clévacances
- Gîtes de France
- Magazine et guide hébergement de l'Office de Tourisme de Brive
- Pays du Limousin
- Berry Magazine
- Sortir en Limousin
- Takatrouver
- Villes d'eau magazine
- Abritel
- Triathlète Magazine
- Amivac

- [Affichage temporaire pour les Loups de Chabrières](#)

En 2012, les Loups de Chabrières se sont affichés en 4x3 dans les villes de Limoges, Poitiers, Bourges, Châteauroux, Montluçon, Orléans et Brive.

Des campagnes ont également été réalisées sur le mobilier urbain des villes de Périgueux, Brive, Limoges, Guéret.

Un flan droit de bus a aussi été marqué à Vierzon.

Salons, expositions et évènements

- [Présence sur la Foire Expo de Guéret](#)

avec stand commun Odysée 2023 / Conseil Général de la Creuse pour les packs domotiques / DomoCreuse

- [Participation financière pour le Salon Régional de la Randonnée et les salons pêche de Clermont-Ferrand et Châteauroux](#)

avec présence de l'équipe de l'Office de Tourisme des Monts de Guéret

- [Présence de l'équipe du Parc Animalier des Monts de Guéret à Forêt Follies](#)

avec un stand et des animations

- [Exposition du Pôle Domotique et Santé Odysée 2023 et de ses partenaires à la Maison du Limousin à Paris](#)

avec conférences et tables rondes

104

Web et réseaux sociaux

- [Sites web](#)

Actuellement 3 sites sont gérés par le service communication :

- le site institutionnel de la collectivité : www.cc-gueret.fr
- celui des Loups de Chabrières : www.loups-chabrieres.com
- celui du Pôle Domotique et Santé : www.odyssee2023.fr

Nous profitons du passage de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération pour refondre totalement ce site dont la technologie est désuète et ne permet plus de mettre à jour facilement et de façon moderne les informations que les autres services de la collectivité nous communiquent.

Le site Internet du Parc Animalier des Monts de Guéret, dont la technologie est tout aussi dépassée, sera quant à lui modernisé en 2014-2015.

- [Facebook](#)



Les collectivités territoriales sont de plus en plus nombreuses à utiliser les réseaux sociaux pour communiquer avec leurs différents publics : les habitants du territoire, les élus, les entreprises, la presse, etc. Actuellement, les deux réseaux majoritairement utilisés sont FACEBOOK et TWITTER.

78% des villes ont une page officielle FACEBOOK et 28% ont un community manager. 61% des villes sont présentes sur TWITTER et 24,5% ont un community manager (source : étude Adverbia).

Aujourd'hui, nous communiquons sur deux pages facebook : celle des Loups de Chabrières et celle de la Bibliothèque Multimédia.

Une page institutionnelle pour l'Agglomération du Grand Guéret ainsi qu'un compte Twitter seront créés en 2013.

Actions de sponsoring

Que ce soit matériellement ou financièrement, la Com'Com' apporte son soutien aux associations sportives organisatrices d'évènements, qui aident à la promotion du territoire. Ces "coups de pub" non négligeables pour les Monts de Guéret permettent d'améliorer et de véhiculer l'image de notre département à travers toute la France et parfois même à l'étranger.

Ainsi, en 2012, outre les subventions accordées en début d'année, des autocollants, paniers garnis, objets publicitaires, tenues sportives ont été distribués aux différents clubs demandeurs.

Relations presse et partenariats

• [Relations presse](#)

De nombreux communiqués, points presse et clubs de la presse sont réalisés chaque année par le service communication, en association avec les autres services concernés de la collectivité, pour des sujets touchants aux compétences de la Communauté de Communes.

En voici quelques exemples pour l'année 2012 :

- parution de nouvelles plaquettes,
- ouverture du Parc Animalier des Monts de Guéret, changement d'horaires, naissances, évènements...,
- permanences habitat,
- lancement et résultats des enquêtes publiques, consultations,
- organisation de randonnées, challenge des Monts de Guéret, animations estivales...,
- expositions, lectures, conférences, etc. à la Bibliothèque Multimédia,
- lancement et bilan de la saison touristique,
- exposition domotique à la Maison du Limousin,
- etc.

Parfois même, ces communiqués et points presse sont couplés avec des partenariats avec la radio locale ou les journaux quotidiens, afin de donner plus de visibilité à l'évènement annoncé. Ainsi, en échange d'un logo à disposer sur les documents de communication, de banderoles à installer sur les lieux à promouvoir ou bien encore d'entrées au Parc Animalier des Monts de Guéret, la presse relaye l'information de manière plus soutenue.

• [Partenariats](#)

Afin de booster la communication de ses activités, la Com'Com' a, en 2012, renouvelé son adhésion aux organismes suivants : Cezam, Welcome en Limousin, Palme, Orée, McDONALD'S Happy meal...

ENVIRONNEMENT

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Contrôles effectués en 2012

Le SPANC a, sur l'ensemble du territoire, une mission de conseil et de contrôle auprès des propriétaires et locataires concernés. Un seul agent officie au sein du service depuis le 1^{er} mars 2011.

Pour sa 7^{ème} année de fonctionnement le SPANC a effectué :

- 87 contrôles de conception/implantation (constructions neuves et réhabilitations),
- 73 contrôles de bonne exécution des travaux en tranchées ouvertes,
- 145 diagnostics de l'existant.

En outre, 21 astreintes financières ont été renouvelées aux propriétaires qui ne donnaient pas suite aux annonces du diagnostic obligatoire de leur installation depuis 2010.

Révision de la réglementation

106

Les 2 arrêtés du 07/03/2012 et du 27/04/2012 révisent la réglementation pour permettre la rénovation progressive du parc d'installations d'assainissement non collectif suivant 3 axes :

- mettre en place des installations neuves de qualité et conformes à la réglementation ;
- réhabiliter prioritairement les installations existantes présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement ;
- s'appuyer sur les ventes pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes.

Une grille de notation nationale permet d'évaluer les installations existantes. La refonte de la réglementation apporte ainsi davantage de transparence aux usagers et maintient l'équité entre les citoyens. Dans cet esprit, la forme et le contenu des documents remis à l'usager sont formalisés et harmonisés (règlement de service, rapports de visite ...). Les critères de contrôle, aussi, deviennent les mêmes pour tous.

Pour les installations existantes, en cas de non-conformité, l'obligation de réalisation de travaux est accompagnée de délais :

- un an maximum en cas de vente ;
- quatre ans maximum si l'installation présente des risques avérés de pollution de l'environnement ou des dangers pour la santé des personnes.

Des installations neuves conformes à la réglementation :

- Depuis le 1^{er} mars 2012, en application de l'article R 431-16 du code de l'urbanisme, le particulier doit joindre à toute demande de permis de construire une attestation de conformité de son projet d'installation d'assainissement non collectif.
- Cette attestation est délivrée par le SPANC.

L'arrêté du 7 septembre 2009 permet d'installer de nouveaux dispositifs de traitement (filtres plantés, filtres compacts, microstations à cultures libres et fixées) sous réserve de la délivrance d'un agrément ministériel. A ce jour, de très nombreux agréments ont ainsi été délivrés et publiés au Journal Officiel. Ils ont été notifiés à leurs titulaires conjointement par le ministère chargé de l'Ecologie et le ministère chargé de la Santé.

Attention ! La mise en place de ces dispositifs est très encadrée et doit satisfaire à de nombreux critères (dimensionnement, utilisation...).



9 avenue Charles de Gaulle - BP 302 - 23006 Guéret cedex
Tél. 05 55 41 04 48 - Fax 05 55 41 13 01 - direction.generale@agglo-grandgueret.fr
www.agglo-grandgueret.fr

Rapport d'activités 2012 édité en juin 2013